

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018

L'an deux mil dix huit, le dix neuf juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 19h55 – délibérations n°1 à 28), M. SOROSTE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h35), M. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h15), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme TAIEB par M. POCQ (à partir de 19h20), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BENSOUSSAN par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h35), Mme LARRE par Mme MARTIN DOLHAGARAY, Mme PICARD-FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. PALLAS par M. ETCHETO (à partir de 19h15).

Absentes:

Mme BISAUTA (à partir de 19h55 – délibérations n°29 à 55), Mme BELBARAKA.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 juin 2018.....	5
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6
1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.	6
2. Commissions de contrôle financier – Création et désignation de ses membres.....	11
3. Délégation d’attribution du conseil municipal au maire – représentation en justice de la commune dans le cadre des élections professionnelles 2018	13
BÂTIMENTS COMMUNAUX	13
4. La Nautique – Travaux de ravalement général du bâtiment – Autorisation de dépôt de l’autorisation d’urbanisme correspondante.....	13
5. École élémentaire Ohana – Autorisation de dépôt de l’autorisation d’urbanisme correspondante.....	16
6. Café du théâtre – Autorisation de dépôt de l’autorisation d’urbanisme correspondante	16
7. Installation de robinets d’incendie armés à la maison des associations – Autorisation de dépôt de l’autorisation d’urbanisme correspondante	16
CULTURE ET PATRIMOINE	17
8. Rénovation extension du Musée Bonnat-Helleu – marché de maîtrise d’œuvre conclu avec l’équipe Brochet, Lajus, Pueyo – Modification de la composition du groupement et nouvelle répartition des honoraires – Avenant n° 2	17
9. DIDAM – Exposition MARTHA COOPER : Shooting a Revolution – Festival Street Art	19
10. B*Koruak/Festival international de chœurs.....	20
11. Les « Dimanches en musique »	21
12. Lauga, côté scène – Divers contrats de coréalisation pour la saison 2018-2019.....	22
13. Musée basque et de l’histoire de Bayonne – Exposition « 1966 Gaur. L’art basque sous le franquisme : avant-garde et résistance »	23
14. Musée basque et de l’histoire de Bayonne – Acquisitions en faveur des collections.....	24
DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	24
15. Installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de divers équipements publics – Conventions d’occupation temporaire du domaine public au bénéfice de la société I-ENER.....	24
DÉVELOPPEMENT URBAIN	26
16. Attribution de subventions communales pour l’amélioration de l’habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine	26
ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION	27
17. Dispositif « Passerelle » avec l’école Jules Ferry et la crèche Saint-Esprit – Convention entre la Ville et l’Éducation nationale	27
18. Tarification du service d’accueil périscolaire et du service de restauration scolaire et de l’accueil périscolaire lié – Année scolaire 2018-2019	28
19. Organisation de l’offre périscolaire municipale pour l’année scolaire 2018-2019.....	29
20. Mode de gestion et règlement intérieur du Pôle d’arts vivants de l’école Charles Malégarie.....	30
21. Avenant n° 2 au Projet éducatif territorial (PEdT) pour une durée d’un an.	30
22. Fourniture de repas pour les services de restauration collective assurés par la Ville – Lancement de la consultation et signature de l’accord-cadre.....	31
ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE.....	32

23. Financement des travaux de confortement du Pont Saint-Esprit – Avenant à la convention financière avec le Département des Pyrénées-Atlantiques.	32
24. Aménagement du chemin Abbé Édouard Cestac – Autorisation de dépôt de la déclaration préalable de travaux correspondante.	34
ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATION	35
25. Marché médiéval – Dispositions concernant l’hébergement des intervenants	35
FÊTES TRADITIONNELLES	35
26. Métiers forains et vente ambulante – Création et modifications de tarifs d’occupation du domaine public.....	35
27. Attribution de subventions dans le cadre de l’organisation des fêtes de Bayonne, édition 2018.	37
FINANCES.....	37
28. Adoption d’un règlement d’attribution des subventions en faveur des associations.....	37
29. Exercice 2018 – Budget principal – Budget supplémentaire (décision modificative n° 1).....	44
30. Exercice 2018 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Budget supplémentaire (décision modificative n° 1)	47
31. Exercice 2018 – Budget annexe des parcs de stationnement – Budget supplémentaire (décision modificative n° 1).	55
32. Transfert de la compétence eau potable à la communauté d’agglomération du Pays Basque – Transfert des résultats budgétaires et mise à disposition des équipements.....	56
33. Transfert de la compétence assainissement non collectif à la communauté d’agglomération du Pays Basque – Transfert du résultat budgétaire.	57
34. Demandes d’exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d’équipements municipaux.....	57
35. Exercice 2018 – Attribution de subventions exceptionnelles.....	57
FONCIER	58
36. Acquisition au syndicat des copropriétaires de la résidence Goxoki d’une partie de parcelle située chemin de Laharie.....	58
37. Bail à réhabilitation au profit de SOLIHA Pays Basque – immeuble 1 allée Charles Malégarie (groupe scolaire) – Déclassement du domaine public et approbation des divisions cadastrale et volumétrique.	58
38. Bail à réhabilitation au profit de SOLIHA Pays Basque d’un immeuble situé 1 allée Malégarie.	59
MOYENS GÉNÉRAUX.....	59
39. Exécution et impression du magazine municipal – Lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres.	59
POLITIQUE DE LA VILLE	61
40. Rapport sur l’utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – Année 2017.....	61
POLITIQUE LINGUISTIQUE	61
41. Partenariat avec l’Académie de la langue basque – Avenant à la convention pour l’année 2018.....	61
RÉGIE DES EAUX.....	62

42. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au syndicat URA – Travaux d'adduction d'eau potable sur la commune de Saint-Pierre-d'Irube – Avenant de transfert à la communauté d'agglomération du Pays Basque.....	62
RESSOURCES HUMAINES.....	62
43. Attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à certains cadres d'emplois de catégories A et B de la filière culturelle	62
44. Autorisation de recours à un intervenant auprès des seniors dans le cadre du programme d'activités génération senior (cours d'espagnol)	63
45. Mise à disposition partielle d'un agent auprès de la communauté d'agglomération du Pays Basque.....	64
46. Modification du tableau des effectifs	64
SPORTS.....	65
47. Convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2018-2019	65
48. Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2018 – 2019	65
49. Accord-cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville – Signature de l'accord-cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro	66
50. Stade Jean Dauger – Implantation d'un bâtiment modulaire – Autorisation de dépôt de l'autorisation d'urbanisme correspondante	73
51. Réalisation d'une maison Handi Surf sur les bords de Nive – Convention d'occupation temporaire du domaine public au bénéfice de l'association Handicap Surf.....	74
52. Établissements aquatiques – Adoption des tarifs applicables au 1er septembre 2018.	75
STATIONNEMENT.....	76
53. Mise en œuvre de nouvelles dispositions relatives au stationnement.....	76
TRANQUILLITÉ PUBLIQUE	84
54. Convention avec Habitat Sud Atlantic – Modalités de partenariat avec la police municipale.....	84
TOURISME.....	85
55. Taxe de séjour communale – Fixation des tarifs applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2019.....	85

M. le Maire : Mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir prendre place. Je vais bientôt ouvrir la séance. Je laisse Annie Idiart finir la distribution d'un certain nombre d'enveloppes.

La séance du conseil municipal est ouverte. Je vous remercie, chers collègues, de votre présence. Je vais d'abord demander à Étienne Boutonnet de bien vouloir faire l'appel des présents.

(Appel.)

Merci pour cet appel.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 juin 2018.

M. le Maire : Je vais demander, comme à l'accoutumée, de procéder d'abord à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal qui s'est tenu le 7 juin, ici même.

À la suite de cette transmission, nous avons reçu, de la part de Monsieur Hervé Pallas, une demande de modification de son intervention, en page 38 du procès-verbal. Je ne vais pas reprendre chacun des points puisque nous avons repris tous les points, Monsieur Pallas, que vous souhaitiez rectifier. Toutes vos demandes ont été satisfaites.

C'est sous réserve de ces compléments que ce procès-verbal est mis à l'approbation. Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? Sur ce procès-verbal, Monsieur Iriart.

M. Iriart : Il y a deux ou trois corrections à apporter. En ce qui me concerne, j'ai remarqué que mon nom était cité sur des interventions que je n'avais pas faites, à trois reprises. Je pense qu'il y a eu une confusion avec mon voisin, Mathieu Bergé. C'est lui qui est intervenu. Je le signale.

M. le Maire : Voisinage, mais pas capillarité ?

M. Iriart : Je resterai sur la neutralité de mon intervention, sur la correction technique, si vous le voulez bien, Monsieur le Maire. C'est deux fois en page 15 et une autre fois en page 35, que ces interventions ont eu lieu.

M. le Maire : On écoute Monsieur Iriart. Je souhaite que les services tiennent compte de ce qu'il dit. Vous poursuivez, on le note.

M. Iriart : Ensuite, plus embêtant, il y a surtout une modification à apporter sur le vote du rapport 32 à page 62. C'est le vote qui concernait l'approbation de la convention avec la préfecture sur la Loi de finances, sur l'encadrement des dépenses de fonctionnement.

C'est nous qui avons voté contre et le groupe BVO qui n'avait pas pris part au vote, et c'est mentionné de façon inversée. Il faut modifier le vote sur la page 62 et apporter les corrections en pages 15 et 35 en rendant à César ce qui revient à César, concernant les interventions de Monsieur Bergé.

M. le Maire : Qui n'en a pas revendiqué la paternité, mais qui ne les conteste pas.

M. Iriart : Il les revendiquera d'autant plus. Je le cite, pour l'anecdote. Page 35, c'est entre guillemets : « *Je vote toutes les dispositions Génération-s.* » Il n'y a pas d'ambiguïté possible sur l'auteur de la formule.

M. le Maire : Et cela vous a embêté que l'on puisse vous attribuer ces propos.

M. Iriart : Pas du tout. Vous essayez une deuxième fois de m'amener sur un champ politique alors que je souhaitais rester sur la correction technique de ce procès-verbal.

M. le Maire : Vous avez raison. Cette correction technique est effectuée en séance à votre demande. Y a-t-il d'autres demandes de rectifications qui pourraient concerner ce même procès-verbal ?

À défaut, on va, en tenant compte de ces modifications, l'approuver. Je vous en remercie.

Compte tenu du fait que le prochain conseil municipal est prévu le 18 octobre et de la nécessité de délibérer avant le 1^{er} octobre, je vous propose d'inscrire à l'ordre du jour un rapport portant sur la taxe de séjour communale qui sera présenté par Madame Durruty en fin de séance. Elle a fait l'objet d'un rapport sur table, je suis désolé. On essaie de faire le moins possible de rapports sur table. Vous en avez donc un qui concerne cette question de la taxe de séjour communale.

Comme elle concerne la fixation des tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2019, on doit absolument, administrativement, avoir décidé avant le 1^{er} octobre. Je vous propose donc de l'aborder à l'issue des autres sujets qui sont à l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire : Je vous propose maintenant de passer aux rapports. Le premier des rapports est le compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions du CGCT. C'est le rapport habituel.

Vous avez pour habitude de poser des questions à la commission préparatoire présidée par Madame Durruty. Je pense que vos questions ont été posées. Peut-être y en a-t-il encore et, s'il y en a, bien évidemment, on les prendra. C'est le cas. Monsieur Etcheto, on vous écoute.

(Problème de larsen sur les micros.)

M. Etcheto : J'ai un spécialiste du son, avec Yves, qui me dit d'attendre. Merci, Monsieur le Maire, et merci à la technique. Je vais essayer de parler un peu plus loin. C'est bon ?

M. le Maire : On vous écoute.

M. Etcheto : Il ne s'agit pas précisément de questions, mais plutôt d'une appréciation générale sur ce compte-rendu des décisions. Ce n'est pas mieux.

(Le problème de larsen sur les micros persiste.)

M. le Maire : Il vaut mieux suspendre. Je préfère que l'on vous entende. Vous êtes allés chercher le technicien, je pense.

(Intervention technique.)

M. Etcheto : Je pense que c'est mieux.

M. le Maire : Cela a l'air bon. Allez-y.

M. Etcheto : C'est l'occasion de saluer l'indispensable Didier Lassalle dans toutes les fonctions de cette maison. Merci, Didier.

Monsieur le Maire, il ne s'agit pas à proprement parler de questions, mais plutôt d'une appréciation générale à propos de ce compte-rendu de décisions. Cette délibération traditionnelle ne donne lieu à aucun vote, nous le savons bien, mais elle nous informe d'un certain nombre de décisions municipales, parfaitement et malheureusement révélatrices.

Vous m'excuserez, j'ai un autre problème technique. Mon ordinateur n'a plus de batterie et je n'ai plus le détail de l'ordre du jour. Toutefois, dans mon intervention, j'ai bien noté les décisions dont il était question.

Parmi celles-ci, on notera en vrac la conclusion d'un nouveau marché de maîtrise d'œuvre à 115 000 euros sur le dossier de l'Atalante, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la programmation muséographique du Musée Bonnat pour 26 000 euros, le recours à une société privée pour l'élaboration d'un schéma enfance-jeunesse pour 24 500 euros, le recours à une autre société privée pour élaborer la stratégie de communication de la ville de Bayonne en matière de développement durable et de dialogue citoyen pour un peu plus de 23 000 euros, le recours encore à une société privée pour l'accompagnement à la refonte de l'espace web public de la ville pour 35 000 euros plus une tranche optionnelle de 15 000 euros, diverses prestations liées à de l'événementiel, de la fourniture de matériel destiné à gérer le stationnement réglementé et un certain nombre, bien sûr, de prestations liées aux fêtes payantes pour 108 000 euros par-ci, 12 000 euros par-là, en attendant la suite.

On voit bien, à travers ce rapide inventaire, que vous ne rechignez pas à la dépense, tant s'en faut, mais à la condition que ce soit bien clinquant de préférence. Ces dépenses sont, d'ailleurs, toujours effectuées davantage par le biais d'externalisations. Pour les fêtes, on le sait, pour la communication, largement, pour le prétendu dialogue citoyen, pour l'élaboration du schéma enfance-jeunesse, en tout cas dans ce que nous voyons aujourd'hui. Nous avons pourtant de la ressource au sein de nos services municipaux, la preuve en a été donnée encore, il y a encore un instant, et vous ne leur faites peut-être pas assez confiance, sans doute l'une des sources du malaise ambiant dans ce domaine.

Des dépenses municipales qui révèlent aussi une grande légèreté sur la gestion de l'argent public, mais aussi et surtout une frénésie de paraître et de publicité. Les dépenses de communication, d'événementiel et les frais de bouche explosent. Pour nous comparer tout à fait à Versailles, il nous manquait sans doute les feux d'artifice. C'est fait avec celui qui a été tiré à grands frais sur le pont Saint-Esprit devant une poignée de badauds, d'ailleurs tout ébahis. Nous y étions, Monsieur le Maire. On ne peut pas dire que l'on ait été très bousculés ce soir-là.

Au-delà des frais de pyrotechnie déjà élevés, de nombreux agents municipaux – policiers municipaux et techniciens – avaient été mobilisés, ainsi qu'une société privée de vigiles, sans compter les secouristes et le service de navettes, dont les véhicules et conducteurs avaient été affrétés pour l'occasion toute la journée du dimanche, et sans compter non plus les frais de

publication et de distribution de vos coûteuses plaquettes pour l'occasion. Je crois qu'il y en a une qui traîne encore ici.

Vous qui aimez décidément communiquer, nous aimerions que vous le fassiez de manière transparente et complète sur le coût total de cette opération pour le moins extravagante et déplacée. Rien ne figure, en effet, à ce sujet, sur les décisions qui sont listées. Nous attendons des réponses.

Sur ce sujet encore, des conseillers départementaux bayonnais se sont démenés pour que le conseil départemental ouvre sa bourse pour la rénovation du pont, à hauteur de 400 000 euros. D'ailleurs, vous le savez bien, le Président Lasserre l'a rappelé publiquement, le lendemain, lors de l'inauguration. Vous comprendrez que la manière dont vous avez dépensé une partie de cet argent public s'en trouve d'autant plus gênante – je le dis de manière générale – auprès de nos collègues, voisins et partenaires.

Toutes ces dépenses somptuaires sont évidemment des plus discutables dans la mesure où, dans ces temps de contrainte budgétaire pour tous, vous les faites payer aux autres. Au Festayre, bien sûr, on est en plein dans l'actualité à travers le dispositif des fêtes payantes dont il est question et sur lesquelles il faudra que vous donniez le coût global, y compris sur les effets induits. Nous n'en avons qu'une partie, mais nous allons en reparler.

Ces dépenses somptuaires, vous les faites payer aussi depuis plusieurs années à travers l'impôt déguisé des tarifs de stationnement que vous aviez largement relevés, notamment au détriment des résidents et des étudiants, sans pour autant avoir trouvé une politique cohérente et satisfaisante en la matière.

Et vous le faites payer maintenant – on va le voir dans ce conseil – aux familles bayonnaises avec une augmentation sensible des tarifs de la restauration scolaire pour lesquels nous atteignons désormais la barre fatidique et symbolique des 5 euros le repas, hors pénalités. Nous le verrons tout à l'heure.

Tout ceci, Monsieur le Maire, mes chers collègues de la majorité, est l'expression d'une dérive, celle d'un exécutif municipal enivré par son propre marketing – et je crois que l'on en a encore ici des témoignages – et complètement coupé de la réalité vécue par ses citoyens. Comptez sur nous, en tout cas, pour vous rappeler cette réalité fermement. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Comptez sur moi pour répondre. D'abord, il avait été convenu que les questions sur les décisions prises par le maire seraient évoquées selon cette espèce de *modus operandi* que l'on avait mis en place, et qui permettait de penser a priori que ces questions pouvaient être posées à l'occasion de la commission générale. Mais rien ne l'interdit, vous l'utilisez et c'est votre droit le plus strict. Donc, il faudra que je me prépare à répondre à ces questions, encore que ce que vous avez dit est très générique, très général.

Vous avez voulu prendre un certain nombre d'exemples. Pour tout ce qui concerne les sujets qui vont être abordés ultérieurement, parce qu'il sera question du Musée Bonnat-Helleu, je suis persuadé que vous souhaitez en parler et je répondrai tout à l'heure sur le Musée Bonnat-Helleu. Vous avez évoqué ce dossier il y a un instant.

Vous avez évoqué toute une série de sommes qui ont effectivement été engagées tout simplement pour des études que nous sommes en train de faire pour élaborer des schémas, pour nous intéresser aussi, non pas au prétendu dialogue citoyen, mais au véritable dialogue

citoyen que nous sommes en train de mettre en place. Tout ceci est polémique, inutilement polémique.

Je pense que ce qui vous embête, et cela je le comprends, c'est qu'il y ait beaucoup de choses. Figurez-vous que l'on travaille. On travaille beaucoup, même ici et à la communauté d'agglomération, et les choses commencent à se voir dans cette ville. C'est embêtant. Il n'y a pas que le feu d'artifice qui se voit, il y a toutes les actions qui sont menées par cette ville au titre des différentes politiques publiques. Que ceci puisse ne pas vous satisfaire, rien de plus normal. Je n'ai pas la prétention, aujourd'hui, d'avoir de votre part un satisfecit sur les actions que nous menons, depuis le début de notre mandat, en faveur des Bayonnaises et des Bayonnais.

Il y a deux points sur lesquels je répondrai parce que, le reste, c'est un peu cosmique, excusez-moi : tout est mauvais dans ce que l'on fait. C'est bien normal que vous ne soyez pas d'accord, mais surtout que vous ne soyez pas d'accord sur la rapidité avec laquelle les choses avancent.

Premier point, parce que l'on ne l'abordera pas dans les rapports qui suivront, je veux bien évoquer la question de l'Atalante. Vous avez, sur le dossier de l'Atalante, un intérêt particulier, mais pas un intérêt pour le cinéma d'art et d'essai parce que je ne crois pas que ce soit le véritable sujet. Effectivement, c'est un dossier complexe, dont on a eu l'occasion de parler, ici, à différentes reprises.

Vous avez, dans ce compte-rendu des décisions qui ont été prises, effectivement, comme la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre avec un groupement d'architectes. On vous a dit, la fois dernière – et j'ai souhaité vérifier ce qui avait été indiqué la fois dernière – que nous avons effectivement dû nous séparer de l'architecte qui assurait la maîtrise d'œuvre de l'opération, qui a tout simplement fondu les plombs. Cela arrive, que des architectes déposent leur bilan. Cela arrive même assez souvent, figurez-vous. C'est un métier sinistré.

Cet architecte, d'ailleurs de qualité, nous avait fourni un très beau projet architectural. Je crois me souvenir qu'il avait été voté à l'unanimité, lors de la commission qui s'était réunie, par le jury qui avait été constitué sur ce sujet. C'est vrai que cet architecte a dû se retirer et que nous passons un marché avec le cabinet d'architecture qui était associé à ce cabinet et qui est un cabinet local.

Il ne faut pas trouver des difficultés partout pour le plaisir de dire que rien ne va plus, etc. Ce que vous avez ici est, en effet, la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement. C'est la conséquence de ce que je vous ai dit la fois dernière et, d'ailleurs, les sommes que vous avez ici vous ont été indiquées verbalement par mes soins, car j'avais souhaité, à l'époque, sur une question portant sur le même sujet, en conseil municipal, vous donner tous ces chiffres et vous donner également le chiffre global. Voilà pour ce point.

L'autre point est la question du feu d'artifice. Vous avez raison, je vous ai vu un peu penaud lorsque le feu d'artifice s'est arrêté. Je traversais le pont Saint-Esprit pour remercier et même féliciter tous les agents qui avaient travaillé à la réalisation de ce feu d'artifice et, effectivement, je vous ai vu à la sortie du pont Saint-Esprit, assez dépité, ce qui m'a amené à vous poser la question de savoir quelle était la raison de cet état. Vous m'avez indiqué qu'il n'y avait pas beaucoup de monde.

C'est vrai que ce feu d'artifice s'est déroulé entre deux orages. Croyez-vous que je puisse avoir le pouvoir de faire la pluie et le beau temps ? Croyez-vous que j'aie le pouvoir de savoir à l'avance à quel moment les orages vont se produire, sachant qu'un feu d'artifice peut

parfaitement se dérouler entre deux orages ? Cela ne pose aucun problème, le tout est que la fenêtre puisse exister.

Il y avait moins de monde que prévu, c'est un fait. Vous avez vu les personnes qui devaient se trouver là où vous vous trouviez lorsque je vous ai rencontré, à moins que vous n'ayez fait quelques pas dans un sens ou dans un autre. J'étais rive droite et vous étiez rive gauche. J'ai souhaité me rendre compte de ce qu'il se passait sur la rive droite et il y avait du monde, certainement moins de monde que ce que l'on avait constaté le 14 juillet où il y a eu aussi un feu d'artifice lancé d'une barge, au milieu de l'Adour.

J'entends ce que vous dites. Vous n'aimez pas les feux d'artifice, ce n'est pas grave. Je sais que cela plaît aux enfants et à une bonne partie de la population. Vous considérez qu'il ne faut pas faire de feux d'artifice dans une ville, sans doute pour faire des économies. Pourquoi pas ? Nous faisons un feu d'artifice le 14 juillet, tous les ans, et c'est tout. Il y a une Mascleta à l'occasion de l'ouverture des fêtes de Bayonne, on peut appeler cela un feu d'artifice aussi, et c'est tout. La ville de Bayonne ne fait pas beaucoup de feux d'artifice. C'était à l'occasion de l'ouverture de ce pont qui avait été fermé pendant dix mois, c'était une occasion exceptionnelle pour rassembler la population.

La population des quartiers était là et c'est ce qui importe. Nous n'avons pas fait cela pour faire l'équivalent du 15 août à Biarritz où l'on accueille beaucoup de touristes. Ce n'est pas les touristes que l'on recherchait, à ce moment-là. C'est la population qui avait subi, pendant dix mois, des contraintes extrêmement difficiles pour la réalisation des travaux sur ce pont qui n'avait pas connu de travaux depuis 170 ans.

Je comprends que vous ne soyez pas d'accord là-dessus. On ne fait pas la même analyse de la situation, c'est normal. Après tout, on n'est pas du même bord et l'on n'a pas la même vision des choses. Pour ce qui me concerne, je me réjouis de ce qu'a été la qualité de ce feu d'artifice, et les personnes que j'ai rencontrées et qui sont venues en ont été satisfaites.

Je ne vais pas égrener chacune des décisions que j'ai prises et que j'ai dû signer. Il y en a 37 et vous en avez pris une petite dizaine pour manifester votre mécontentement sur la gestion municipale. Mais vous aurez l'occasion de vous exprimer sur les rapports qui suivront, j'imagine.

Je vous laisse parler, je ne répondrai pas et l'on poursuivra.

M. Etcheto : Il ne s'agissait pas d'une question, en effet, je vous l'avais dit. Il s'agissait d'une appréciation, ce qui est tout à fait légitime dans une assemblée délibérante. Vous parlez de polémique, on parle tout simplement de débat. Nous sommes très heureux, en effet, que vous fassiez une réponse parce que l'on en avait perdu l'habitude, il faut bien le dire et, notamment, à l'occasion des débats budgétaires qui sont le moment où, normalement, l'exécutif municipal donne le La et notre ami Michel Soroste doit se sentir, en général, assez esseulé.

Sur la réponse, je dirais que, comme d'habitude, vous ne nous avez pas déçus. Vous répondez bien souvent à côté. Mais juste une petite chose. Je vais vous citer : « *Les choses commencent à se voir* ». En effet, Monsieur le Maire, les choses commencent à se voir dans cette ville. Quand vous enchaînez en disant la rapidité à laquelle les choses avancent et que vous prenez l'exemple de l'Atalante, je ne suis pas certain que vous ayez choisi le meilleur, mais il était peut-être difficile d'en trouver des pertinents. On pourrait prendre aussi l'exemple du Tram'bus.

Encore un exemple, quand même, pour pointer le fait que vos réponses ne nous satisfont décidément pas. Vous arrivez à répondre à des questions que nous ne vous avons pas posées,

sur l'Atalante en l'occurrence, parce que l'on avait posé cette question la dernière fois et l'on avait eu des réponses.

En revanche, je reviens au feu d'artifice. La question que je posais, pour le coup, était très simple. Combien a coûté cette opération ? Quel a été le coût global du feu d'artifice ? On pourrait dire aussi de toutes les animations – on me le rappelle – qui ont eu lieu à cette occasion et aussi à bien d'autres occasions.

Le problème, c'est que les feux d'artifice sont comme les majorités municipales. Cela peut être très bien, mais, à un moment donné, il faut rencontrer l'adhésion populaire. Et là, je crois vraiment que ce n'est vraiment pas le cas. Les enfants, c'est très bien, mais je n'en ai pas vu beaucoup. Je n'en ai pas vu du tout, pratiquement, ce soir-là. Il ne faudrait pas que vous preniez tous les Bayonnais pour des enfants. Oui. Dans les feux d'artifice, il y a surtout artifice.

M. le Maire : Bien. On va poursuivre.

M. Etcheto : Ce sont des choses sérieuses, Monsieur Arcouet. Ce sont plusieurs dizaines de milliers d'euros. On aimerait que la représentation municipale de Bayonne le sache.

M. le Maire : On passe au rapport numéro 2.

M. Etcheto : Cela vous gêne.

M. le Maire : Cela ne nous gêne pas du tout, vous avez pu parler. On passe au rapport numéro 2.

M. Etcheto : Donnez-nous le coût. C'est une question simple et la réponse devrait être très simple. Pas de réponse.

2. Commissions de contrôle financier – Création et désignation de ses membres.

M. le Maire : Monsieur Soroste. C'est moi qui ai la maîtrise de l'ordre du jour et la police de l'assemblée, Monsieur Etcheto. C'est comme cela. Vous n'avez jamais accepté cela, mais c'est comme cela et cela va durer. Monsieur Soroste.

M. Soroste : Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une commission de contrôle financier que nous devons créer, et nous devons désigner ses membres.

Le Code général des collectivités territoriales, conformément aux articles R.2222-1 à R.2222-6, impose aux collectivités de créer une commission de contrôle financier chargée de contrôler l'exécution des conventions financières passées avec les entreprises au titre d'une délégation de service public, d'un marché public de service public, d'un contrat de partenariat lorsqu'il comprend la gestion d'une mission de service public, ou d'une garantie d'emprunt dont les conditions sont détaillées dans la note explicative de synthèse.

Il est donc proposé au conseil municipal de décider la création de cette commission de contrôle financier de la Ville de Bayonne, de fixer le nombre des conseillers municipaux la composant, de procéder à leur désignation et d'autoriser les personnalités qualifiées à participer à ses travaux.

Ce qui est proposé, Monsieur le Maire, dans le rapport, c'est :

- De fixer le nombre de conseillers municipaux à 5 titulaires en plus du maire, président de droit, composition qui respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
- De procéder à la désignation des membres élus de la commission comme suit : Monsieur Soroste – votre serviteur –, Monsieur Salanne, Monsieur Escapil-Inchauspe, Monsieur Daubisse et un élu de l'opposition.
- D'autoriser à participer aux travaux de cette commission les membres suivants de l'administration : le directeur général adjoint chargé des ressources, le directeur des finances et du contrôle de gestion, le contrôleur de gestion et, le cas échéant, les directeurs et chefs de service concernés par les dossiers présentés.
- Dans le cas où la présence d'un prestataire extérieur, du type AMO ou cabinet d'audit, pourrait apporter une expertise spécifique sur un sujet, d'autoriser sa participation aux travaux de cette commission.

M. le Maire : Merci pour cette présentation. On vous a fait part de ce rapport. Et l'on attend de vous que vous puissiez indiquer l'élue de l'opposition qui rentrera dans cette commission.

M. Etchetto : Ce sera Marie-Christine Aragon.

M. le Maire : Marie-Christine Aragon. On prend note de cela. Monsieur Iriart, vous avez la parole.

M. Etchetto : Avant, c'était « élu » sans « e ». Maintenant, il y aura une élue. C'est bien, quand il s'agit de finances, de réfléchir aussi à la parité.

M. le Maire : C'est noté. On est d'accord là-dessus. Monsieur Iriart ?

M. Iriart : Comme la composition des commissions que vous proposez ne permet pas aux deux groupes de l'opposition d'y prendre part, nous avons l'habitude de prendre en considération le fait que le groupe BVO représente plus d'élus que notre groupe. Mais nous regrettons, sur le fond, le fait que la décision que vous prenez ne nous permette pas de siéger aussi sur cette commission. Merci.

M. le Maire : Patricia Leuenberger, prenez la parole.

Mme Leuenberger : D'autant plus que la loi vous laisse l'entière possibilité de fixer le nombre de représentants. Il n'est pas fixé à 5.

M. le Maire : Effectivement, on sait tout cela. On vous a écoutés, du moins entendus. Je mets aux voix cette délibération avec la composition telle que l'a proposée Monsieur Soroste, et avec Madame Marie-Christine Aragon. Sur cette proposition, y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions. Y a-t-il des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée, je vous remercie.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Monsieur Iriart et Madame Leuenberger s'abstiennent.

3. Délégation d'attribution du conseil municipal au maire – représentation en justice de la commune dans le cadre des élections professionnelles 2018.

M. le Maire : Le rapport 3 me revient. C'est la délégation d'attribution du conseil municipal au maire pour la représentation en justice de la commune dans le cadre des élections professionnelles 2018. C'est quelque chose de purement administratif sur lequel on doit délibérer dès maintenant.

Le maire a reçu une délégation pour un certain nombre de sujets et notamment pour « *intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions menées contre elle* ». C'est une disposition générique que l'on connaît, et cela, dans un certain nombre de cas précisément énumérés par la délibération de 2014.

Et il se trouve que cette délibération n'inclut pas – c'est un oubli – les contentieux relatifs aux élections professionnelles. C'est pour cette raison, dans un souci d'efficacité et de rapidité, et par précaution parce qu'il n'y aura pas nécessairement un contentieux, qu'il est proposé au conseil municipal d'ajouter ce cas précis à la délégation préexistante.

Y a-t-il des abstentions ? Oui.

M. Iriart : Juste deux mots pour expliquer l'abstention. Cela n'a rien à voir avec une éventuelle défiance par rapport à l'élargissement de cette délégation. À la mise en place du conseil municipal, on s'était abstenu sur la délibération initiale. Par cohérence, on s'abstiendra donc aussi sur ce prolongement. Merci.

M. le Maire : C'est tout à fait logique. Merci. Le groupe Bayonne Ville Ouverte vote cette délibération. La délibération est adoptée avec deux abstentions. Vous l'avez bien noté, pour les services ? Il n'y a pas de problème.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Monsieur Iriart et Madame Leuenberger s'abstiennent.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

4. La Nautique – Travaux de ravalement général du bâtiment – Autorisation de dépôt de l'autorisation d'urbanisme correspondante.

M. le Maire : Madame Duhart, vous avez le rapport numéro 4 concernant la société Nautique.

Mme Duhart : Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Vous pouvez dire votre satisfaction et je dirai la mienne aussi, de voir enfin réalisés ces travaux très importants à la société Nautique.

Mme Duhart : Effectivement, Monsieur le Maire. Permettez-moi, en tant qu'adjointe aux Sports pour tous et Loisirs et ancienne licenciée compétitrice de la société Nautique de Bayonne, de me réjouir de cette délibération qui répond parfaitement aux différentes attentes du club.

Club fondé en 1875, la société Nautique est aujourd'hui riche de ses différentes sections, c'est-à-dire bien entendu la section aviron, la pelote basque, la gymnastique volontaire et depuis peu le sport santé, et de ses 404 licenciés dont les dirigeants, entraîneurs et surtout bénévoles

s'impliquent chaque jour pour développer en faveur des jeunes un projet sportif et éducatif de qualité.

Parfaitement consciente du rayonnement de la société Nautique, la Ville de Bayonne accompagne depuis plusieurs années le club au niveau financier et matériel. Dans le cadre des travaux concernés par cette dernière, sont compris le ravalement complet des façades et des menuiseries extérieures, la réparation des bétons, la reprise des ouvrages en zinc détériorés, la reprise des câblages filant en façade et des réparations ponctuelles d'étanchéité.

Ces travaux, dont le montant total s'élève à 100 000 euros TTC, sont en cours et seront livrés le 3 août 2018. D'ailleurs, je vous invite à aller voir sur place, la façade avant et après, pour avoir l'effet des travaux au niveau visuel.

Ces travaux nécessitent l'octroi d'une autorisation d'urbanisme. Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la Ville de Bayonne, la déclaration de travaux correspondante.

M. le Maire : Merci, Madame Duhart. Madame Herrera a demandé la parole. Vous avez la parole.

Mme Herrera Landa : Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, la société Nautique de Bayonne, La Nautique, comme la nomment les Bayonnais, est la plus ancienne association sportive de la ville, créée en 1875.

Elle est exemplaire à plusieurs égards, par la continuité et la diversité de ses activités, la qualité de ses résultats y compris au plus haut niveau – en témoigne le podium obtenu, il y a quelques jours encore, par les rameurs au Championnat de France – et également la fidélité dans l'engagement de ses bénévoles qui fait de ses instances dirigeantes un modèle de stabilité et de continuité ce qui, à l'heure actuelle, est assez rare. Pour ces différentes raisons, nous voterons bien évidemment pour les travaux de ravalement général du bâtiment et l'autorisation de dépôt de l'autorisation d'urbanisme correspondante.

Nous considérons malgré tout que cette opération est bien tardive. Nous vous avons alertés, il y a plus de deux ans – et je sais que vous avez aussi témoigné d'une certaine ténacité sur ce dossier – sur le caractère inesthétique et dangereux de la façade qui n'avait pas été traitée depuis 38 ans. Et là, je réalise que j'ai oublié une qualité des dirigeants dont certains sont là depuis plus de 38 ans. Dans mon énumération de tout à l'heure, j'en ai oublié une. C'est la patience. On peut dire qu'ils ont fait preuve d'une patience exemplaire.

Mais ces travaux nous paraissent insuffisants au regard de la nécessité d'une remise en état plus globale. Une première question va poser – je suis désolée, c'est un peu précis – sur les menuiseries puisque l'on sait qu'il y a des problèmes de frais de fonctionnement très élevés du fait de la déperdition de chaleur. Or la délibération ne précise pas si les menuiseries vont être changées.

Et il y a d'autres éléments qui, selon nous, supposent que le siège de la SNB soit l'objet, non seulement d'un ravalement de façade, mais également de quelques travaux qui vont permettre, non pas un grand confort, mais justement d'avoir davantage un siège qui correspond à l'activité du club dans son ensemble. Merci pour votre réponse.

M. le Maire : Merci, Madame Herrera Landa. Y a-t-il, sur ce rapport, d'autres questions ? S'il n'y en a pas, Madame Duhart, quelques éléments de réponses.

Mme Duhart : Concernant les travaux, je répète le détail des travaux que j'ai évoqué dans mon intervention. Ces travaux comprendront le ravalement complet des façades et des menuiseries extérieures, la réparation des bétons, la reprise des ouvrages en zinc détériorés, la reprise des câblages filant en façade et des réparations ponctuelles d'étanchéité. C'est la liste des travaux qui ont lieu actuellement.

M. le Maire : Voilà les explications que l'on peut donner sur ce rapport. Monsieur Etcheto, on vous écoute.

M. Etcheto : En complément, parce que c'est la Nautique qui gère aussi cet équipement du patrimoine bayonnais, il y a la question, Sophie, du Trinquet Saint-André et des problèmes de couverture. Je crois qu'ils nécessitent pratiquement des travaux en urgence, une intervention. Il m'a semblé voir que c'était envisagé ou prévu.

M. le Maire : Oui, c'est prévu. Madame Duhart. Allez-y.

Mme Duhart : J'ai des éléments concernant le Trinquet Saint-André. Concernant le détail des travaux sur le Trinquet Saint-André, une opération est en cours. Les travaux comprennent le démoussage et la révision de la couverture en tuiles. J'ai eu notamment au téléphone les services techniques qui ont évoqué le remplacement de 300 tuiles. Ils comprennent l'inversion du sens d'ouverture d'une porte issue de secours et la rénovation des appareils d'éclairage avec une intervention sur le filet.

Le montant total des travaux est de 41 400 euros TTC. Le détail, je l'ai également et je peux vous le donner. C'est 6 600 euros TTC pour la couverture, 1 800 euros TTC pour la porte, 23 000 euros TTC pour l'éclairage et 10 000 euros TTC pour le filet.

M. le Maire : On ne va pas tomber dans la comptabilité analytique.

Mme Duhart : Au niveau du calendrier de ces travaux, la couverture sera réalisée en mai, la porte est programmée avant les fêtes de Bayonne et l'éclairage et le filet sont programmés en septembre.

M. le Maire : Merci. On parle du Trinquet. Vous avez raison d'attirer notre attention là-dessus parce que le Trinquet est, comme vous le savez, une propriété de la ville qui fait l'objet d'une convention par la Ville. C'est Madame Durruty qui suit cette affaire parce qu'il y a un fonds de commerce également, à l'intérieur, qui participe largement à la dynamique du lieu. On est en train d'avancer après des difficultés qui remontent à dix, voire quinze ans, et de mettre un peu de rationalité dans tout cela.

Madame Durruty.

Mme Durruty : Pour mémoire, nous avons délibéré en fin d'année dernière pour le renouvellement de la convention et les conditions d'attribution, notamment, de la cour puisqu'il fallait clarifier les choses. Je tiens particulièrement à remercier les services pour leur réactivité, autour de Jean-Baptiste Marinot, pour avoir su trouver une solution à la problématique de la cour et de l'abri de la cour, temporairement pour les fêtes, en tout cas.

M. le Maire : Merci de ces précisions. Je crois que Madame Herrera voudrait dire quelque chose. Rapidement, s'il vous plaît.

Mme Herrera Landa : Ces travaux n'ont pas été mentionnés dans la commission des sports. On l'a vu, il y a trois jours.

M. le Maire : Vous avez bien fait de venir à la séance publique. Ce serait mieux que l'on puisse vous les donner aussi en commission. D'accord.

Merci. Je mets aux voix cette délibération. Il n'y a pas d'abstentions, j'ai compris, et pas de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

5. École élémentaire Ohana – Autorisation de dépôt de l'autorisation d'urbanisme correspondante.

M. le Maire : Le rapport 5, c'est l'école Ohana. Madame Martin-Dolhagaray.

Mme Martin-Dolhagaray : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'école élémentaire Ohana et d'une autorisation de dépôt de l'autorisation d'urbanisme correspondante.

L'augmentation constante des effectifs de l'école Ohana et la perspective d'une création de classe à la rentrée 2018 font de l'agrandissement de l'espace de restauration une priorité. Pour pouvoir étendre la surface actuelle en intégrant la zone de circulation attenante, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la Ville de Bayonne, toutes les demandes d'urbanisme réglementaires correspondantes.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, vous n'avez pas de questions ? Pas d'abstentions, pas de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

6. Café du théâtre – Autorisation de dépôt de l'autorisation d'urbanisme correspondante.

M. le Maire : Madame Durruty, vous avez le rapport 6 concernant des travaux aussi au café du théâtre.

Mme Durruty : Il s'agit de l'autorisation de dépôt de l'autorisation qui correspond effectivement à une demande faite par le propriétaire des lieux relative au remplacement d'une porte extérieure, en raison de l'usure importante de celle-ci, et du faible niveau d'isolation à la fois thermique et acoustique.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la ville de Bayonne, toutes les demandes d'urbanisme réglementaires correspondantes.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ? Pas de vote contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

7. Installation de robinets d'incendie armés à la maison des associations – Autorisation de dépôt de l'autorisation d'urbanisme correspondante.

M. le Maire : Maintenant, Monsieur Salducci va nous présenter le rapport 7.

M. Salducci : Merci, Monsieur le Maire. Installation de robinets d'incendie armés à la maison des associations et autorisation de dépôt de l'autorisation d'urbanisme correspondante.

La salle polyvalente au rez-de-chaussée de la maison des associations accueille régulièrement des salons ou des expositions. Ce type d'activités, différent du classement pris en compte initialement pour l'établissement, impose des mesures complémentaires en termes de moyens de secours et notamment la mise en place de robinets d'incendie armés.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la ville de Bayonne, toutes les demandes d'urbanisme réglementaires correspondantes.

M. le Maire : Merci, Monsieur Salducci. Pas de questions ? Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

CULTURE ET PATRIMOINE

8. Rénovation extension du Musée Bonnat-Helleu – marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'équipe Brochet, Lajus, Pueyo – Modification de la composition du groupement et nouvelle répartition des honoraires – Avenant n° 2.

M. le Maire : On passe au rapport suivant, le rapport numéro 8, qui concerne le musée Bonnat-Helleu. Concernant ce rapport, vous avez compris qu'il s'agissait d'un marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'équipe Brochet Lajus Pueyo pour procéder à la modification de la composition du groupement et une nouvelle répartition des honoraires. Cela concerne l'avenant numéro 2.

En mai dernier, l'agence Brochet Lajus Pueyo a informé la Ville de Bayonne du désistement de l'un de ses co-traitants. Il s'agit de Monsieur Christian Germanaz, un muséographe que l'on a vu à l'occasion de deux ou trois réunions de comité. La mission sera poursuivie par le mandataire, Brochet Lajus Pueyo, et par un autre co-contractant déjà chargé de la signalétique, l'agence PEKAK.

Bien que le forfait de rémunération fixé par l'avenant ne change pas – je dis bien qu'il ne change pas –, il y a lieu de modifier les honoraires comme détaillés dans la notice explicative de synthèse. C'est la répartition entre les différentes entreprises qui est touchée. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver cet avenant numéro 2.

Je mets aux voix cette délibération. Madame Herrera Landa a demandé la parole. Vous l'avez.

Mme Herrera Landa : Oui, très rapidement. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, la délibération porte sur la modification du groupement responsable de la maîtrise d'œuvre. C'est un aléa qui est inhérent à ce type de mission et cela n'entraînera pas de commentaires particuliers de notre part sur la délibération elle-même.

Nous ne participerons pas au vote dans la mesure où nous ne cautionnons pas, non pas l'objet de ce projet, bien sûr, mais plutôt la conduite de ce projet. Nous souhaiterions, à l'occasion de ce vote, que vous puissiez nous informer de l'état d'avancement de ce dossier, et tout particulièrement, si vous avez des informations, son plan de financement dont la dernière version qui nous a été communiquée, sauf erreur de notre part, date de fin janvier.

M. le Maire : Oui, je peux vous donner ces éléments d'information. S'il ne s'agit que de se poser cette question, je vous confirme ce que je vous avais dit à l'époque. Je vous rappelle que nous en sommes au stade, aujourd'hui, du dépôt du permis de construire et de l'avant-projet définitif, c'est-à-dire ce que l'on appelle le stade PRO.

Le coût prévisionnel de cette opération, alors même que nous en sommes à un stade très avancé, s'élève à 21 millions d'euros hors taxes – cela n'a pas changé, mais je le dis parce que vous avez posé la question –, dont 16,8 millions d'euros hors taxes pour les travaux. Ce coût est financé toujours à hauteur de 60 % par les partenaires du projet, auxquels on ajoute le legs Howard-Johnston.

Ces participations, c'est-à-dire 12,53 millions d'euros, se décomposent comme suit. Là non plus, rien de nouveau, Madame Herrera.

- Le ministère de la Culture à hauteur de 2,4 millions d'euros.
- Le FSIL, le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local, à hauteur de 0,8 million d'euros.
- La région qui a voté pour 1,5 million d'euros par deux fois.
- La CAPB qui a voté – vous le savez aussi, on l'a voté ensemble – pour 2,53 millions d'euros.
- Le département pour 1,3 million d'euros.

Et souvenez-vous que l'on prend sur le legs Howard-Johnston puisque c'était la volonté de la personne qui a fait le legs, de pouvoir prendre sur les fonds que nous avons, sur ces liquidités, 4 millions d'euros. Ce n'est pas la totalité, mais une partie à hauteur de 4 millions d'euros.

Rien n'est modifié, Madame Herrera, par rapport à ce que l'on vous avait précédemment indiqué.

Mme Herrera Landa : Sauf pour le département. On avait 1,5 et là, c'est 1,3.

M. le Maire : On a dû indiquer 1,5 et l'on a eu 1,3. Vous avez donc un différentiel de 200 000 euros.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Etcheto, vous avez la parole.

M. Etcheto : J'ai une question complémentaire sur le calendrier. On doit en être à la passation des marchés, j'imagine, avec les entreprises. Où en est-on exactement ? Peut-on avoir une réponse ?

M. le Maire : Le permis de construire devrait être délivré en septembre ou octobre, donc à la fin de l'été. Et l'appel d'offres travaux sera fait en même temps, c'est-à-dire à la fin de l'été ou au début de l'automne.

M. Etcheto : Cela commencera ?

M. le Maire : L'appel d'offres. Les marchés, c'est comme cela. On fait l'appel d'offres et les entreprises répondent.

M. Etcheto : C'est la réponse des entreprises qui sera fin octobre ?

M. le Maire : Non, ce sera le début de l'appel d'offres. On lancera l'appel d'offres.

M. Etcheto : Ce sera le début de l'appel d'offres ?

M. le Maire : Ce sera le lancement de l'appel d'offres.

M. Etcheto : C'était le sens de ma question. J'imagine que l'on va profiter de l'intervalle pour tout ce qui relève des fouilles archéologiques.

M. le Maire : Effectivement, Monsieur Etcheto, des travaux de recherche ont été effectués concernant les vestiges archéologiques dans la cour de l'école, il y a déjà plusieurs mois. Ce qui est absolument certain, c'est qu'à la faveur des travaux qui vont être réalisés, des fouilles complémentaires seront faites. C'est très souvent le cas. Il y a des fouilles préventives et, ensuite, des fouilles de chantier. Donc toutes les fouilles ne sont pas terminées, pour répondre à votre question. Certaines vont se faire pendant le chantier.

M. Etcheto : Merci.

M. le Maire : Merci. On met aux voix cette délibération. Votre position sur le vote ? Vous ne prenez pas part au vote. Monsieur Iriart.

M. Iriart : Comme il s'agit d'un avenant à un marché de maîtrise d'œuvre sur lequel on s'était abstenus, à l'époque, on restera donc sur l'abstention pour l'avenant. Merci.

M. le Maire : Très bien. L'explication de vote est claire. La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Mesdames ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat),
Messieurs DUZERT, ETCHETO, BERGÉ, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.
Monsieur IRIART et Madame LEUENBERGER s'abstiennent.

9. DIDAM – Exposition MARTHA COOPER : Shooting a Revolution – Festival Street Art.

M. le Maire : Monsieur Ugalde, vous nous présentez le rapport numéro 9 sur l'exposition Martha Cooper. Je pense qu'il pourrait y avoir derrière des compléments d'explication de Cyrille Laiguillon puisque cette exposition a plus qu'un pont avec le festival Points de Vue qui va avoir lieu pendant cette période. Monsieur Ugalde.

M. Ugalde : Oui, Monsieur le Maire, c'est plus qu'un pont. C'est une réponse, un dialogue avec la globalité du festival que l'on a voulu défendre à travers cette exposition au DIDAM. Il est tout à fait normal que l'on parle avec Cyrille, qui est très impliqué dans l'organisation de Points de Vue au sens large, du festival de *street art* de Bayonne.

Dans le cadre de l'exposition « *Martha Cooper : Shooting a Revolution* » retraçant la naissance du graffiti et l'avènement du *street art*, la ville souhaite accompagner le centre d'art Spacejunk qui assure la coordination et la production de l'ensemble de l'exposition dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et contrats amenés à être établis pour la mise en œuvre de ce projet avec cet artiste qui fait référence en la matière. Et ce n'est pas Cyrille qui me dira le contraire, car on en a beaucoup parlé. On peut même dire que c'est une référence internationale. Je ne sais si tu veux ajouter quelque chose, Cyrille, sur ce sujet.

M. le Maire : Monsieur Laiguillon.

M. Laiguillon : Martha Cooper est la référence mondiale de la photo sur le *street art*. Il faut savoir que cette dame est l'idole de beaucoup de générations. Toute petite, elle allait dans le Bronx où il était déjà très compliqué pour les femmes d'y aller, en particulier pour les femmes blanches. Elle a répertorié et photographié toute l'évolution du graff.

Le *street art* va avec le festival Points de Vue parce que la photographie fait partie du *street art*. Il y a le graff, il y a la musique. On a eu, la dernière fois, le 12 juillet, du *beatbox*. C'est tout cela. L'année dernière, C215 est venu un peu en *teaser*. Ce sont les boîtes aux lettres que vous avez vues.

Là, ce sera Martha Cooper sur le festival *street art*. Je tiens à remercier aussi le consul des États-Unis qui est vraiment un partenaire pour faire venir Martha Cooper et un autre artiste des États-Unis qui s'appelle BIP, Believe in people, qui est la référence aussi aux États-Unis du graff. Il va venir à Bayonne pour nous faire un mur.

C'est tout cela que va amener, Martha Cooper, qui est la référence dans la photographie. Je remercie Yves, Sophie Castel et Monsieur le Maire de nous avoir aussi ouvert le DIDAM parce que cela va être un bon moment de partage où l'on ouvre aussi la palette sur le *street art*, sur la photographie. Je vous invite à venir parce que cette dame est un monument du *street art* et un monument de vie aussi.

M. Ugalde : Avec toute la saveur de la trouver dans une salle d'exposition digne de ce nom puisqu'elle incarne le tout début de cet art avec la marginalité que cela pouvait représenter à l'époque. Voir aujourd'hui un art consacré après ce qu'il a pu traverser, c'est tout l'intérêt de cette réponse avec le festival.

M. le Maire : Absolument. Ce rapport ne porte pas sur le festival Points de Vue, et pourtant, c'est l'occasion de dire que c'est un très beau festival, en tout cas un moment joyeux pour la population et qui laisse des traces qui font plaisir. Il y a des esthétiques intéressantes et celle-là l'est particulièrement.

M. Ugalde : Il faut dire aussi, Monsieur le Maire, que l'on a passé le cap de 60 000 visiteurs pour le DIDAM.

M. le Maire : Voilà. C'est une très bonne nouvelle. Merci. Je pense que ce rapport va remporter l'unanimité, qu'il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre. C'est parfait.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

10. B*Koruak/Festival international de chœurs.

M. le Maire : Monsieur Ugalde va nous parler du festival international de chœurs. C'est le rapport 10.

M. Ugalde : B*Koruak est un festival international de chœurs. Ici, lorsque l'on parle des chœurs, on a tendance à y trouver tout de suite nos propres racines et l'on a tendance à oublier que c'est vraisemblablement l'art choral qui est peut-être un des plus universels en matière de chant. Il est intéressant de voir que l'on peut mettre en place un moment privilégié, à Bayonne, autour, certes, de la particularité de notre chant basque, mais aussi de l'ouverture sur des expressions au plus haut niveau.

C'est ainsi que le festival international de chœurs B*Koruak va se mettre en place avec sa première édition programmée du 2 au 4 novembre prochains. Cela répond aux enjeux d'attractivité et de relations transfrontalières fixés par l'actuel schéma directeur de la culture et du patrimoine que j'ai eu l'honneur de détailler ici.

Le volet des chœurs basques sera organisé par l'association Ezin Aseak dans les conditions définies dans la note explicative de synthèse. C'est l'association qui apporte cette valeur ajoutée d'un savoir, d'une relation très avancée avec l'ensemble de ceux qui s'expriment dans cet art, à Bayonne en particulier.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la politique tarifaire de ce festival qui sera, bien sûr, une nouvelle fois, basse et accessible – c'est une volonté à Bayonne – ainsi que les termes de la convention à intervenir avec l'association Ezin Aseak qui sera notre association ressource, ainsi que celle à intervenir avec les opérateurs sociaux, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble de ces accords autour de B*Koruak, dont je vous rappelle les dates, du 2 au 4 novembre.

Grâce à un gros travail que nous avons effectué en compagnie de la fédération des chœurs de Navarre, il y aura la venue ici des meilleurs chœurs mondiaux, à savoir un japonais, un philippin et un américain. Ces chœurs, sans l'appui de la fédération, n'auraient pas pu venir à Bayonne. On profite de l'événement exceptionnel du festival de Tolosa, qui est à quelques kilomètres de chez nous. Grâce à cet événement et au rebond que nous avons proposé à la fédération des chœurs de Navarre, cela a été possible.

Une première journée sera consacrée à tous les chœurs bayonnais, en ouverture. Ensuite, ce seront trois soirées au théâtre autour des meilleurs chœurs du monde.

M. le Maire : Très bien. Merci. Il n'y a pas de questions ? Vous avez convaincu tout le monde parce qu'il n'y a pas d'abstentions non plus. Pas de votes contre. C'est parfait.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

11. Les « Dimanches en musique ».

M. le Maire : Monsieur Ugalde, vous poursuivez avec les « Dimanches en musique ». C'est le rapport 11.

M. Ugalde : On se souvient de cette mise en place des « Dimanches en musique », l'an dernier, il y avait beaucoup d'inconnues. Ce qui est connu, aujourd'hui, c'est le succès de la manifestation et une montée en puissance des abonnements, il faut dire aussi à des tarifs très privilégiés.

Les « Dimanches en musique », c'est aussi une possibilité pour des publics qui ne se déplacent pas le soir, on pense en particulier à des publics assez âgés, et qui ont du mal à trouver une relation avec le spectacle vivant à Bayonne. Et c'est un plaisir de voir la salle du théâtre se remplir le dimanche après-midi avec cet aspect très intergénérationnel du public.

Après le succès rencontré par la première saison des « Dimanches en musique », une saison 2018-2019 est programmée dans la même logique, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Elle débutera dès le mois de novembre et comptera, cette année, sept concerts, soit cinq au Théâtre de Bayonne, un concert gratuit programmé à l'église Sainte-

Croix et le concert du Nouvel An à la salle Lauga qui fera l'objet d'un contrat de partenariat entre la ville, le conservatoire Maurice Ravel et la Scène nationale du Sud-Aquitain.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la politique tarifaire ainsi que les termes des conventions à intervenir avec les opérateurs sociaux, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

M. le Maire : Merci. Très belle série de manifestations puisque ces « Dimanches en musique » s'adressent, c'est vrai, principalement à nos aînés. C'est un grand succès. Je salue le travail que fait aussi Madame Lauqué dans l'organisation des transports et autres moyens qui permettent, comme vous venez de le dire, Monsieur Ugalde, à ces personnes de se déplacer et de ainsi venir au théâtre quand c'est le théâtre, ou dans certaines églises ou à la salle Lauga quand ces concerts se déroulent dans ces lieux.

Il n'y a pas d'abstentions ?

M. Ugalde : Je voudrais simplement rappeler que cette saison est mise en place aussi en concertation avec les personnes dont nous venons de parler. On considère trop souvent les seniors comme un public passif. On est loin de ce profil, aujourd'hui, on le sait. On a été sensibles aux propositions que les spectateurs nous ont faites et l'on s'est rendu compte que l'on dépassait, et de très loin, les idées stéréotypées que l'on peut se faire d'une programmation pour les personnes d'un certain âge.

M. le Maire : Je confirme bien que les seniors ne sont pas nécessairement passifs.

On met aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

12. Lauga, côté scène – Divers contrats de coréalisation pour la saison 2018-2019.

M. le Maire : Pour le rapport 12, c'est toujours Monsieur Ugalde. On va parler de la salle Lauga.

M. Ugalde : Oui, des divers contrats de coréalisation pour la saison 2018-2019 avec cette renaissance de la salle Lauga quant aux spectacles, bien sûr, et en totale compatibilité avec une saison sportive qui prédomine, cela va de soi.

La délibération « *Lauga, côté scène : une nouvelle saison de spectacles à Bayonne* » adoptée lors de la séance du conseil municipal du 7 juin 2018, présente les principes d'une nouvelle saison de spectacles à la Salle Lauga et une première programmation. Il convient, à présent, que le conseil municipal approuve les conditions d'organisation des spectacles suivants programmés en mars 2019 tels que définis dans la note explicative de synthèse.

Compte tenu de ces éléments, Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes des contrats correspondants et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer. Nous ne sommes pas en capacité, aujourd'hui, de boucler complètement cette saison d'hiver, comme on dit, mais elle prend déjà de l'allure avec sept propositions.

M. le Maire : Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

13. Musée basque et de l'histoire de Bayonne – Exposition « 1966 Gaur. L'art basque sous le franquisme : avant-garde et résistance »

M. le Maire : Madame Castel, vous allez présenter une série de rapports.

Mme Castel : Tout à fait, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un rapport présentant le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et l'exposition : « *1966 Gaur. L'art basque sous le franquisme : avant-garde et résistance* ».

En lien avec la Ville de Bayonne, le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne a choisi de s'intéresser au réveil de l'art basque sous la dictature franquiste porté comme un acte de résistance par les huit artistes qui formèrent le groupe GAUR en 1966.

Cette exposition, qui est proposée jusqu'au 4 novembre, présente une sélection de leurs œuvres, essentiellement constituée de plus de cent pièces de cette époque, et expose le contexte politique et culturel des années 60 au Pays basque, et ceci avec de très nombreux documents historiques. C'est la première fois qu'une telle exposition est proposée au Pays basque nord.

Une convention de partenariat à passer avec le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne formalisera les obligations réciproques des deux parties, détaillées dans la note explicative de synthèse.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Tout à l'heure, Yves a fait part du nombre d'entrées au DIDAM. Je peux vous communiquer aussi le nombre d'entrées, depuis le début de l'année, au Musée Basque. Nous avons dépassé, au 19 juillet, la barre des 30 000 visiteurs. À la même époque, l'année dernière, nous n'étions qu'à 27 000. Par rapport à l'année dernière, cela fait plus 3 000 visiteurs.

M. le Maire : C'est une tendance qui se vérifie depuis deux ou trois ans et dont il faut se féliciter. Peut-être avez-vous déjà vu cette exposition. Cette exposition Gaur est, pour nous, l'occasion exceptionnelle de pouvoir réunir ces artistes qui ont marqué l'art dans les années 60, en particulier au sud du Pays basque, avec de véritables monstres de la sculpture contemporaine, l'un d'entre eux étant d'ailleurs Nestor Basterretxea. Vous savez qu'il avait aussi accepté de faire une exposition au même Musée Basque, il y a quelques années.

Là, l'intérêt, c'est que vous voyez tous les artistes sur ces trois salles du premier étage du Musée Basque avec, en plus de cela, un commissariat de l'exposition assuré par Jacques Battesti, qui est l'attaché de conservation du musée, un garçon de grande qualité d'ailleurs et qui a fait un très gros travail. Je vous le dis parce que vous avez là des œuvres qui ont quitté un certain nombre de musées et de collections privées et que l'on ne reverra plus. C'est le propre des expositions temporaires que de permettre, dans un temps court, d'accéder à des œuvres de très grande qualité.

Monsieur Ugalde.

M. Ugalde : Monsieur le Maire, j'ai presque honte d'ajouter une petite information, compte tenu de la dimension artistique de l'exposition dont vous parlez. Ce qui n'est pas neutre dans le succès de cet été, au Musée Basque, c'est aussi la petite exposition sur le Tour de France en Pays basque qui a aussi son intérêt et sa saveur et qui obtient un très beau succès populaire.

M. le Maire : Pour lequel l'accès est gratuit. Merci. On met aux voix. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

14. Musée basque et de l'histoire de Bayonne – Acquisitions en faveur des collections.

M. le Maire : Monsieur Ugalde, vous gardez la parole pour le rapport 14. C'est Madame Castel, excusez-moi, qui a la parole pour l'acquisition d'un certain nombre d'œuvres. C'est le rapport 14, allez-y.

Mme Castel : C'est effectivement une acquisition en faveur des collections pour le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne.

Par des acquisitions régulières, la Ville de Bayonne enrichit les collections du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne. Pour ce premier semestre de l'année 2018, le conservateur en chef du musée, Olivier Ribeton, a signalé son intérêt pour une affiche du Tour de France de 1923 qui montre le cycliste italien Ottavio Pratesi.

Cette affiche est visible quand on rentre dans le Musée Basque, dans le hall d'entrée, à droite, et avant de pénétrer dans la très intéressante exposition du Tour de France cycliste au Pays basque. C'est une première affiche.

Il y a une deuxième affiche « *Toros à Bayonne* » de 1922, signée Genaro Palau Romero. Cette affiche sera visible à la fin de l'année, lors de l'exposition qui va succéder à Gaur. Dans cette exposition seront présentées les acquisitions du Musée durant ces vingt dernières années. Je pense que ce sera vraiment très intéressant et l'on mesurera toute la richesse des acquisitions.

Compte tenu des éléments énoncés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour que ces œuvres enrichissent les collections du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne.

M. le Maire : Merci. Je le mets aux voix. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

15. Installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de divers équipements publics – Conventions d'occupation temporaire du domaine public au bénéfice de la société I-ENER.

M. le Maire : Le rapport qui suit se rapporte au développement durable. C'est Madame Bisauta qui présente le rapport 15 qui est assez nouveau et novateur.

Mme Bisauta : Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de nos politiques clinquantes et de participation prétendument citoyenne, je vais vous entraîner dans un feu d'artifice d'énergie électrique 100 % renouvelable.

En effet, la société SAS I-ENER est une société citoyenne de production d'énergie renouvelable, bien connue sur le territoire du Pays basque et créée en 2014. Elle œuvre dans les domaines de la transition énergétique et de l'économie sociale et solidaire, toutes choses que nous faisons dans une politique de marketing bien coupable.

Elle a ainsi développé une démarche innovante pour exploiter des systèmes photovoltaïques sur les toits publics du Pays basque. C'est dans ce cadre que la ville a été sollicitée, et une réflexion conjointe a été menée entre cette société et les services municipaux pour discuter des intérêts respectifs des parties, étudier les critères opérationnels d'un tel déploiement de panneaux et valider les modalités juridiques d'une telle opération dont les détails sont énoncés dans la note explicative de synthèse.

Je précise juste que les toitures qui ont été identifiées pour pouvoir accueillir ce dispositif sont les suivantes : école Jean Moulin, salle de sport du Polo Beyris, école Marie-Curie, école Aristide-Briand, école Malégarie, complexe Jean Fontan 2, mur à gauche Sainte-Croix et, in fine, le stade Didier Deschamps. En ce moment, il est de bon ton d'évoquer certains Bayonnais célèbres.

Il vous est proposé d'approuver les termes de cette convention type d'occupation temporaire du domaine public, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer pour chaque toiture concernée et d'autoriser la Société I-ENER à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet.

M. le Maire : Merci, Madame Bisauta. Nous avons une demande de parole de Madame Aragon.

Mme Aragon : C'est juste une petite question, mais je pense que Martine a donné la réponse. C'est par rapport au secteur sauvegardé, sachant que l'on n'a pas le droit de mettre des panneaux photovoltaïques sur les immeubles alors que, bien souvent, ce serait très utile et durable. Là, c'est donc exclusivement sur des bâtiments publics, hors quartiers sauvegardés. D'accord.

Mme Bisauta : Ensuite, je partage avec vous l'espoir que les choses évoluent. Effectivement, dans l'avenir, peut-être que c'est une question qui sera regardée différemment. Il y a déjà, et on le voit, des évolutions à ce sujet. Pour l'instant, nous en sommes là et les choix qui ont été retenus nous évitent de rentrer dans le cadre de ces contraintes de la ville. Par ailleurs, ce sont des contraintes importantes puisqu'elles protègent un patrimoine remarquable. Mais, effectivement, pour les énergies renouvelables, il serait souhaitable que certaines choses soient prises en compte.

M. le Maire : Merci. Monsieur Duzert.

M. Duzert : Merci, Monsieur le Maire. Rien d'extraordinaire. J'ai lu la convention qui est en annexe et je n'ai pas trouvé l'expression claire d'un bilan qui pourrait être fait tous les ans sur le coût, sur ce que cela génère, etc. Je ne parlerai pas du bilan carbone des panneaux photovoltaïques quand ils sont construits et quand ils arrivent, mais au moins un bilan de fonctionnement de tout cela, de la globalité du dispositif, avec les avantages et les inconvénients. Et je ne l'ai pas trouvé. Je ne sais pas.

Mme Bisauta : On fera faire le bilan carbone énergie en 2020, en même temps. Sur le photovoltaïque, on a encore peu d'avance. La Ville ne fait qu'une mise à disposition contre l'euro symbolique. L'idée n'est pas d'avoir un avantage économique, mais écologique, en permettant à cette société qui fait un gros effort pour la participation citoyenne, de pouvoir se développer et produire le maximum d'énergie.

Après, on aura un retour, bien entendu, et en commission développement durable, tous les éléments que l'on a, on en discutera et cela nous permettra de faire une analyse de ce qu'il se passe. C'est intéressant et nous sommes quand même, bien que d'autres communes l'aient déjà fait, dans les débuts, dans une phase presque expérimentale. C'est important d'avoir un retour.

M. le Maire : Très bien. Je mets aux voix cette délibération. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT URBAIN

16. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

M. le Maire : Monsieur Lacassagne, vous prenez la parole pour le rapport 16.

M. Lacassagne : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser l'attribution, dans le cadre du dispositif OPAH-RU-PIG, habitat indigne et précarité énergétique, et du dispositif communal d'aide aux travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien, les subventions détaillées dans la note explicative de synthèse, qui sont respectivement de 1 000 euros pour un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 26 732,43 euros, et de 76 838,53 euros pour un montant total de travaux de plus de 1 173 514,61 euros exactement, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires.

Je vais revenir, Monsieur le Maire, sur ce que vous indiquiez tout à l'heure, à savoir que nous travaillons et que nous avançons. C'est exact, la ville se transforme avec l'ensemble des réhabilitations des immeubles et des logements, notamment au travers des aides municipales et patrimoniales que nous octroyons, d'ailleurs, à chaque conseil municipal.

D'autre part, depuis que nous avons lancé notre dernier OPAH-RU, et rappelons que c'est le neuvième, nous avons noté une grande demande de la part de la population, que ce soit des propriétaires occupants ou des propriétaires bailleurs.

Je rappelle également le travail que nous menons dans le cadre du PNRQAD, le programme national de qualification de quartiers anciens dégradés. Notamment, certaines opérations devraient démarrer d'ici la fin de cette année. Je rappelle aussi les 5 millions d'euros qu'investit la Ville de Bayonne en complément du budget de l'ANRU sur une opération totale de 10 millions d'euros.

Un mot également pour dire le travail que nous menons avec Action Cœur de Ville et, là aussi, de très nombreux projets seront à l'ordre du jour, à la fois pour l'habitat, le commerce, le tourisme, le patrimoine, la culture et bien d'autres sujets. De nouvelles actions seront prévues

sur la rive gauche et sur la rive droite et l'on reviendra vers vous pour vous présenter ces projets. Nous les avons déjà dans nos cartons, mais Action Cœur de Ville mettra un coup d'accélérateur sur nos projets.

D'ailleurs, il y a une petite semaine, nous recevions le préfet et le sous-préfet avec vous-même, Monsieur le Maire, et un certain nombre d'élus. Nous avons présenté nos différents projets et réalisé de nombreuses visites sur le centre ancien, au Petit Bayonne et au Grand Bayonne. Nous avons visité des immeubles anciens dans le Grand Bayonne et, ensuite, nous sommes allés à Saint-Esprit pour découvrir tous les aménagements que nous réalisons et également tous les projets que nous avons sur la rue Sainte-Catherine. Vous voyez qu'il y a un coup d'accélérateur sur nos projets.

Je termine en remerciant tous les services. Si nous travaillons, les services aussi travaillent. Je voudrais également les féliciter, ainsi que notre nouvelle cheffe de projet qui est une femme.

M. le Maire : Oui, Frédérique Calvanus. Monsieur Etcheto.

M. Etcheto : Je vous rassure, je ne vais pas réagir. On aura l'occasion de discuter de tout cela à une autre occasion. J'ai une question qui m'avait échappé lors de la préparatoire. C'est un petit détail. Vous me donnerez la réponse plus tard, ce n'est pas nécessaire.

Il y a un nom pour une subvention, sur le deuxième tableau, au titre des valorisations patrimoniales qui se retrouve deux fois à la même adresse. Visiblement, ce sont deux subventions distinctes avec des assiettes différentes. Je voulais savoir si c'est normal, si d'habitude ce n'est pas globalisé. La réponse n'est pas forcément à donner ici, en conseil municipal. Je ne vais pas citer le nom.

M. le Maire : Je vois ce que vous dites. Je coche ce que vous venez de dire et les services vous répondront parce qu'il y a deux fois la même adresse, effectivement. On répondra. Il y a forcément une explication. C'est peut-être une erreur, je ne sais pas.

Merci. On met aux voix cette délibération. Ce type de rapport, vous le votez ? Oui. Monsieur Iriart aussi, vous votez ce rapport ? Elle est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

17. Dispositif « Passerelle » avec l'école Jules Ferry et la crèche Saint-Esprit – Convention entre la Ville et l'Éducation nationale.

M. le Maire : Madame Martin-Dolhagaray, c'est le rapport 17.

Mme Martin-Dolhagaray : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du dispositif « Passerelle » avec l'école Jules Ferry et la crèche Saint-Esprit, convention entre la Ville et l'Éducation nationale.

La Ville de Bayonne, en collaboration avec l'Éducation nationale, propose un dispositif passerelle entre la crèche Saint-Esprit et l'école maternelle Jules Ferry. Ce dispositif est un accueil partagé entre l'école le matin et la crèche l'après-midi, s'étendant de la rentrée de septembre aux vacances de la Toussaint, et dont les modalités sont précisées dans la note explicative de synthèse.

Pour que ce soit proposé aux enfants, faisant leur rentrée scolaire après la Toussaint ou en janvier, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention à conclure avec l'Éducation nationale concernant ce dispositif passerelle et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

18. Tarification du service d'accueil périscolaire et du service de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire lié – Année scolaire 2018-2019.

M. le Maire : Rapport 18, on passe à la tarification du service d'accueil périscolaire et du service de restauration scolaire dont il a été question tout à l'heure, dans la présentation générale de Monsieur Etcheto. Allez-y.

Mme Martin-Dolhagaray : Tout à fait. Tarification du service d'accueil périscolaire et du service de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire lié, pour l'année scolaire 2018-2019.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions présentées dans la note explicative de synthèse portant sur la revalorisation des tarifs horaires du service d'accueil périscolaire, la création d'un forfait de 1 euro par an pour les familles bénéficiant des services périscolaires, la revalorisation des tarifs horaires du service accueil périscolaire sur la pause méridienne et les tarifs de restauration scolaire.

Si vous le permettez, je souhaiterais apporter une explication, un complément d'information sur la création de ce forfait de 1 euro. Avec le retour, pour 22 écoles de Bayonne, à quatre jours, il s'est agi de prendre des arbitrages. Monsieur le Maire, je vous remercie de l'arbitrage que vous avez fait, dans le sens où tous les petits Bayonnais vont avoir une heure d'accueil périscolaire, ou d'étude, gratuite de 16 heures 30 à 17 heures 30. Cet accueil périscolaire est détaillé. L'étude sera effectuée par les enseignants sur la base du volontariat et rémunérée par la mairie de Bayonne.

Il s'agit d'un engagement conséquent et courageux de la part de la mairie, dans la mesure où nous offrons cette heure de gratuité à tous les enfants bayonnais. Je tenais à apporter cette précision.

Le forfait de 1 euro est proposé uniquement parce que la gratuité n'était pas possible à mettre en place. Il s'agissait d'avoir pour 1 euro une sorte d'abonnement, mais le reste, c'est la mairie de Bayonne qui s'en charge. Merci.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, Monsieur Duzert.

M. Duzert : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne sommes pas d'accord avec votre décision d'augmenter le prix du service de restauration et de l'accueil périscolaire de 1,69 %. Il s'agit purement et simplement d'une manière d'augmenter les impôts d'une partie de Bayonnaises et de Bayonnais.

Vous pouvez rétorquer que cette augmentation, dans les faits, sera minime, mais nombre de nos concitoyens n'ont pas eu une telle augmentation de salaire ou de prestations. Cette augmentation est une des conséquences des dérives de vos dépenses non maîtrisées, que ce

soit pour les fêtes de Bayonne – André y reviendra tout à l’heure – ou concernant les projets de l’Atalante ou du Musée Bonnat – que l’on a déjà un peu abordées – et tout dernièrement du projet de restructuration de la médiathèque passant de 9,5 à 11,4 millions d’euros rien que lors du jury de choix de l’architecte. Nous y étions ensemble.

L’école et les composantes de la journée scolaire doivent être sanctuarisées et non pas servir à renflouer des projets culturels et autres mal ficelés. Nous voterons contre cette délibération. Merci.

M. le Maire : Merci. Le sens du vote est donc noté. Concernant Monsieur Iriart ?

M. Iriart : Nous voterons pour.

M. le Maire : Vous votez pour. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ

Mesdames ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat),
Messieurs DUZERT, ETCHETO, BERGÉ, PALLAS, ARTIAGA votent contre.

19. Organisation de l’offre périscolaire municipale pour l’année scolaire 2018-2019.

M. le Maire : Nous passons au rapport numéro 19, toujours Madame Martin-Dolhagaray.

Mme Martin-Dolhagaray : Il s’agit maintenant de l’organisation de l’offre périscolaire municipale pour l’année scolaire 2018-2019.

Sur la base des éléments énoncés dans la note explicative de synthèse, il est proposé au conseil municipal d’approuver l’organisation de l’offre périscolaire municipale au titre de la prochaine année scolaire, détaillée dans le règlement intérieur des services périscolaires, pour les écoles dont le rythme scolaire s’organise sur quatre jours, et le règlement intérieur des services périscolaires de l’école Charles Malégarie qui est restée à quatre jours et demi, étant entendu que les dispositions présentées sont en cohérence avec le projet éducatif du territoire et s’inscrivent dans le projet éducatif global.

Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, encore une fois, j’aimerais apporter une précision. On parle du service périscolaire, mais, dans la note explicative de synthèse, vous avez également une explication sur le temps scolaire. En effet, la mairie n’a pas souhaité un retour en arrière de quatre ans, tel que nous l’avions annoncé au préalable. Nous avons mis en place un système de recueil ou de livret – nous n’avons pas encore trouvé le nom exact – auquel les enseignants et toutes les équipes éducatives pourront se référer de manière à les accompagner au mieux dans leurs actions pédagogiques. Ce livret, ou recueil, permettra aux enseignants d’avoir deux entrées, une entrée par tranche d’âge et une entrée par thème. Nous pourrions, à ce moment-là, les accompagner.

Je vois Monsieur Duzert qui hoche la tête. Je lui ai largement expliqué, en commission Éducation, la dernière fois. Il était ravi, je pense.

C’est une précision importante à apporter parce qu’il ne s’agit pas que du temps périscolaire, mais également d’accompagner les enseignants, tout en sachant que le fait de passer de quatre jours et demi à quatre jours, pour certaines équipes pédagogiques, n’était pas un choix. La

mairie a souhaité, là encore, avoir le courage d'accompagner ces équipes pédagogiques et leur donner les moyens de travailler au mieux. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci.

Mme Martin-Dolhagaray : Un petit mot, si vous me le permettez. Je tiens à remercier les équipes qui ont travaillé parce que le travail qui a été fourni par les techniciens au niveau de la DEJE a été énorme, conséquent et colossal. Je pèse mes mots. Il a fallu revoir une organisation qui fonctionnait depuis trois ans et tout reprendre à zéro, avec des directives, il est vrai, peut-être un peu exigeantes de ma part. En effet, je souhaitais qu'une offre pédagogique conséquente soit proposée. Ils ont fait un travail admirable et je les en remercie.

M. le Maire : Ces remerciements sont tout à fait mérités. Merci, Madame Martin-Dolhagaray. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre. La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

20. Mode de gestion et règlement intérieur du Pôle d'arts vivants de l'école Charles Malégarie.

M. le Maire : Le rapport 20 est le mode de gestion et le règlement intérieur du Pôle d'arts vivants de l'école Charles Malégarie.

Mme Martin-Dolhagaray : Le Pôle d'arts vivants de l'école Charles Malégarie est un espace spécialement conçu pour accueillir des activités artistiques telles que le chant, la danse et le théâtre. Il est composé d'une salle polyvalente de 100 m², de vestiaires/loges et d'espaces de stockage, et il peut être également configuré pour des réunions ou des séminaires.

Sur la base des éléments énoncés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal de valider le règlement intérieur pour l'utilisation du Pôle d'arts vivants, d'approuver la convention type de mise à disposition et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition de cet équipement.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

21. Avenant n° 2 au Projet éducatif territorial (PEdT) pour une durée d'un an.

M. le Maire : Rapport 21, c'est l'avenant au PEdT.

Mme Martin-Dolhagaray : Compte tenu de la nouvelle organisation de l'offre scolaire, à la rentrée 2018 et de la prochaine échéance du Projet éducatif territorial, il est proposé la signature d'un deuxième avenant au PEdT actuel, prenant la forme d'une convention d'appui, et ainsi de prolonger la mise en œuvre du PEdT existant pour une durée d'un an dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

Il est donc proposé au conseil municipal de prolonger le Projet éducatif territorial existant pour la période 2018-2019 en validant la convention d'appui, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

22. Fourniture de repas pour les services de restauration collective assurés par la Ville – Lancement de la consultation et signature de l'accord-cadre.

M. le Maire : Rapport 22.

Mme Martin-Dolhagaray : Ce rapport 22, je crois qu'il est très important. Il faut savoir que la restauration scolaire – et cela a bien été expliqué – a trois axes très importants.

L'axe numéro un me tient particulièrement à cœur, mais les autres également. Il parle d'éducation alimentaire, d'équilibre et de sensibilisation. Les collectivités, à l'heure actuelle, sont en responsabilité d'un équilibre alimentaire. C'est devenu quelque chose de presque régalien.

Les enfants, grâce aux collectivités, font un repas par jour équilibré – on sait que, dans certaines familles, c'est devenu quelque chose de très compliqué –, grâce à la qualité de la restauration qui est fournie, grâce à la compétence des agents qui accompagnent et grâce au professionnalisme des gens qui font l'éducation au goût des enfants. C'est parfois difficile dans les familles. C'est un enjeu colossal, un enjeu tout simplement de santé publique. D'où l'importance de cette délibération.

L'axe suivant est celui de la lutte contre le gaspillage. Je tenais à revenir dessus. L'année dernière, nous avons délibéré sur des décisions qui étaient nécessaires à prendre sur ce gaspillage. Je tiens aujourd'hui à apporter des précisions parce que les chiffres sont importants aussi.

En moyenne, l'année dernière, par jour, 300 repas étaient gaspillés. Grâce aux mesures prises l'année dernière et votées par cette assemblée, cela représente, en ce moment, entre 60 et 70 repas. Il reste encore du travail, mais cela nous paraît vraiment conséquent et l'on s'aperçoit que les mesures qui ont été prises vont dans le bon sens.

Un axe supplémentaire et, là, je pense que Madame Bisaut pourra éventuellement compléter mes propos puisque c'est elle la spécialiste, consiste à travailler avec le développement durable, à faire en sorte que les circuits courts permettent d'avoir des produits de qualité de façon qu'il n'y ait pas de gaspillage ni d'énergie dépensée de manière arbitraire.

Ces axes sont importants et je pense que cette délibération est quelque chose de fondamental. Je tenais à le souligner avant de lire ce résumé, Monsieur le Maire.

Il s'agit donc de la fourniture de repas pour les services de la restauration collective assurée par la Ville, le lancement de la consultation et la signature de l'accord-cadre.

La Ville de Bayonne assure un service de restauration en liaison froide dans 24 établissements scolaires – écoles maternelles et élémentaires publiques et privées – de la commune ainsi que dans les 3 crèches municipales, qui arrive à expiration au 31 décembre 2018.

Cette prestation s'intègre pleinement dans le projet de développement durable de la ville et le nouveau marché fera l'objet d'une attention accrue sur trois points : sensibilisation nutritionnelle, lutte contre le gaspillage et processus de production.

Sur la base des éléments détaillés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tous les actes nécessaires pour lancer, signer, exécuter et régler ce marché.

M. le Maire : Très bien. Merci pour cette présentation exhaustive d'un rapport important. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Non. La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

23. Financement des travaux de confortement du Pont Saint-Esprit – Avenant à la convention financière avec le Département des Pyrénées-Atlantiques.

M. le Maire : Monsieur Neys, vous présentez le rapport 23.

M. Neys : Oui, Monsieur le Maire, il s'agit du financement des travaux de confortement du pont Saint-Esprit et d'un avenant à la convention financière avec le département des Pyrénées-Atlantiques.

Le pont Saint-Esprit, qui est un élément clé du dispositif de Tram'bus et du réseau reconfiguré associé qui irriguera Bayonne et l'Agglomération à compter de 2019, a été rouvert à la circulation le 2 juillet dernier à la suite de travaux conséquents visant à assurer la pérennité de l'ouvrage.

En raison de l'ampleur du chantier, le département a décidé d'apporter son concours financier à hauteur de 400 000 euros dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. C'est intéressant, mais cela représente moins de 1 % de l'investissement. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le département des Pyrénées-Atlantiques l'avenant à la convention de financement.

M. le Maire : Merci. Monsieur Bergé, vous avez la parole.

M. Bergé : Bonsoir, Monsieur le Maire et mes chers collègues. Je vais vous rassurer tout de suite, j'aime les feux d'artifice, les pétards, les enfants, les habitants de la rive droite et les mugues de l'Adour, mais la question n'est pas là. J'aime aussi les finances publiques et la transparence.

Or, tout à l'heure, on vous a posé une question et vous n'y avez pas répondu. Quel a été le coût de ces fameuses opérations d'auto-promotion pour l'inauguration du pont Saint-Esprit ? C'est quand même la délibération où l'on peut en parler, notamment vu qu'il y a des co-financements.

Je me rappelle notamment une délibération en conseil communautaire, puisque la voie est d'intérêt communautaire, portant sur une subvention de 1 million d'euros. Il y a eu beaucoup de brouhaha dans la salle au moment de voter cette délibération. Là, on voit que 400 000 euros viennent du département.

Je pense qu'il est dans votre intérêt de lever le doute et qu'il y ait de la transparence là-dessus. Il ne faudrait pas laisser croire non plus que le syndicat des Transports aurait pu

voter une subvention pour payer ce feu d'artifice. Je vous demande, pour votre propre image, de nous donner une tranquillité. Surtout que les gens ne viennent pas penser que c'est le versement de transport qui va payer le feu d'artifice du pont Saint-Esprit de Bayonne. Ce serait quelque chose de très mal vu.

Si vous pouviez juste nous rassurer tous, ici, en nous donnant le montant de l'ensemble de cet événement et nous dire qui a payé, cela lèverait tout doute. C'est la seule chose que je vous demande.

M. le Maire : Je vous écrirai pour vous le dire dans le détail. J'ai un ordre du jour avec un certain nombre de sujets posés. On a un rapport 23.

M. Bergé : C'est l'ordre du jour. C'est en lien.

M. le Maire : Non, le financement des travaux de confortement du pont Saint-Esprit, ce n'est pas un feu d'artifice.

M. Bergé : C'était la fête du pont. Excusez-moi, vous avez justifié tout à l'heure...

M. le Maire : Vous pouvez vous amuser comme vous voulez

M. Bergé : Non, je ne m'amuse pas, c'est bien trop sérieux.

M. le Maire : Mais vous pouvez prendre encore plus de temps. Je ne répondrai pas à cette question, mais vous aurez votre réponse, il n'y a pas de problème.

M. Bergé : Monsieur le Maire, c'est bien trop sérieux. Tout à l'heure, vous avez justifié le feu d'artifice du fait de la longue fermeture du pont. C'est donc en lien avec cette délibération. C'est directement lié à cette délibération puisque l'on est en train de parler du financement de la réhabilitation de ce pont. Je ne comprends pas pourquoi, en séance publique, on ne peut pas avoir la réponse à cette question qui a déjà été posée. C'est juste une question de transparence et cela n'a rien à voir avec notre amour des feux d'artifice et des pétards.

M. le Maire : Je répondrai à votre question. Je suis incapable, là, de vous dire ce qu'a été le coût du feu d'artifice du 14 juillet pas plus que ce que va coûter la mascleta que l'on va faire à l'ouverture des fêtes. Voilà. Vous pouvez me poser la question, si vous voulez, je vous répondrai de la même manière.

Je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? On vote là ! Je vous propose de voter. Ne vous amusez pas à cela.

M. Etcheto : Monsieur le Maire, on est quand même ici trois conseillers départementaux. Dans la présentation qui a été faite, on a entendu que : « *400 000 euros, c'est mieux que rien, mais c'est à peine 1 %* ». Le chiffre doit être entre 8 et 10 %, cela doit faire cela. Aller négocier avec une telle légèreté sur 400 000 euros, venant en plus d'un partenaire important, franchement, je ne trouve pas cela très bienvenu.

M. le Maire : On ne négocie pas avec ces 400 000 euros venant d'une institution départementale pour laquelle on a beaucoup de respect. Je voudrais simplement vous dire, et c'est dans le sujet, que le statut du pont... Le problème de Monsieur Etcheto, c'est qu'il pose une question et n'écoute pas les réponses.

M. Etcheto : Non, je vous écoute.

M. le Maire : Vous plaisantez ?

M. Etcheto : Et je participe au débat budgétaire.

M. le Maire : Puisque vous m'écoutez, et mes collègues également, je vais être très bref. Le pont Saint-Esprit a un statut qui a évolué dans son histoire. Pont du milieu du XIXème siècle, il a été l'ouvrage de l'État, puis du département et, ensuite, de la commune. C'est aussi le passage de la RN10 et forcément, tous les ponts de la RN10 étaient la propriété de l'État. Il fut donc un temps où le département était propriétaire de ce bien.

Il se trouve que mon prédécesseur, qui dirigeait les affaires avec beaucoup de talent, avait, au moment où le département avait souhaité se défaire de ce pont... C'est vrai qu'il y a eu un transfert des routes nationales vers les routes départementales, puis des routes départementales vers les routes communales. Dans cette occurrence, la question s'était posée pour le pont Saint-Esprit. Effectivement, l'engagement formel du président du conseil départemental – conseil général à l'époque – avait été pris pour que le conseil départemental soit considéré comme devant apporter une part de financement. La question portait sur sa hauteur.

Monsieur Etcheto, on avait demandé plus. On obtient 400 000 euros et l'on considère que c'est tout à fait acceptable. C'est si vrai que, lorsque l'on a procédé à l'ouverture du pont Saint-Esprit, vous étiez là, comme d'autres personnes, et Monsieur Jean-Jacques Lasserre était présent. Du reste, on avait aussi fait en sorte qu'il soit présent. On avait tenu compte de son agenda pour faire en sorte que cette délibération se fasse en sa présence, donc en présence du représentant de l'institution départementale. Je n'ai pas l'impression que Monsieur Neys ait minimisé cela.

Je mets aux voix cette délibération 23 qui ne pose pas de problème. Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

24. Aménagement du chemin Abbé Édouard Cestac – Autorisation de dépôt de la déclaration préalable de travaux correspondante.

M. le Maire : Monsieur Neys, vous poursuivez avec le rapport 24.

M. Neys : Il s'agit de l'aménagement du chemin Abbé Édouard Cestac et l'autorisation de dépôt de la déclaration préalable de travaux correspondante.

Dans le cadre de l'aménagement du chemin Abbé Édouard Cestac, il est apparu nécessaire de procéder à l'abattage de certains conifères et au déplacement de la clôture existante au droit de l'Unité Adolescents du Centre Hospitalier de la Côte Basque.

Ces travaux étant situés dans le périmètre de plusieurs monuments historiques, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable pour ces travaux d'aménagement.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATION

25. Marché médiéval – Dispositions concernant l'hébergement des intervenants.

M. le Maire : Rapport 25, Monsieur Ugalde.

M. Ugalde : Monsieur le Maire, il est demandé au conseil municipal, à propos du marché médiéval, d'approuver les dispositions relatives au contrat de travail de l'agent chargé de l'installation et de la surveillance du lycée Louis-de-Foix, dont il faut saluer une nouvelle fois l'esprit de partenariat à chaque fois que l'événementiel lui demande, où ont été hébergés les intervenants et les artistes du marché médiéval, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux à intervenir.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

FÊTES TRADITIONNELLES

26. Métiers forains et vente ambulante – Création et modifications de tarifs d'occupation du domaine public.

M. le Maire : Nous passons à une série de délibérations qui concernent les fêtes traditionnelles, les fêtes de Bayonne. Madame Meyzenc, vous avez le premier rapport 26 qui concerne les métiers forains et les ambulants.

Mme Meyzenc : Oui, Monsieur le Maire. Il s'agit des métiers forains et de la vente ambulante avec la création et la modification des tarifs d'occupation du domaine public. Il apparaît nécessaire de clarifier et compléter la grille tarifaire des métiers forains et de la vente ambulante afin que celle-ci soit le reflet exact de l'occupation du domaine public et la participation de chacun aux frais de consommation d'eau et d'électricité et de nettoyage engagé par la ville.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les dispositions tarifaires énoncées dans la note explicative de synthèse. À ce propos, mes chers collègues, Monsieur le Maire, en ce qui concerne l'attraction foraine de moins de trois mètres, on a écrit 243,67 euros et il faut lire 243,70 euros de façon à faire un compte rond.

Il est demandé également au conseil municipal d'approuver, à titre exceptionnel pour les fêtes de Bayonne 2018, une remise de 15 % appliquée sur toutes les redevances d'occupation du domaine public des métiers forains, compte tenu de l'impact prévisible de la mise en place d'un dispositif de fermeture des fêtes.

M. le Maire : Merci pour ce rapport 26. Oui, Monsieur Artiaga. Vous avez la parole.

M. Artiaga : Merci, Monsieur le Maire. Ma prise de parole ne concerne pas directement les tarifs ni la remise qui ne posent pas de problème, mais plutôt un sujet connexe, directement lié, et qui a été évoqué en commission permanente.

L'autre jour, on a parlé de la nécessité de déplacer les forains, qui se trouvent à l'arrière du théâtre, habituellement, et qui vont être relogés, à partir des fêtes 2019, sur les

allées Boufflers. Il se trouve qu'en regardant le site de la Ville de Bayonne, nous avons vu que vous aviez déjà lancé un appel d'avis à la concurrence pour un marché de maîtrise d'œuvre pour un projet de réaménagement du parking Boufflers et du square Pouzac.

Ce n'est pas un petit réaménagement puisque l'enveloppe financière qui va être consacrée à ce projet s'élève à 900 000 euros. Ma question est très simple. Je voudrais savoir si ce projet est la conséquence directe de cette nécessité de reloger les forains pendant la période de ces fêtes, c'est-à-dire pendant une semaine.

M. le Maire : Nous sommes en effet sur ce sujet, Monsieur Artiaga. Les informations qui ont pu vous être données, je les confirme. Nous sommes en train de vérifier la pertinence du déplacement des forains.

Il faut dire que les aménagements qui sont prévus à la faveur des travaux pour le Tram'bus, qui sont en fait des travaux d'aménagement urbain, concernent à la fois des travaux faits sous maîtrise d'ouvrage du syndicat des Mobilités, mais également de la Ville de Bayonne. Il se trouve que ces aménagements ne vont pas rendre possible l'installation des forains sur le site où ils se trouvaient jusque-là. D'où l'idée de déplacer les forains pour l'édition 2019, vous l'avez parfaitement compris.

Nous avons reçu à cinq reprises les forains personnellement et, ensuite, des délégations de forains pour parler de cela. Rien n'est encore décidé au moment où je vous parle. Effectivement, ce marché de maîtrise d'œuvre traduit la volonté de procéder à ce déplacement de l'endroit où se trouvent les forains depuis des temps immémoriaux – pas tout à fait, quand même – à cet endroit.

Il faut dire aussi que les mesures que nous sommes dans l'obligation de prendre pour assurer la sécurité de nos fêtes font que les forains ne peuvent pas rester pour partie, déjà, même cette année, là où ils se trouvaient. Pour cette saison, ils seront déplacés. Ils seront sur la place du Réduit. Il y a là plusieurs forains qui vont se trouver déplacés pour cette édition, parce que l'organisation spatiale de nos fêtes, et en particulier pour des raisons de sécurité, nous oblige à reconsidérer les choses, notamment pour les forains qui se trouvaient le plus près de la sous-préfecture, par exemple, mais pas seulement.

J'ai tenté de répondre à votre question qui est liée directement à la question des forains. Oui, Monsieur Etcheto.

M. Etcheto : Il s'agit bien uniquement de la fête foraine des fêtes de Bayonne, mais pas des autres fêtes foraines dans le calendrier ?

M. le Maire : Non.

M. Etcheto : Elles restent sur le Champ de Foire.

M. le Maire : Absolument. Merci. Sur ce rapport, y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? La délibération est adoptée. Oui, pardon.

M. Ugalde : Puisque le sujet est axé sur les fêtes de Bayonne et que l'on parle des modifications structurelles qui ont de l'importance, je pense que je ne l'apprends à personne ici, mais je voudrais répéter que le parcours du Corso lumineux sera modifié aussi dans le même esprit. On n'ira plus jusqu'au bout de la sous-préfecture, mais les chars tourneront juste après le volume de l'hôtel de ville et ils feront aussi une boucle aux allées Boufflers, ce qu'ils ne faisaient pas jusqu'à présent.

M. le Maire : C'est une précision utile. On a voté cette délibération.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

27. Attribution de subventions dans le cadre de l'organisation des fêtes de Bayonne, édition 2018.

M. le Maire : On arrive au rapport 27. C'est Monsieur Laiguillon qui va le présenter. Il s'agit de l'attribution de subventions dans le cadre de l'organisation des fêtes de Bayonne, édition 2018. Je complète le titre de la délibération auquel il manquait deux mots.

M. Laiguillon : Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention à Karrikaldi, à MVC Centre Ville, à MVC du Polo-Beyris et au Moto club Agora en raison de leur implication dans une bonne organisation des fêtes, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Atherbéa pour la prise en charge par la Ville du surcoût assumé par l'association, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Pas de questions ? Pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

FINANCES

28. Adoption d'un règlement d'attribution des subventions en faveur des associations.

M. le Maire : Monsieur Laiguillon, vous poursuivez avec l'adoption de ce règlement d'attribution des subventions en faveur des associations, fruit d'un très long travail que vous avez réalisé, avec tous nos collègues, dans le cadre d'une commission.

M. Laiguillon : Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour commencer, je voudrais vous dire que je suis fier de vous présenter cette délibération sur un sujet aussi important et essentiel que celui du rapport entre la Ville et ses associations.

Cette délibération ne constitue pas, bien entendu, une fin en soi, un premier aboutissement important, me semble-t-il, mais pas une fin. Au contraire, la délibération présentée ce soir doit, je crois, nous inciter à poursuivre nos réflexions, nos démarches et notre travail pour aller plus loin et consolider le lien entre la Ville et ses associations.

À ce stade, je ne pense pas, mes chers collègues – et je vais faire vite –, qu'il soit nécessaire de faire de trop longs discours pour rappeler le rôle et les responsabilités des associations pour la cohésion sociale, le bien vivre ensemble, l'animation et l'économie de la Ville et l'action au service des Bayonnais en complémentarité avec les politiques publiques dans divers domaines, à savoir la culture, le sport et le social.

Les trop longs discours ne sont pas davantage nécessaires pour souligner aussi la fragilité ou du moins la complexité du modèle associatif qui repose, certes sur quelques emplois salariés, mais pour une très grande majorité sur le bénévolat. Et nous voyons bien d'ailleurs combien ce bénévolat est nécessaire, en même temps qu'il présente des fragilités.

Je crois, en tous les cas, qu'il ne faut pas manquer une occasion de rappeler combien l'engagement associatif fonde notre modèle de vie sociale, et tout particulièrement à Bayonne. Je tiens ici à remercier tous les bénévoles de nos associations.

On a axé nos politiques sur quatre axes. D'abord, il y a l'appui financier et je remercie Monsieur Soroste de son appui, bien sûr, avec plus de 4 millions d'euros attribués lors du vote du budget 2018 ce mois d'avril, par un accompagnement en ingénierie dont chacun s'accorde à reconnaître la qualité.

Je rappelle une nouvelle fois le soutien apporté par le biais du CRAVA, le Centre de Ressources et d'Appui à la Vie Associative et l'ensemble des services qui vont de pair, l'Interasso et aussi l'annuaire interactif des associations.

La Ville soutient également les associations en mettant à leur disposition des locaux dédiés : la MDA, la salle Albizia et le 3 bis.

La Ville s'engage aussi envers divers projets destinés à soutenir au mieux et valoriser l'action associative. Je fais, par exemple, référence au forum des associations, dont la prochaine édition aura lieu en septembre 2019, mais pas seulement ; la carte Déclic est aussi une nouveauté.

Je fais aussi référence à l'ensemble des aides que nous apportons dans le domaine de la logistique, de la communication, etc.

La Ville développe donc depuis plusieurs années une stratégie construite, coordonnée et surtout concertée en direction de son tissu associatif.

La délibération proposée ce soir au vote du conseil municipal est telle que nous l'avons pensée et je remercie tous les élus, de la majorité comme de l'opposition, et bien sûr les techniciens. C'est un acte essentiel de consolidation de notre stratégie, un changement dans la gouvernance et la stratégie au sein de la Ville, et un engagement vers toujours plus de transparence, d'équité et de justice dans les décisions prises en faveur des associations. En tant que professionnel du nettoyage, je dirai un dépoussiérage ; un acte de consolidation et pour une part d'aboutissement du travail réalisé depuis plus de deux ans.

En effet, il y a plus de deux ans, vous m'aviez demandé, Monsieur le Maire, et je vous en remercie, de porter la démarche de critérisation. Nous sommes parvenus au résultat que l'on propose aujourd'hui, et loin de moi l'idée de contester l'idée qu'il est encore perfectible et qu'il nécessite aussi des approfondissements.

Je crois que ce résultat a aussi le mérite d'exister et qu'il a été déjà porteur de changements. Des mouvements, certes, et des changements plus profonds sont attendus. Mais on ne pourra pas contester non plus qu'il a produit des effets.

Des effets dans le rééquilibrage de certains engagements financiers et l'objectivation de ces mêmes engagements financiers. Je pense à quelques clubs sportifs, par exemple, qui ne bénéficiaient d'aucune subvention ou de financements dont on ne savait pas expliquer le niveau.

Des effets vertueux aussi, pour mettre clairement sur la table un certain nombre de sujets dont celui de l'engagement effectif en faveur du développement durable et des démarches éco-responsables. Nous l'avons voulu comme cela, non pas dans une mécanique strictement financière, mais en capitalisant, au contraire, sur une action volontariste. Et sur certains

engagements existants, nous avons, je pense – et je parle sous le contrôle de Martine –, réussi à impulser des logiques vertueuses.

L'identification, par exemple, d'un référent développement durable dans tous les clubs sportifs, avec un paragraphe dédié sur le développement durable. Mais, incontestablement, ce travail doit être poursuivi sans relâche.

C'est précisément la raison pour laquelle je parle d'un aboutissement et non pas d'une fin. C'est un aboutissement parce que le règlement que nous vous proposons de voter ce soir officialise, en quelque sorte, la démarche de critérisation.

Il est, en effet, dorénavant, l'un des éléments incontournables dans la procédure d'examen des subventions aux associations, mais aucunement, je le redis et je le répète, une fin. Nous savons que plusieurs sujets méritent d'être traités et devront être traités. Par exemple, Jean-Claude a proposé des questions sur la langue, et plus particulièrement sur la langue basque, dans l'action associative et les responsabilités. Je te remercie aussi de ton engagement dans ce projet, et nous allons traiter ces demandes.

Je sais que d'autres exemples pourraient être donnés, il n'en manque pas. Mais, justement, la délibération proposée ce soir ne se contente pas de prendre acte de cette situation. Il y a ce besoin d'amélioration et de perfectionnement de ce dispositif. C'est en sens qu'elle n'est pas une fin. C'est en ce sens aussi qu'elle pose les termes d'une nouvelle gouvernance et de la question associative au sein de la Ville.

J'en viens donc là à aborder un point essentiel du règlement. Non seulement le règlement dépasse la démarche de critérisation en l'intégrant, mais, aussi et surtout, il vous est proposé d'acter la création d'une commission *ad hoc* dédiée à la question de la vie associative et à l'ensemble des sujets, par définition transversaux, qui concernent les associations. C'est une instance de proposition, de débats, d'analyse des données aussi et de travail. La commission aura vocation à travailler, bien sûr, sur le sujet du financement des associations plus précisément que nous ne le faisons aujourd'hui. Et nous ferons d'ailleurs, comme convenu, en commission, des propositions en termes de méthode et de calendrier dès le mois de septembre, pour garantir ce travail approfondi que nous reconnaissons tous comme nécessaire.

Mais tel que je le conçois, son rôle ira bien plus loin. Cette commission sera, par exemple, l'instance devant laquelle nous pourrons, avec le temps nécessaire, travailler à l'évolution du dispositif de critérisation. Cette commission sera aussi l'instance devant laquelle nous apporterons des projets tels que l'édition 2019 du prochain forum des associations, des projets pour avancer encore ensemble, comme nous l'indiquions précédemment, et aussi sur la prise en compte par les associations des enjeux du développement durable.

Cette commission, c'est aussi ce qui a fait la manière dont la Ville appréhende son rapport aux associations qui ne saurait se résumer, comme je l'ai toujours dit, uniquement à la démarche de critérisation, aussi importante soit-elle. Il s'agira, tel que je le conçois, d'une instance de travail et nous avons voulu que son rôle et sa responsabilité soient clairement actés dans le règlement qui vous est soumis ce soir. C'est une manière d'inscrire cette évolution de la gouvernance de la question associative dans une stratégie que nous voulons pérenne. Cela dépasse notre mandature. J'ai bien conscience, Monsieur le Maire, mes chers collègues, qu'il va falloir faire vivre et nourrir cette instance et qu'il ne suffit pas d'en décréter l'existence. Mais nous allons nous y employer.

J'ajouterai, si vous me le permettez, que je compte sur l'ensemble de mes collègues pour que nous puissions, sur un sujet aussi stratégique, avancer de concert dans l'intérêt du tissu associatif, dont on sait ce qu'il apporte quotidiennement à la Ville de Bayonne.

Ce règlement, comme l'on a voulu, n'est pas gravé dans le marbre, et je remercie Sophie Herrera d'avoir fait le premier amendement que je vous demande d'inscrire. À la suite de l'examen du projet en commission, je vous propose d'apporter une modification au titre 7, article 7.1, qui concerne la procédure de réception des demandes de subvention. Le dernier tiret de cet article sera re-rédigé en indiquant que la Ville – je cite – « *accepte également de recevoir les dossiers constitués sous forme papier avec le formulaire Cerfa* ».

Pour finir, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose que nous puissions également, même si cela ne figure pas explicitement à la fin de ce rapport qui vous a été soumis, amener le conseil municipal à se prononcer sur la création en tant que telle d'une commission *ad hoc* Vie associative composée de la réunion des trois commissions Éducation et Solidarité, Culture et Patrimoine et Sports pour tous.

La Ville de Bayonne accueille un tissu associatif extrêmement dense et diversifié, et accompagne les associations à divers égards, et notamment financier, au travers d'une démarche visant à définir les critères d'aide aux associations, autrement appelée critérisation. La Ville a décidé d'intégrer ce dispositif de la critérisation dans un cadre plus large en élaborant un règlement d'attribution des subventions en faveur des associations, détaillé dans la note explicative de synthèse.

Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'approuver le règlement d'attribution des subventions aux associations proposé.

M. le Maire : Merci. C'est presque un discours de politique générale de la vie associative. Il y a tous les éléments que l'on pouvait espérer et attendre. Bravo ! D'abord, il y a tout, et tout cela montre l'épaisseur qu'il y a dans cette politique associative que vous menez, Monsieur Laiguillon. Merci.

Sur ce rapport, il y aura l'intervention de Jean-Claude Iriart et de Sophie Herrera, qui sont l'un et l'autre des éléments actifs de la commission dont a parlé Monsieur Laiguillon.

M. Iriart : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, au moment de décider notre position de vote, nous avons hésité entre nous abstenir, tout en mentionnant les points de convergence que l'on a avec la démarche, ou voter en faveur de cette délibération tout en pointant les points de désaccord. Nous avons opté pour cette seconde option et je souhaiterais prendre quelques instants pour en préciser les raisons.

Nous nous intéressons à cette démarche dite de critérisation depuis le début. Cela fait maintenant plus de trois ans. Nous avons d'ailleurs, dès le début du mandat, fait partie de ceux qui ont demandé que cette démarche soit engagée :

- Pour que la Ville de Bayonne change de logiciel dans la gestion des aides au secteur associatif. J'irais plus loin que le simple dépoussiérage à partir du moment où l'on va au bout de ce qui a été engagé.
- Pour que la Ville de Bayonne renonce aussi à une pratique qui ne garantissait pas, jusqu'ici, la transparence et la lisibilité dans l'affectation de toutes ces aides.

- Pour que la Ville de Bayonne se dote d'une méthode permettant d'expliquer à tous les acteurs associatifs les décisions financières prises et le cadre dans lequel elles se construisent, enfin, pourra-t-on dire aussi, sur un sujet où de nombreuses municipalités, depuis quelques années, avaient déjà initié des démarches innovantes.

C'est pour cette raison que, depuis trois ans, nous avons suivi cette réflexion en participant à la quasi-totalité des réunions, en exprimant notre contribution et en formulant des propositions à l'élu chargé de cette démarche, Monsieur Laiguillon, parce que nous souhaitons qu'elle aboutisse.

Nous avons noté, au fil des ans, que la démarche était participative et que nos propositions étaient aussi prises en compte, pour une partie significative d'entre elles tout au moins. C'est un point important, pour nous, qui explique en partie notre vote de ce soir.

Cette réflexion arrive en délibération ce soir alors qu'elle est encore loin d'être aboutie à nos yeux. Je pense que l'on en convient tous. Pour autant, il nous semble souhaitable de l'acter par une première délibération afin qu'elle s'inscrive dans l'ADN de cette collectivité avant la fin du mandat.

L'évolution de ce cadre réglementaire qui est soumis au vote ce soir, à partir d'aujourd'hui, constituera d'ailleurs un chantier permanent. Les majorités respectives lui apporteront sans nul doute leur pête, mais elles pourront au moins partir d'un cadre qui faisait jusqu'ici défaut à cette collectivité.

Il est aussi d'autant plus souhaitable d'adosser cette réflexion à cette première délibération que les décisions de 2018 d'affectation des aides aux associations n'ont pas toujours respecté les points de ce règlement qui était en construction. Et la démarche pouvait prendre ainsi le risque de s'effriter faute d'être consolidée par une délibération officielle qui s'imposerait à tous.

J'indiquais tout à l'heure que la démarche n'était pas aboutie. Je pensais en particulier aux acteurs du champ social pour lesquels il faudra, de notre point de vue, préciser ou modifier un certain nombre de points. Je citerai à titre d'exemple les aides aux MVC qui font aussi l'objet de financements croisés de la part de la CAF et du conseil départemental, pour lesquels une approche concertée avec les autres financeurs faciliterait largement le dialogue avec ces structures et améliorerait la cohérence de ces financements publics croisés.

Dans le domaine de la critérisation plus aboutie des aides pour les clubs sportifs de la ville – premier domaine qui avait été travaillé au début de cette période –, nous avons déjà exprimé les points que nous ne partageons pas dans le règlement qui se présente à nous ce soir, en particulier la manière dont sont pris en compte une plus grande mixité hommes-femmes pour l'ensemble des disciplines, la pratique du sport pour les personnes handicapées ou encore les pratiques de développement durable au sein des associations. Il n'y a pas que la politique linguistique qui a concentré notre réflexion et nos propositions. Autant de points que nous aurons l'occasion de retravailler.

Un autre point me semble important pour la bonne réussite de la démarche. Il ne faudrait pas que cet outil soit perçu comme un instrument au service de la régulation financière. Je fais référence à des formulations que je qualifierais de malheureuses ou maladroites dans certains documentaires budgétaires récents.

Par exemple, le texte des orientations budgétaires 2018 rappelait – je cite : « *le maintien de l'enveloppe budgétaire relative aux contributions et aux subventions du secteur associatif, la démarche de critérisation permettant de proposer des ajustements entre bénéficiaires* ». C'est

un exemple de formulation qui n'aidera pas l'acceptabilité de ce règlement par les associations concernées. Nous n'y adhérons pas non plus si la démarche avait pour objectif non avoué de gérer de simples ajustements budgétaires entre bénéficiaires. La réussite de ce règlement qui sera voté ce soir nécessitera de lever toute ambiguïté dans ce domaine.

Je voudrais terminer sur la commission Vie associative que prévoit ce règlement. Sa mise en place fait également partie des souhaits que nous avons exprimés. Nous regrettons même que sa création n'ait pas été officialisée, ce soir, par une délibération.

Cette nouvelle commission transversale, puisqu'elle regroupera trois commissions déjà existantes, a vocation à travailler sur tout ce qui concerne l'action municipale en matière de soutien à l'aide associative – c'est explicitement formulé dans la délibération –, dont l'affectation des locaux aux associations et les différents points du règlement présentés ce soir qui ont vocation à évoluer.

L'officialisation de cette commission n'est pas neutre puisque cette commission, qui se prononcera sur les demandes de subvention, en disposant de tous les éléments nécessaires – c'est aussi explicite dans la délibération – avant le vote du conseil municipal, intégrera aussi les élus de l'opposition.

Les occasions pour nous de prendre part, avec les élus de la majorité, aux travaux préparatoires sur des décisions importantes n'ont pas été très nombreuses depuis le début du mandat. Je l'ai déjà exprimé à plusieurs reprises. D'où notre intention sur ce sujet, sur lequel vous manifestez une ouverture à un fonctionnement plus participatif, de nous y impliquer, dans la continuité des trois années précédentes.

La préparation des aides à attribuer aux associations lors du budget 2019, sur la base du règlement adopté ce soir, nous offrira sans nul doute un test grandeur nature sur la pertinence de ce règlement, les adaptations à prévoir et la manière dont nous nous mobilisons tous dans l'application de cette démarche.

Nous restons, quant à nous, mobilisés sur les points de vigilance que j'ai énoncés tout à l'heure, mais nous restons aussi mobilisables pour contribuer aux travaux de cette future commission. Voilà en quelques mots, l'essentiel de l'analyse que nous souhaitons partager avec vous ce soir. Merci.

M. le Maire : Merci, Monsieur Iriart. C'est au tour de Madame Herrera.

Mme Herrera Landa : Cela va être très rapide puisque nous sommes intervenus à de très nombreuses reprises sur ce sujet. On ne va pas redonner les éléments qui ont été déjà largement exposés, y compris dans le travail de la commission.

Simplement, il y a des points sur lesquels nous restons très vigilants. Il s'agit de la mixité des pratiques et les pratiques de loisirs qui ne sont pas forcément excellemment traitées. Si l'on regarde l'allocation de ressources sur les différents clubs, elle va plutôt toujours à la pratique compétitive. Ensuite, les problématiques de gouvernance nous semblent aussi être un élément qui doit être pris en compte par les clubs. Un élément important aussi, c'est la problématique du sport santé sur lequel on dira peut-être quelques mots tout à l'heure à l'occasion d'une autre délibération.

Par contre, en matière de recherche de paternité ou de maternité, je souhaite plutôt que l'on retienne le fait que nous avons proposé, dès la première réunion, que le développement durable soit un critère intégré dans la charte – c'était dans cette salle et j'en ai gardé la trace –

plutôt que de retenir de manière assez monomaniaque que l'on avait souligné que l'imprimé Cerfa devait être utilisé d'une certaine façon. Merci.

M. le Maire : Merci, Madame Herrera. M. Laiguillon, vous voilà à devoir répondre sur la paternité, surtout.

M. Laiguillon : Je tenais d'abord à remercier Véronique Wagner que j'ai vue dans la salle. Je sais qu'elle a contribué aussi et je tenais à la remercier.

On ne va pas rentrer dans des détails fins de la critérisation, mais je pense que l'on partage la méthode, la philosophie, la globalité et la façon de travailler. Je vous remercie de votre mobilisation et de votre travail. C'est vrai que je suis, comme je l'ai dit au début, très fier d'être dans cette commission et d'y travailler. Monsieur Duzert, je le remercie de sa contribution. C'est vrai qu'il travaille énormément dessus.

Pour la paternité du développement durable, je peux vous la laisser, il n'y a pas de soucis. En revanche, je sais que ce que l'on fait ensemble, la critérisation de l'attribution des subventions aux associations, c'est du développement durable. Martine a été aussi force de proposition là-dedans et je tiens à la remercier. En développement durable, elle m'a appris beaucoup de choses. Merci.

M. le Maire : Madame Bisauta.

Mme Bisauta : Le jour où l'on aura vraiment gagné, c'est le jour où l'on ne cherchera pas à savoir qui fait et qui ne fait pas. On n'y est pas tout de suite, on a encore des marges de manœuvre importantes.

M. le Maire : C'est très juste. Monsieur Laiguillon, vous pourriez peut-être préciser à Monsieur Jean-Claude Iriart que si le corps de la délibération ne fait pas référence à cette commission *ad hoc* Vie associative qui sera très participative, l'annexe le dit. On peut considérer que tout ceci est le même corps de délibération pour qu'il soit clairement indiqué ce soir que l'on crée cette commission *ad hoc* que vous avez souhaitée. J'avais compris que c'était clair. C'est vrai que la délibération elle-même ne parle pas de cette commission. Par contre, le document en parle.

Mme Bisauta : On pourrait faire quelque chose de plus formel au prochain conseil municipal, avec la répartition des personnes qui siègent et tout cela. C'est une commission importante, c'est une première. Peut-être que l'on pourrait la formaliser. Cyrille n'est pas à une délibération près.

M. le Maire : Pourquoi pas ? Il ne va pas refaire le discours ! Jean-Claude Iriart.

M. Iriart : C'était effectivement l'esprit de ma remarque de tout à l'heure. L'important, c'est que cela ait été clairement verbalisé ce soir. On apprécierait l'opportunité, effectivement, de mettre une nouvelle délibération officielle à l'occasion d'un prochain conseil municipal. Mais considérons qu'à ce jour, et de façon claire pour tout le monde, et surtout pour ceux qui nous écoutent, car c'est aussi pour eux que cette démarche est officiellement engagée, qu'il y a une sixième commission qui s'installe, en quelque sorte, qui réunit trois commissions déjà existantes et qui est chargée de traiter l'ensemble de ces questions.

M. le Maire : Les choses vont mieux en le disant. On va prévoir une délibération à la rentrée. On va reprendre exactement ce qui vient d'être dit s'agissant de cette commission. On donnera peut-être aussi le nom des élus membres de cette commission. On va en faire une délibération

institutionnelle et non pas seulement réglementaire. On était sur l'adoption d'un règlement et ce sont deux exercices qui peuvent être considérés comme différents.

Concernant le sens du vote, vous ne participez pas au vote. Et Madame Leuenberger ?

Mme Leuenberger : Je voudrais juste poser une question. Si l'on vote un règlement ce soir, il est valable combien de temps ?

M. le Maire : Tant qu'il n'est pas revu. C'est cela. Un règlement n'est pas éternel, heureusement, d'ailleurs. On vote un règlement pour qu'il ait vocation à s'appliquer.

Mme Leuenberger : Ce règlement ne peut être modifiable qu'en commission ?

M. le Maire : Non, il faudra qu'il repasse en conseil. Vous savez, on a un conseil tous les deux mois, il n'y a pas de problème. Vous avez raison, la pratique des commissions montre qu'il y a lieu, souvent, de revoir tel ou tel aspect dans le fonctionnement d'une commission ou même dans sa composition, parce que l'on ajoute des personnes, que d'autres se retirent, etc.

Effectivement, on pourrait imaginer que ce règlement puisse être revisité et que vous en fassiez une évaluation. C'est un peu ce que vous avez dit, les uns et les autres. Il y aura une évaluation à faire et il y aura donc certainement à revenir sur le règlement quand on aura vu la pratique que l'on aura.

Mme Leuenberger : C'est ce que je voulais dire. Dans l'état actuel du règlement, ce soir, je n'aurais pas voté pour. Après, je reconnais le travail qui a été fait et qu'il correspond à une demande des élus. Mais il y a quelques petites choses qui ne me plaisent pas dans ce règlement. Je voulais savoir si cela allait pouvoir être amendé. Cyrille a dit que ce n'était pas gravé dans le marbre.

M. le Maire : Quel est le sens de votre vote, Madame Leuenberger ?

Mme Leuenberger : Je vote pour en espérant que l'on puisse faire bouger quelques petites choses.

M. le Maire : On a un engagement formel de Monsieur Laiguillon. Monsieur Iriart, c'est un vote pour aussi. Et c'est une non-participation au vote pour Bayonne Ville Ouverte. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Mesdames ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat),
Messieurs DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGÉ, ARTIAGA
ne prennent pas part au vote.

29. Exercice 2018 – Budget principal – Budget supplémentaire (décision modificative n° 1).

M. le Maire : On va entrer dans les rapports financiers. Monsieur Soroste va nous présenter le budget supplémentaire, la DM numéro 1.

M. Soroste : Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de l'exécution budgétaire 2018 du budget principal, il est proposé le budget supplémentaire ayant pour objet, d'une part, de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2017 et, d'autre part, de

constater, en tant que décision modificative numéro 1, les ajustements apportés au budget primitif.

Ce budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

- Le fonctionnement à hauteur de 2 280 000 euros,
- Le budget Investissement 13 096 000 euros,
- Soit un total de 15 376 000 euros.

Dans la section de fonctionnement, je dois d'abord vous préciser que ce budget supplémentaire enregistre, comme approuvé par les délibérations que nous avons prises en conseil municipal le 7 juin 2018, l'inscription d'un montant de 1 267 500 euros en recettes correspondant aux résultats de clôture des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement non collectif qui ont été versés au budget principal, ainsi qu'en dépenses, pour permettre leur transfert à la communauté d'agglomération du Pays Basque. Pour une meilleure lecture, ces deux opérations, qui se compensent donc intégralement, ne figurent pas dans les détails ci-dessous.

J'insiste sur l'importance et l'historique de cette somme qui correspond donc au transfert de la compétence « eau » vers la communauté d'agglomération de notre régie qui était en excellente santé financière.

Les autres dépenses réelles s'élèvent ainsi à 577 000 euros répartis dans les postes principaux suivants :

- Achats et charges externes pour 490 000 euros, qui correspondent à divers ajustements sur plusieurs lignes de crédit, notamment pour l'extension des surfaces couvertes lors de la Foire au jambon pour 33 000 euros, les charges de gestion du forfait post-stationnement pour 32 000 euros, les frais d'actes et de contentieux pour 85 000 euros, les nouvelles propositions d'animations en direction des seniors dont nous avons parlé lors d'une séance précédente pour 40 000 euros, la réimputation comptable de dépenses relatives au chauffage urbain pour 57 000 euros, les abonnements en ligne pour la Médiathèque pour 22 000 euros, l'organisation de concerts à la salle Lauga dont nous avons parlé tout à l'heure pour 20 000 euros, et le festival international de chœurs dont nous avons également parlé pour 20 000 euros.
- Pour les subventions et participations, c'est un montant complémentaire de 50 000 euros, soit 30 000 euros pour les subventions aux associations dont nous venons de parler longuement avec une grande satisfaction et je me joins aux louanges qui ont été faites tout à l'heure. Même au niveau financier, il n'y a pas que la finance, mais c'est important. Cyrille Laiguillon le sait bien. Il compte sur mon soutien et il l'a toujours puisque cela fait partie de l'ADN des Bayonnais. Nous sommes une Ville où dans notre budget, la ligne de subventions aux associations est extrêmement importante par rapport à l'ensemble des dépenses, avec une somme très élevée par rapport à la moyenne des villes comparables. C'est justifié et cela fait partie de notre ADN, cela a été signalé.
- Ensuite, il y a les charges exceptionnelles pour 37 000 euros.

Les inscriptions nouvelles en recettes représentent 512 000 euros ainsi détaillés :

- Les dotations et subventions pour 459 000 euros résultent d'une actualisation du montant des dotations 2018 au regard des notifications définitives que nous avons reçues de l'État, et 42 000 euros de subventions complémentaires obtenues pour la Foire au jambon et le programme Bilketa.

- En produits exceptionnels, nous avons 11 000 euros.

Voilà le détail des modifications que nous proposons dans la DM, en ce qui concerne la section de fonctionnement

Par ailleurs, conformément à la délibération relative à l'affectation des résultats de 2017, 500 000 euros sont inscrits en recette dans le compte de report à nouveau. En contrepartie, la prévision d'autofinancement est augmentée à due concurrence.

Au total, en tenant compte de l'ajustement de la baisse de la dotation aux amortissements, la section de fonctionnement s'équilibre globalement, comme je l'ai dit en introduction, à 2 280 000 euros.

La section d'investissement comporte, à l'identique de la section de fonctionnement, des écritures de transfert du résultat du budget annexe de l'eau dont j'ai parlé, pour la partie investissement. Nous avons donc un impact de moins 651 100 euros.

Hormis ces crédits, les dépenses comprennent, pour leur plus grande part, soit 11,8 millions d'euros, les « restes à réaliser » 2017 relatifs aux opérations que nous avons votées en 2017, ayant fait l'objet de commandes ou de contrats en cours d'année, mais restant à payer au 31 décembre dernier.

Pour les dépenses d'équipement proprement dites, le degré d'avancement de certains projets nécessite des ajustements qui vous sont présentés dans la note explicative de synthèse et qui sont réalisés exclusivement par virement de crédits entre programmes. Le tableau joint en annexe vous les détaille.

L'abondement des crédits s'élève finalement à 311 000 euros. Par addition aux 29,9 millions d'euros que nous avons votés au budget primitif, le total des crédits affectés aux dépenses d'investissement hors opérations pour compte de tiers est ainsi porté à 42 millions d'euros. Ce budget supplémentaire comptabilise également diverses dépenses d'ordre pour un montant de 335 000 euros.

En recettes, dans ce budget d'investissement, les inscriptions concernent les opérations relatives aux reports et aux résultats 2017, soit un report du solde excédentaire 2017 pour 2,16 millions d'euros, une affectation du résultat en réserves pour 3,96 millions d'euros, et les restes à réaliser pour 5 millions d'euros. À ces inscriptions s'ajoute un complément de 178 000 euros pour le produit des amendes forfaitaires de police, sur un montant total perçu de 1,5 million d'euros.

Par ailleurs, ces recettes incluent, conformément aux conventions approuvées par le conseil municipal, la participation des différents concessionnaires de réseaux aux travaux de confortement du pont Saint-Esprit – nous en avons parlé tout à l'heure – pour 311 000 euros, ainsi que la subvention du Conseil départemental – dont nous avons également parlé tout à l'heure – pour 400 000 euros.

De leur côté, les recettes d'ordre complètent cette section pour 770 000 euros et il est constaté, en particulier, un autofinancement supplémentaire dégagé par la présente décision modificative à hauteur de 500 000 euros.

L'ensemble de ces recettes permet de réduire de 4,7 millions d'euros la prévision de recours à l'emprunt pour cette année. La prévision théorique que nous avons au budget primitif est

ramenée à 16,1 millions d'euros, déduction faite de ces 4,7 millions d'euros. L'équilibre de cette section d'investissement est ainsi arrêté à 13,1 millions d'euros.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du Code général des collectivités territoriales, il est donc demandé au conseil municipal d'approuver ce budget supplémentaire et cette décision modificative numéro 1 pour le budget principal, telle que présentés par chapitre dans le document annexé.

M. le Maire : Merci, Monsieur Soroste, pour la présentation de cette DM. Y a-t-il des questions sur ce rapport ou des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix cette délibération. Le sens du vote ? Abstention et non-participation au vote. La délibération est adoptée. C'est clair pour les services ? Parfait.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Mesdames ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat),
Messieurs DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGÉ, ARTIAGA
ne prennent pas part au vote.
Monsieur IRIART et Madame LEUENBERGER s'abstiennent

30. Exercice 2018 – Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada – Budget supplémentaire (décision modificative n° 1).

M. le Maire : Monsieur Soroste, vous allez poursuivre avec le budget annexe des fêtes et de la temporada.

M. Soroste : Oui. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le budget annexe de cette année, pour les fêtes traditionnelles et la temporada.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire du budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, il est proposé la décision modificative numéro 1 qui s'équilibre à 750 000 euros en section de fonctionnement.

Pour les fêtes, il s'agit de procéder, d'une part, aux ajustements découlant des dispositions complémentaires arrêtées pour l'organisation traditionnelle de nos fêtes et, d'autre part, pour la première année, à l'inscription des crédits nécessaires pour la gestion du dispositif d'encaissement du droit d'accès au périmètre payant des fêtes pour 2018.

Pour le premier point, les crédits sont abondés à hauteur de 179 000 euros. Ils permettront essentiellement d'assurer le niveau de sécurité encore plus élevé qui nous est demandé par l'État dans le cadre du plan Vigipirate, qui exige notamment un renforcement des contrôles aux points d'entrée de la manifestation, ce qui représente 120 000 euros.

Pour les autres postes, cette décision modificative prend en compte l'augmentation tarifaire survenue à l'occasion, notamment, du renouvellement du marché de fourniture de sanitaires et l'amélioration des conditions d'utilisation de ceux-ci.

Concernant la mise en œuvre du dispositif relatif au droit d'accès, une enveloppe globale de 571 000 euros est nécessaire. Le détail de cette enveloppe avec les principaux postes est le suivant :

- 303 000 euros pour le personnel chargé des missions d'accueil et de vente.
- 85 000 euros pour la fourniture des bracelets.

- 61 000 euros destinés à la location et à l'installation des équipements nécessaires, à savoir bungalows, caisses enregistreuses, terminaux de paiement et plateforme de vente en ligne.
- 37 000 euros pour les autres prestations liées à l'encaissement des recettes, soit la rémunération des mandataires qui nous rendent service, collecte et comptage de fonds, frais bancaires.
- 30 000 euros pour la signalétique des lieux.
- 28 000 euros afférents à la tranche optionnelle du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- 27 000 euros pour la communication à destination des festayres.

J'ai détaillé l'ensemble de ces dépenses puisque c'est la première année que nous en parlons.

Le financement de ces dépenses nouvelles est assuré à même hauteur par les nouvelles recettes relatives au droit d'accès au périmètre payant des fêtes 2018. Il est précisé que ce montant n'est destiné qu'à assurer l'équilibre de cette décision modificative, et que le produit réel du dispositif sera constaté à l'occasion d'une future décision modificative qui actera également, en conséquence, le niveau final de la subvention d'équilibre du budget principal à ce budget annexe.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative numéro 1 pour le budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

M. le Maire : Merci, Monsieur. Monsieur Artiaga a demandé la parole. Ensuite, ce sera Monsieur Iriart.

M. Artiaga : Je remercie Michel Soroste pour cette présentation. On a enfin le détail du surcoût des fêtes payantes. Ma question est très simple. Si la totalité de ce surcoût d'organisation est comptée dans les 571 000 euros, si l'on a bien compris, le seuil de rentabilité de cette opération est de 70 000 bracelets payants. Au-delà, on fera des bénéfices et, en-deçà, ce sera une perte pour la municipalité. Ma question est claire. A-t-on la totalité des dépenses de surcoût des fêtes payantes dans cette somme de 570 000 euros ?

M. Soroste : Comme c'est la première année, pour l'instant, ce sont des dépenses engagées qui sont là. Il y a des inconnues, vous le savez toutes et tous. Aux différentes caisses, il va y avoir des mouvements. La population ne va pas arriver sur toutes les caisses. Il va y avoir un reclassement du personnel. Donc, il pourra y avoir des décisions au dernier moment pour faire face. Peut-être qu'il y aura des ajustements de certaines des dépenses à la marge.

Compte tenu de cela, on ne peut pas tout prévoir. Monsieur le Maire a du mal à prévoir les orages et moi, j'ai du mal à prévoir l'identité, le nombre de personnes dans les queues aux caisses. On ouvre dix caisses, on a déjà vu les tendances, mais il va y avoir des réajustements.

Ma réponse est claire. Oui, ce sont les dépenses engagées, mais il pourra y avoir des ajustements s'il s'avère qu'il y a des choses à faire au dernier moment. On a cette possibilité compte tenu des contrats que l'on a passés. On n'a pas passé des contrats totalement fixes, notamment dans ces domaines. Pour les autres domaines, les bungalows et les caisses enregistreuses, cela ne va pas bouger. Tout ce qui est fixe ne va pas être bougé. C'est mon premier élément de réponse.

Le deuxième élément, c'est effectivement le seuil au-delà duquel on aura couvert ces dépenses supplémentaires. On peut l'estimer autour de 70 000 à 80 000 bracelets. C'est le chiffre que j'ai personnellement en tête.

Là, c'est dit. La présentation de la DM est faite pour équilibrer avec 70 000 à 80 000 bracelets. Cependant, on verra à la sortie les chiffres réels qui seront constatés. S'il y en a plus, comme je l'expliquais tout à l'heure, la DM modificative que l'on votera au mois d'octobre tiendra compte des chiffres réels et adaptera la subvention d'équilibre par rapport au budget principal au niveau réel qui sera nécessaire à ce moment-là.

M. le Maire : Merci pour cette réponse. Jean-Claude Iriart a la parole. Il y aura aussi Mathieu Bergé.

M. Iriart : Je voudrais rapidement expliquer notre décision de vote sur ce rapport. Comme l'indiquait Michel Soroste, cette DM a pour principal objectif de prendre en compte les incidences dues à la décision de mettre en place le système d'entrée payante pour accéder au périmètre de la fête. Vous restez plus discrets sur le montant des recettes puisque vous ne vous engagez pas, aujourd'hui, sur cette prévision. Mais là n'est pas l'objet de mon propos.

On a voté contre la décision de mettre en place cette mise en paiement de l'entrée de la fête. On votera donc contre cette décision modificative puisqu'elle est l'incidence directe de la décision précédente du conseil municipal.

Je voulais juste revenir sur une partie des propos que vous venez de tenir. De façon intuitive, sans grand risque de me tromper, je pense pouvoir dire que la mise en place du système payant va mobiliser une quotité horaire du temps de travail des agents municipaux qui sera plus importante que lors des éditions précédentes, à tous niveaux, que ce soit dans la phase de préparation ou dans la phase d'exécution.

Je pense que cela fera partie aussi du bilan global de l'opération. J'espère que l'on aura un élément détaillé et précis de cette réalité. Cela fera partie aussi de la prise en compte des incidences de ces décisions, sachant qu'une mobilisation de ce temps horaire des agents municipaux a aussi, en quelque sorte, un coût. C'est autant qu'ils ne feront pas, par ailleurs, sur leurs activités traditionnelles. Merci.

M. le Maire : Monsieur Bergé.

M. Bergé : Dans le procès-verbal, vous pourrez inverser nos noms de nouveau parce que j'ai exactement la même ligne que celle de Jean-Claude Iriart sur ce dossier. Je voudrais faire une demande. On est à la fin de cet exercice des fêtes, on voudrait un véritable budget consolidé des fêtes de Bayonne. Ce que vous présentez depuis le début de cette procédure n'a jamais été un budget consolidé, la preuve étant que les recettes de stationnement ne sont pas imputées au budget des fêtes de Bayonne.

Une fois de plus, au niveau financier, on n'a aucune transparence sur cette question du coût et des dépenses des fêtes de Bayonne. La question de la valorisation du temps de travail des agents est évidente. Je suis moi-même aujourd'hui allé chercher mes bracelets à 11 heures et demie place des Gascons. Je vous assure qu'il y avait une longue queue comme les autres jours, et il y a donc des agents qui sont employés pour pouvoir les délivrer.

J' imagine que des logiques de logistique sont également mises en place par rapport à cela. D'ailleurs, je tiens à vous dire que la machine à carte bleue était en panne. A priori, vous avez un suivi quotidien des ventes de bracelets. Pourriez-vous nous donner à date le bilan des ventes de bracelets ?

M. le Maire : Vous n'avez pas eu le temps de lire le journal local parce que vous travaillez.

M. Bergé : C'est cela.

M. le Maire : Christian Millet-Barbé me dit que vous ne lisez que l'édition de Bordeaux. Non, quand même. Vous avez le droit de répondre.

Une intervenante : On en vend jusqu'à Bordeaux, des bracelets, et bien au-delà.

M. Bergé : Je lis plusieurs éditions, mais aujourd'hui je n'ai pu en lire aucune.

M. le Maire : Merci. Monsieur Etcheto.

M. Etcheto : On va gagner du temps parce que j'avais la même réflexion que les collègues. Michel Soroste nous a égrené les choses. Sur 330 000 euros de personnel, on est bien d'accord que c'est du personnel externalisé.

M. Soroste : C'est les deux.

M. Etcheto : Avec la valorisation du travail des employés municipaux ? D'accord. Très bien. Nous verrons. On attendra, évidemment, d'avoir des choses un peu plus précises.

Une petite question supplémentaire. Je voudrais savoir où l'on en est de la question du coût de la facturation possible des forces de sécurité par l'État. Y a-t-il du nouveau sur cette question ? On va reboucler avec quelque chose qui a été soulevé tout à l'heure, je voudrais qu'il soit tenu compte de tous les effets induits par cette décision.

L'histoire de la réinstallation de la fête foraine ailleurs, on comprend bien que c'est une conséquence pratiquement directe du nouveau tracé du corso, induit lui-même par la fermeture du périmètre, etc. On le voit tout de suite. Vous avez beau hocher la tête, il y a des coïncidences qui sont bien malheureuses et l'on voit tout de suite de quel montant on est en train de parler, entre 900 000 euros et 1 million d'euros. Tout cela nous laisse un peu dubitatifs.

Quant aux produits, on comprend bien que vous ne soyez pas encore en état de les donner.

M. le Maire : Monsieur Etcheto, pour pouvoir vous répondre, je n'ai pas compris. Vous avez 900 000 à 1 million d'euros pour ?

M. Etcheto : Pour la relocalisation de la fête foraine sur les allées Boufflers.

M. le Maire : D'accord, j'ai compris. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Je vais essayer d'être rapide. Monsieur Soroste a bien présenté les choses et je crois que la situation est claire.

Nous avons des chiffres que l'on ne peut vous présenter que comme étant des prévisions. Quand on vous dit que c'est 303 000 euros pour le personnel chargé des missions d'accueil et de vente, eu égard au fait que ce personnel est en grande partie extérieur – c'est la question que vous posez à l'instant – j'ai demandé à mes services qu'il puisse y avoir une flexibilité et que l'on n'ait recours à ce personnel que si nous avons besoin de ces personnes.

Vous avez compris qu'il y aura 10 entrées, mais qu'il y aura au total 50 caisses, même 52. Bien sûr, ce sera 52 caisses dans les entrées qui seront extrêmement importantes, là où la foule arrivera au même moment sur le même lieu. Tout cela fait l'objet d'études que notre assistant à

maîtrise d'ouvrage a réalisées. Tout cela a été basé sur ces considérations pour un rassemblement qui est, malgré tout, exceptionnel.

Oui, il y aura à ajouter à ces 571 000 euros, dont on saura plus tard si c'est un chiffre consolidé ou non, des recettes attendues. On ne fait pas 571 000 euros de dépenses pour rendre la fête payante pour ne pas avoir un retour sur investissement. La question de Monsieur Artiaga était tout à fait pertinente. À combien de bracelets peut-on l'évaluer ? Vous avez fait le calcul. C'est effectivement avec 70 000 personnes que nous pouvons considérer que l'on arrivera à l'équilibre.

Au moment où je vous parle, nous avons deux semaines passées de recul par rapport aux ventes des bracelets et dans la mise à la disposition à la population. Des indications m'ont été données tout à l'heure par Monsieur Mahou. Je suis en train de regarder sur mon portable, je suis désolé, parce que c'est là que j'ai ces indications. Il m'a indiqué que pour les bracelets gratuits retirés par les Bayonnais, puisque ce sont ceux qui ont droit à des bracelets gratuits, on est à un peu plus de 30 000 bracelets gratuits distribués ce soir.

Si vous tenez compte du fait que certaines personnes n'auront pas besoin d'aller chercher ces bracelets, à savoir les jeunes de moins de 16 ans et qui pourront justifier, par leur simple carte d'identité, etc., vous aurez bien compris que nous ne sommes pas loin des trois quarts des Bayonnais qui ont déjà fait le déplacement pour venir chercher leur bracelet. Ce sont des indications que je vous donne là. Vous ne me les avez pas demandées, c'est juste pour vous préciser qu'il y a une bonne mobilisation des Bayonnais pour aller chercher ces bracelets gratuits.

Nous avons bien sûr vendu aussi des bracelets, mais les bracelets ont été vendus sur les points où les bracelets gratuits ont également été remis à la population. Compte tenu des queues qui – il faut le reconnaître – ont été relativement importantes, nous avons malgré cela vendu au théâtre, à la maison des associations et place des Gascons, 11 000 bracelets sur ces trois seuls points de vente.

Il faut ajouter à cela les bracelets qui ont été vendus en ligne. L'application fermera ce soir pour des raisons qui tiennent au fait qu'il faut que la Poste puisse ensuite assurer l'envoi des bracelets qui ont été commandés en ligne. On n'ira certainement pas beaucoup plus loin que 11 000 bracelets vendus en ligne, cette année. Sans doute que l'année prochaine, on pourra faire beaucoup mieux et que l'on pourra préparer les choses avec plus d'anticipation.

Je vous donne le dernier chiffre. Ce sont les seuls que je puisse vous donner et ils m'ont été donnés par Monsieur Philippe Mahou tout à l'heure. Nous avons livré récemment 60 000 bracelets aux 28 points de vente que nous avons, c'est-à-dire 8 offices de tourisme et 20 revendeurs Keolis, notre délégataire de service public pour les transports urbains. Je ne me souviens plus du chiffre que vous avait donné Monsieur Wittenberg sur le nombre de personnes qui prennent les transports en commun. 200 000 personnes utilisent les transports en commun pour se rendre à nos fêtes, d'où l'importance qu'il y avait à utiliser les points de vente Keolis pour cela.

Ces 60 000 bracelets, il faut croire qu'ils ne vont pas suffire, et heureusement d'ailleurs, puisqu'il y a déjà des demandes de réassortiment qui sont arrivées d'un certain nombre d'offices du tourisme, dont ceux d'Anglet et de Biarritz. Ces demandes de réassort ont déjà été satisfaites pour permettre de poursuivre cela.

Ce que je suis en train de vous dire, Monsieur Artiaga, est de nature à considérer qu'au moment où je vous parle, nous sommes déjà à l'équilibre pour pouvoir assumer les dépenses

dont parlait dans le détail notre collègue, Michel Soroste, tout à l'heure. Je ne peux pas vous dire au-delà, bien évidemment, puisque je ne sais pas lire dans une boule de cristal ni prévoir les orages. Bien évidemment, plus tard, on fera un bilan. D'ailleurs, tout cela veut dire qu'il y aura une nouvelle DM. C'est ce que vous disiez, Monsieur Iriart. Il y aura une deuxième DM et c'est à cette occasion que nous aurons la possibilité de faire tous ces points.

Vous le savez ou non, on va recevoir une délégation de Dax avec dix élus et les services qui vont se déplacer pour voir comment les choses sont organisées aux fêtes de Bayonne. Le maire de Mont-de-Marsan m'a fait la même demande. Il faut donc s'attendre à ce que nous soyons suivis si tout se déroule bien, ce que l'on peut espérer.

Vous avez posé la question, Monsieur Etcheto, de savoir si l'on avait davantage d'informations sur le coût que le ministère de l'Intérieur pourrait nous réclamer au titre des forces de sécurité. Je vous avais parlé, la fois dernière, de cette circulaire du 15 mai que nous avons reçue, etc. Il est venu à mes oreilles que cette circulaire n'était pas arrivée dans tous les lieux de fêtes du même niveau que les nôtres.

Je m'en suis donc inquiété auprès du ministre de l'Intérieur, auteur de l'instruction dont je viens de vous parler, en rappelant le principe de l'égalité. Je n'ai pas besoin de revenir là-dessus. Si Bayonne devait être considérée comme devant passer à la caisse, tous les festivals, et un bon nombre sont déjà pratiquement organisés, n'ont pas été touchés, pas plus, du reste, que d'autres villes qui organisent aussi des fêtes patronales d'importance. Après tout, les fêtes de Bayonne sont des fêtes patronales.

J'ai cru comprendre que notre demande était bien comprise et que, vraisemblablement – je veux croire sûrement, mais je vous dis vraisemblablement – il ne nous sera pas demandé, pour cette année en tout cas, une somme pour la mise à disposition de ces forces de sécurité.

Je vous donne ces éléments et les informations que j'ai. Je n'ai pas de courrier écrit m'indiquant que l'on n'aura pas à verser une somme. En revanche... Attendez, j'ai quand même reçu un courrier. Je n'ai pas été précis, c'est vrai. J'ai reçu un courrier dans lequel on m'indiquait qu'il était question, pour les fêtes de Bayonne, de facturer la mise à disposition des forces de sécurité. J'ai reçu une circulaire générale accompagnée d'un courrier, Madame Capdevielle, je sais de quoi je parle. Si.

Je suis d'accord avec vous. J'ai contesté la démarche juridique, vous vous en doutez. Cette circulaire ou instruction, c'est pareil, est un document qui fait référence à une loi de 1994 et un décret de 1997. Ce décret s'applique donc depuis 1997 sans que personne soit venu nous demander quoi que ce soit. Or une circulaire ne peut pas venir ajouter à la loi et pas plus à un décret, raison pour laquelle je m'interroge sur le fondement juridique de la demande. Cependant, la demande m'est arrivée et je vous assure que j'ai bien reçu le courrier qui n'a pas été adressé à toutes les villes qui organisent des manifestations de cette importance.

Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions. Sur les forains, pardon, je n'ai pas répondu. Sur cette relocalisation, Yves Ugalde pourra vous dire quelque chose. Il n'y a pas de relation entre le circuit du Corso et les forains. Pardon, il y a une relation entre le fait que les forains pourraient se déplacer – excusez-moi – et le fait que le Corso puisse passer par l'endroit où se trouveraient les forains. C'est sûr.

En revanche, la question du déplacement des forains n'est pas du tout liée à la question du paiement des fêtes, mais elle est complètement liée aux aménagements que l'on fait à la faveur du passage du Tram'bus. C'est certain. C'est ce que je vous dis, mais on peut ne pas me croire.

Je termine. Après, vous avez demandé que l'on soit, à la fin de l'exercice, sur la présentation d'un budget consolidé. On est tout à fait d'accord là-dessus. Ce sera l'exercice de la DM suivante, Monsieur Soroste. Vous serez aussi précis que vous l'avez été dans cette délibération qui, pour le coup, est quand même assez précise.

Monsieur Ugalde. Pour les forains, il ne faut pas se méprendre et en particulier sur le passage du corso.

M. Ugalde : C'est exactement ce que vous avez précisé, Monsieur le Maire, et il ne faut pas qu'une confusion soit entretenue autour de tout cela. Il y a simplement un travail de négociation qui est entrepris en amont – je dis cela avec prudence et aussi avec respect pour la profession des forains – et cela n'a pas été le cas de toutes les villes. Et l'on sait, lorsque la négociation a été animée avec précipitation, les conséquences que cela a pu avoir.

C'est vrai que nous travaillons en amont avec les forains sur un déplacement de leur activité et de leurs principaux métiers, mais cela n'a pas de relation directe avec le paiement des fêtes puisqu'il s'agit pour eux de se préparer, tout simplement, au nouvel aménagement des bords d'Adour. Et nous préférons parler avec un an et demi ou deux ans d'avance, compte tenu du climat qui peut facilement régner avec cette profession dont on sait qu'elle est pointilleuse sur le respect que l'on doit aussi lui réserver.

C'est la raison pour laquelle nous avons pris la négociation en amont et nous parlons déjà du réaménagement des bords d'Adour et des conséquences que cela aura inévitablement sur leur métier, puisqu'aucun de ces grands métiers ne pourra désormais être installé et trouver les embases nécessaires sur l'équipement tel qu'il va être organisé pour le réaménagement des bords d'Adour.

M. le Maire : Madame Herrera.

Mme Herrera Landa : On est un peu *borderline* par rapport au sujet, mais on est en train de nous expliquer que, finalement, pour cette relocalisation, on n'a pas trop le choix d'investir le montant qui vient d'être mentionné pour une semaine d'occupation de ce site par les forains. C'est un peu ce qui vient d'être dit. C'est ce qui ressort des propos qui ont été tenus.

J'ai juste une petite remarque à faire. Il y a d'autres fêtes foraines qui s'installent à Bayonne et qui sont sur le champ de foire des allées Paulmy. Certes, ce n'est pas au cœur de la fête. Mais si l'on prend l'exemple, que l'on prend souvent, des fêtes de Pampelune ou de San-Fermin, la fête foraine n'est pas au cœur de la piazza del Castillo et elle est très largement fréquentée. Il y a peut-être des éléments de négociation et de transition. Je ne sais pas si cela a été évoqué ou étudié.

M. le Maire : Je vous invite à venir voir comment se passe la discussion avec les forains.

Mme Herrera Landa : C'est ce que l'on avait compris.

M. le Maire : Madame la Maire de Paris a cédé devant les forains, à Paris, parce qu'elle n'avait pas le choix. Et je suis persuadé qu'elle a fait tout ce qu'elle pouvait.

M. Ugalde : De manière plus proche, Monsieur le Maire, dans notre propre département, certains ont dû céder aussi. Là, nous sommes dans une négociation et l'on ne peut pas dire qu'elle soit arrivée à son terme, tant s'en faut, mais c'est dans le respect des uns et des autres et surtout dans la capacité qu'auront les forains à se trouver toujours dans une zone commercialement pertinente. C'est leur préoccupation et c'est ce qui n'avait pas été proposé

par les premières étapes, la paloise en particulier, avec un éloignement considérable des métiers forains. On n'est pas dans ce cas de figure et l'on avance donc avec confiance les uns et les autres.

M. le Maire : Merci. Je vais donner la parole à Madame Aragon, mais je voudrais juste répondre à Madame Herrera. Vous avez posé la question et vous avez raison de le faire parce que, tout à l'heure, sur une interrogation de Monsieur Artiaga, j'ai parlé du fait que si les forains se déplaçaient, c'est parce que l'on aménageait différemment les espaces publics autour de la mairie. En revanche, on a pris la décision, indépendamment de la question des forains, de reconsidérer totalement le bord d'Adour, c'est-à-dire le parking Boufflers, le square Léo Pouzac et les allées Boufflers. Ce n'est pas les forains qui nous amènent à le faire. Loin s'en faut.

On sera d'accord pour dire que le square Léo Pouzac manque d'urbanité. Vous êtes tous Bayonnais, vous traversez, vous passez, comme moi, et, vous vous garez peut-être, parfois, et vous constatez, comme moi... Il faut sans doute reconsidérer les choses sur cette place. C'est aussi ce que nous dit aussi la population alentour et c'est l'occasion pour nous d'y travailler. D'où l'étude sur laquelle Monsieur Artiaga me demandait tout à l'heure des explications.

Madame Aragon, vous allez clôturer.

Mme Aragon : Juste un petit mot. Si les forains sont hors du périmètre, cela peut être un bon argument parce que beaucoup de personnes amènent leurs enfants ou petits enfants aux manèges et ils vont être obligés de payer 8 euros. Si des gens ont envie d'emmener les enfants hors du périmètre aux manèges et profiter de la fête foraine, cela peut être un argument.

M. le Maire : Je ne sais pas si vous connaissez les tarifs pratiqués par les forains, mais je les ai découverts. Je travaille avec les forains depuis peu de temps. C'est le fait d'être maire qui m'amène à rencontrer les forains. C'est très cher.

Monsieur Artiaga, et l'on va voter après votre intervention.

M. Artiaga : Pour conclure, je voudrais apporter une précision. Dans l'ordre de priorité des aménagements des bords d'Adour ou de relocalisation des forains, ce qui est dans le cahier des charges de la maîtrise d'œuvre, et qui a été écrit par la Ville, c'est que pour la réimplantation des forains – attendez que je retrouve la formule – la réalisation du plan d'implantation de la totalité des manèges réalisé en concertation avec les forains et validé par ces derniers constitue une priorité. Le projet, c'est bien la relocalisation des forains avant l'aménagement des allées Boufflers.

M. le Maire : C'est l'aménagement des allées Boufflers. Ce que vous avez sous les yeux, c'est exact. On avait le projet de faire les travaux que l'on fait actuellement autour des halles, autour du Château-Vieux et des Galeries Lafayette. Je vous affirme qu'il est question de faire des travaux d'aménagement urbain.

Par contre, il faut en vérifier la pertinence. Ce marché dont vous parlez est nécessaire pour convaincre les forains. On a expliqué tout à l'heure que ce n'était pas très facile de discuter avec cette corporation qui est très organisée. Je pensais que le CIDUNATI n'existait plus. Excusez-moi, je suis fils de commerçants. Et le CIDUNATI, dans les années 60, je sais ce que c'était. Je ne le pensais pas, mais le CIDUNATI continue à exister et c'est la corporation qui défend les forains. Peut-être que Madame Capdevielle le savait, mais moi, je l'ai découvert à cette occasion. Il nous faut donc donner un certain nombre de gages, ce qui est tout à fait normal, vis-à-vis de nos interlocuteurs. C'est la raison pour laquelle l'étude, et vous avez raison

de le dire, porte sur cela. Mais, je vous dis que l'on a un véritable projet plus global de requalification de ces espaces.

Merci, je propose de passer aux voix. Je ne me rappelle plus ce que vous avez dit. Vous votez contre et vous votez contre aussi. Donc, cette délibération est adoptée par la majorité, je vous remercie.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Mesdames ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat),
Messieurs DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGÉ, ARTIAGA votent contre.
Monsieur IRIART et Madame LEUENBERGER votent contre.

31. Exercice 2018 – Budget annexe des parcs de stationnement – Budget supplémentaire (décision modificative n° 1).

M. le Maire : Monsieur Neys va maintenant présenter la DM pour le stationnement.

M. Neys : Il s'agit du budget annexe des parcs de stationnement.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2018 de ce budget annexe, il est proposé la décision modificative numéro 1, qui présente des dépenses d'investissement pour 324 000 euros, des recettes d'investissement à hauteur de 2 803 700 euros et une section de fonctionnement qui s'équilibre à 130 000 euros.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il est demandé au conseil municipal d'approuver la DM numéro 1 pour le budget annexe des parcs de stationnement, telle que présentée en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Monsieur Iriart, sur ce rapport.

M. Iriart : On s'abstiendra sur ce rapport, vote habituel sur les rapports de gestion. Mais je souhaitais surtout avoir quelques précisions, si possible, sur l'étude visant à adapter l'offre de stationnement aux besoins des habitants du centre urbain parce qu'elle apparaît dans la décision modificative. Manifestement, vous lancez une étude pour adapter l'offre de stationnement. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur l'objet de cette étude, son calendrier et la manière dont on sera, là aussi, associés aux résultats ?

M. le Maire : C'est une question pertinente et qui n'est pas du tout hors sujet. Pourrait-on renseigner notre collègue ? Monsieur le Directeur général va vous répondre sur ces questions très techniques.

M. Wittenberg : Bonsoir à tous. L'étude a été réalisée en interne et c'est ce qui motive, d'ailleurs, la délibération que vous avez à la fin de cette séance. C'est l'avant-dernière, je crois. En fait, les résultats de cette étude sont dans la délibération qui vous est proposée.

M. le Maire : Cela laisse Monsieur Iriart perplexe.

M. Iriart : Vous avez mobilisé un prestataire pour aboutir sur la délibération 53. C'est cela ?

M. le Maire : Il faut que l'on soit clair. J'ai l'impression que la réponse ne correspond pas à la question. La demande portait sur l'étude ? D'accord. Il a donc répondu.

M. Iriart : Cette DM avait vocation à préparer les éléments de décisions que vous avez pris dans le cadre de la délibération 53 que l'on verra tout à l'heure. C'est cela ? Je le vois dans le texte du rapport 31. J'ai ma réponse, inutile de prolonger.

M. le Maire : On me dit que c'est une coquille parce qu'il n'y a pas d'étude. Il n'y a pas d'étude externe, nos services travaillent en interne. Quand on parle d'étude, il s'agit de cela. Mais même si c'est interne, vous pouvez l'avoir. Il vient de vous dire que « *Inscription complémentaire* » était une coquille. On le rectifie en séance. Merci de votre question très pertinente.

Il y avait une autre question ? Je ne sais plus. Non. On vote. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Vous ne prenez pas part au vote. Et vous votez abstention.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Mesdames ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat),
Messieurs DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGÉ, ARTIAGA
ne prennent pas part au vote.
Monsieur IRIART et Madame LEUENBERGER s'abstiennent.

32. Transfert de la compétence eau potable à la communauté d'agglomération du Pays Basque – Transfert des résultats budgétaires et mise à disposition des équipements.

M. le Maire : Monsieur Arcouet, peut-être que vous serez plus clair. Et ne parlez pas d'études qui n'existent pas.

M. Arcouet : Transfert de la compétence « eau potable » à la communauté d'agglomération du Pays Basque, transfert des résultats budgétaires et mise à disposition des équipements.

À la suite du transfert de la compétence « eau potable » à la communauté d'agglomération du Pays Basque, il a été décidé de clôturer le budget annexe de l'eau au 31 décembre 2017, et de transférer ensuite les résultats de clôture au budget principal de la communauté d'agglomération dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de décider le transfert intégral des résultats de clôture du budget annexe de l'eau constatés au 31 décembre 2017 au budget correspondant de la communauté d'agglomération du Pays Basque, d'autoriser la passation des écritures correspondantes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal relatif à la mise à disposition, au bénéfice de la communauté d'agglomération du Pays Basque, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence « eau potable ».

M. le Maire : Merci. Ici, sur les conséquences directes du transfert des compétences « eau » à l'agglomération, pas de questions ?

Sur ce rapport, vous avez décidé de ne pas prendre part au vote. C'est toujours cela ? Non, c'est bon. D'accord. Le rapport 32 est voté par tout le monde, à l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

33. Transfert de la compétence assainissement non collectif à la communauté d'agglomération du Pays Basque – Transfert du résultat budgétaire.

M. le Maire : Le rapport 33, Monsieur Arcouet.

M. Arcouet : Transfert de la compétence « assainissement non collectif » à la communauté d'agglomération du Pays Basque, transfert du résultat budgétaire.

À la suite du transfert de la compétence « assainissement non collectif » à la communauté d'agglomération du Pays Basque, il a été décidé de clôturer le budget annexe de l'assainissement non collectif au 31 décembre 2017, et de transférer ensuite le résultat de clôture du budget principal à la communauté d'agglomération dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de décider le transfert intégral du résultat de clôture du budget annexe de l'assainissement non collectif constaté au 31 décembre 2017 au budget correspondant de la communauté d'agglomération du Pays Basque, et d'autoriser la passation de l'écriture correspondante.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il des questions ? On met aux voix. Abstentions ? Votes contre ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

34. Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

M. le Maire : Monsieur Laiguillon va nous parler des demandes d'exonération exceptionnelle pour nos équipements municipaux. C'est le rapport 34.

M. Laiguillon : Au titre de l'utilisation de locaux municipaux, un certain nombre d'occupants sollicitent, compte tenu de la nature des événements organisés, l'exonération de la redevance de mise à disposition.

Il est donc demandé au conseil municipal d'accorder les exonérations exceptionnelles proposées dans la note explicative de synthèse pour un montant total 16 848,64 euros.

M. le Maire : Sur ce rapport, je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

35. Exercice 2018 – Attribution de subventions exceptionnelles.

M. le Maire : Monsieur Laiguillon, toujours pour l'attribution de subventions exceptionnelles.

M. Laiguillon : Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention à l'association Euskal Herria Zuzenean au titre du soutien au volet bayonnais de la manifestation éponyme et de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Orai Bat compte tenu de ses difficultés financières, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention correspondant.

M. le Maire : Sur ce rapport, y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

FONCIER

36. Acquisition au syndicat des copropriétaires de la résidence Goxoki d'une partie de parcelle située chemin de Laharie.

M. le Maire : Monsieur Neys, vous reprenez la parole pour le rapport 36.

M. Neys : Acquisition au syndicat des copropriétaires de la résidence Goxoki d'une partie de parcelle située chemin de Laharie.

Il est envisagé de créer un espace de stationnement de six places le long du chemin de Laharie, au niveau de la résidence Goxoki pour remédier à des problèmes de stationnement sauvage, générant une dangerosité avérée pour la circulation publique.

Une bande de terrain de deux mètres devant être détachée de la propriété de la résidence et intégrer le domaine public routier, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de cette bande de terrain, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de celle-ci avec le syndicat des copropriétaires de la résidence Goxoki dans les conditions indiquées dans la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Ce sont des acquisitions nécessaires pour la réalisation d'aménagements pour améliorer la circulation sur un chemin qui est très complexe. Des abstentions ? Des votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

37. Bail à réhabilitation au profit de SOLIHA Pays Basque - immeuble 1 allée Charles Malégarie (groupe scolaire) - Déclassement du domaine public et approbation des divisions cadastrale et volumétrique.

M. le Maire : Monsieur Lacassagne, vous allez nous parler des rapports 37 et 38.

M. Lacassagne : Il s'agit d'un bail à réhabilitation au profit de SOLIHA Pays basque, immeuble situé 1 allée Charles Malégarie, au groupe scolaire, et le déclassement du domaine public et l'approbation des divisions cadastrales et volumétriques.

Le conseil municipal ayant, par délibération du 14 décembre 2017, donné son accord de principe quant à la conclusion d'un bail à réhabilitation avec SOLIHA Pays basque, au 1 allée Charles Malégarie, il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe et les modalités de division cadastrale et volumétrique de l'ensemble immobilier, de constater la désaffectation des locaux concernés et de prononcer leur déclassement du domaine public communal dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

38. Bail à réhabilitation au profit de SOLIHA Pays Basque d'un immeuble situé 1 allée Malégarie.

M. le Maire : Rapport 38.

M. Lacassagne : Dans la suite logique, il s'agit d'un bail à réhabilitation au bénéfice de SOLIHA Pays basque d'un immeuble situé 1 allée Malégarie.

Le conseil municipal ayant prononcé la désaffectation et le déclassement des locaux concernés par le bail d'habitation, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation du bail à réhabilitation, la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réhabilitation du logement du concierge et à l'achèvement des travaux de réhabilitation de l'ensemble immobilier, la convention de mise à disposition d'un garage et d'une cave consentie par SOLIHA Pays Basque à la Ville sur la base des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse.

M. le Maire : Pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

MOYENS GÉNÉRAUX

39. Exécution et impression du magazine municipal - Lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres.

M. le Maire : Monsieur Esmieu, rapport 39.

M. Esmieu : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'exécution et de l'impression du magazine municipal, le lancement d'une consultation des entreprises et la signature des accords-cadres.

Il est demandé au conseil municipal, sur la base des éléments énoncés dans la note explicative de synthèse, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation pour l'exécution de l'impression du magazine municipal, à signer les marchés correspondants avec les prestataires retenus et, dans ce cadre, d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition concernant l'exécution et le règlement du marché.

M. le Maire : Madame Aragon, vous avez la parole.

Mme Aragon : Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport porte sur la nouvelle consultation pour la réalisation du *Bayonne magazine*, rien de bien nouveau dans le renouvellement de ce marché datant de 2015. Le *Bayonne magazine* a perdu quatre pages, sauf le *mag* d'été. C'est certainement pour cela que le titre a perdu aussi quelques lettres, en passant de *Bayonne magazine* à *Bayonne mag*.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, combat permanent de Monsieur l'Adjoint aux finances, s'inspire visiblement du *low cost* pour la production de notre bon vieux magazine. La suppression de ces quelques pages a certes permis de maîtriser les coûts. Je suis plus inquiète pour le récent hors série qui, lui, a gagné douze pages et pris beaucoup de poids en termes de

papier, tout en perdant des centimètres puisque la taille a été réduite. Je l'ai là, d'ailleurs. Il y a une réduction de taille.

C'est indubitablement ce format qui vous a contraints à réduire les titres et à supprimer les interlignes dans les pages d'expression des groupes politiques, et je précise des groupes politiques d'opposition, car la page de la majorité est bien aérée et parfaitement maquetée.

Le coût de ce hors série doit être plus proche du maximum prévu dans le marché, soit 22 000 euros, voire plus, sans compter la distribution qui mobilise du personnel municipal.

Bayonne est désormais entrée dans l'ère du marketing politique qui combine les vieilles méthodes qui ont fait leurs preuves, comme le *magazine* ou *l'Écho de la cité*, et le flux continu et permanent d'informations ciblées, distribuées dans les boîtes aux lettres et dans les commerces bayonnais. Chaque événement, festif, éducatif, culturel, patrimonial, etc., donne lieu désormais à la distribution de plaquettes dans les foyers bayonnais.

La nouveauté en 2018 porte sur les invitations personnelles sous enveloppe que les Bayonnais ont reçues pour les vœux décentralisés et pour la fin des travaux du pont Saint-Esprit qui a donné lieu à une fête de trois jours dont on ne connaît toujours pas le coût.

Cette politique de communication, en plus de grever le budget communal, comme nous le dénonçons depuis plusieurs mois, est en totale contradiction avec le développement durable. Certes, confier l'impression à des professionnels Imprim'Vert démontre une volonté de réduire les impacts environnementaux, mais choisir parallèlement de démultiplier les impressions annule totalement l'impact de ce choix vertueux.

Nous nous abstiendrons sur ce rapport.

M. le Maire : Bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? On va passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vous avez voté contre, c'est cela ?

Mme Aragon : On s'abstient.

M. le Maire : Abstention. Monsieur Iriart ?

M. Iriart : On avait prévu de voter pour et l'on restera sur ce vote pour parce que l'on ne conteste pas, sur le principe, l'intérêt d'une collectivité, quelle qu'elle soit, de se doter d'un magazine municipal. Nous sommes, comme nos collègues de BVO, insatisfaits de la manière dont nous sommes traités dans le cadre de ce magazine municipal, mais cela relève d'une autre décision. C'est davantage le choix de gouvernance que vous faites et le règlement intérieur. Mais sur le principe de l'impression et de l'exécution du magazine, on votera pour.

M. le Maire : D'accord. Donc, vous votez abstention et le reste des conseillers vote pour. Je vous remercie.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Mesdames ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat),
Messieurs DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGÉ, ARTIAGA s'abstiennent.

POLITIQUE DE LA VILLE

40. Rapport sur l'utilisation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – Année 2017.

M. le Maire : Monsieur Millet-Barbé, vous avez le rapport 40.

M. Millet-Barbé : Monsieur le Maire et chers collègues, il s'agit du rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. C'est le rapport habituel qui montre que, cette année, cette dotation s'élève à 1 161 000 euros, avec une hausse de 134 000 euros, et qu'elle correspond à peu près à 17 % de l'ensemble des dépenses que la Ville assume dans toute une série de domaines. Vous avez la liste de l'ensemble de ces actions sur le rapport annexé.

Il est donc demandé de prendre acte de cela. Conformément à l'article L.1111-2 du code général des collectivités territoriales, les communes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale doivent établir un rapport retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre et les conditions de leur financement. Le rapport présenté en note explicative de synthèse a pour objet de rappeler les principales actions menées au cours de l'année 2017 dans ce domaine.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du présent rapport qui n'appelle pas de vote.

M. le Maire : Tout à fait, il n'y a pas de vote sur ce rapport. Il n'y a pas de demande de complément d'explication ? On poursuit.

DONT ACTE

POLITIQUE LINGUISTIQUE

41. Partenariat avec l'Académie de la langue basque – Avenant à la convention pour l'année 2018.

M. le Maire : Rapport 41, Monsieur Ugalde.

M. Ugalde : Oui, Monsieur le Maire. Il concerne le partenariat avec l'Académie de la langue basque et Euskaltzaindia, avenant à la convention pour l'année 2018. Il faut rappeler, en effet, que nous sommes dans le cadre du centième anniversaire de cette noble Académie de la langue basque et que, par conséquent, des manifestations plus importantes que celles de routine, si je puis me permettre cette expression, vont intervenir.

Une convention de partenariat avec l'Académie de la langue basque pour la période 2016-2018 a été conclue, laquelle prévoyait le versement annuel d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 euros.

Compte tenu des projets retenus par l'Académie de la langue basque pour l'année 2018 et détaillés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal d'accorder une subvention complémentaire exceptionnelle de 13 000 euros à l'association Euskaltzaindia, Académie de la langue basque, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 1 à cette convention.

M. le Maire : Merci. Pas de questions ? Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

RÉGIE DES EAUX

42. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au syndicat URA – Travaux d'adduction d'eau potable sur la commune de Saint-Pierre-d'Irube – Avenant de transfert à la communauté d'agglomération du Pays Basque.

M. le Maire : Monsieur Arcouet, vous prenez le rapport 42.

M. Arcouet : Régie des eaux, convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au syndicat URA, travaux d'adduction d'eau potable sur la commune de Saint-Pierre-d'Irube, avenant de transfert à la communauté d'agglomération du Pays Basque.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée qui confiait la maîtrise d'ouvrage des travaux de renouvellement du réseau d'eau de Saint-Pierre-d'Irube au syndicat d'eau et d'assainissement URA, pour permettre le transfert de cette convention à la communauté d'agglomération du Pays Basque puisqu'elle exerce la compétence « eau » depuis le 1^{er} janvier dernier.

M. le Maire : Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

43. Attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à certains cadres d'emplois de catégories A et B de la filière culturelle.

M. le Maire : Madame Durruty, vous avez le rapport 43.

Mme Durruty : Ce rapport concerne l'attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, le fameux RIFSEEP, à certains cadres d'emplois de catégories A et B de la filière culturelle.

En effet, en complément de la délibération du 19 juillet 2017, il est demandé à notre conseil municipal d'approuver les mesures d'actualisation du régime indemnitaire décrites en note explicative de synthèse, par l'instauration du RIFSEEP pour certains cadres d'emplois de catégories A et B de la filière culturelle.

M. le Maire : Merci. Oui, Monsieur Etcheto.

M. Etcheto : C'est juste une explication de vote. On ne prendra pas part au vote sur les quatre rapports RH, celui-ci et les trois qui suivent, jusqu'au 46 inclus.

M. le Maire : D'accord. Sur le rapport 43 et les trois autres, vous ne participez pas au vote. Monsieur Iriart ?

M. Iriart : On vote pour le 43.

M. le Maire : La délibération est donc adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Mesdames ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat),
Messieurs DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGÉ, ARTIAGA
ne prennent pas part au vote.

44. Autorisation de recours à un intervenant auprès des seniors dans le cadre du programme d'activités génération senior (cours d'espagnol).

M. le Maire : Le rapport 44 devait être présenté par Madame Lauqué. Elle n'a pas eu la possibilité de nous rejoindre parce qu'elle est à nouveau grand-mère depuis avant-hier. Le rapport est présenté par Madame Langlois.

Mme Langlois : Monsieur le Maire. Il s'agit d'une demande d'autorisation de recours à un intervenant auprès des seniors dans le cadre du programme d'activités génération senior pour des cours d'espagnol.

Dans le cadre d'une programmation d'activités culturelles et de loisirs, le service d'animations seniors propose des cours d'espagnol à raison de deux cours hebdomadaires de 1 heure 30. Ces derniers seront assurés par un vacataire expérimenté qui effectuera deux prestations par semaine, du 11 septembre 2018 au 30 juin 2019, hors vacances scolaires. Il est proposé que la vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait de 75 euros nets par cours de 1 heure 30.

Aussi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un intervenant vacataire afin de dispenser des cours d'espagnol du 11 septembre 2018 au 30 juin 2019 dans les conditions ci-dessus énoncées.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, Monsieur Boutonnet.

M. Boutonnet : Étant donné que le conseil d'aujourd'hui ne va pas nous emmener jusqu'au bout de la nuit, je me permets de prendre un petit moment pour parler des seniors et de l'espagnol.

Après avoir fait le point avec les services, à ma prise de fonction, sur les fonds européens disponibles, on s'est rendu compte que l'on pouvait financer des transports. On a travaillé avec l'office de tourisme et Madame la Présidente, sur des transports de seniors pour aller jusqu'à Pampelune et Fontarrabie. On a décidé de soutenir ces excursions financièrement, avec Christine Lauqué, qui fait un travail fabuleux sur ces dossiers. On a soutenu financièrement un premier bus, puis un deuxième. Au troisième bus, on s'est dit que c'était vraiment un succès et l'on réfléchit, d'ailleurs, à refaire cette opération avec un plus jeune public, avec Julie Bensoussan.

Tout cela pour vous dire que je suis persuadé que nos seniors vont adorer les cours d'espagnol. En tout cas, ils se sont rués sur ces bus. Cela n'a pas fait beaucoup de communication, de paillettes, mais cela a cartonné. Et je pense que, l'année prochaine, ils vont y aller bilingues.

M. le Maire : Très bien. C'était le rapport 44. Il n'y a pas d'abstentions ni de votes contre. Vous ne participez pas au vote. Et vous, Monsieur Iriart ? Vous votez pour. La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Mesdames ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat),
Messieurs DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGÉ, ARTIAGA
ne prennent pas part au vote.

45. Mise à disposition partielle d'un agent auprès de la communauté d'agglomération du Pays Basque.

M. le Maire : Madame Durruty, le rapport 45.

Mme Durruty : Ce rapport concerne la mise à disposition partielle d'un agent auprès de la communauté d'agglomération du Pays Basque.

Dans le cadre du déploiement du très haut débit sur le territoire, il est apparu souhaitable que la responsable du Pôle géomatique et topographie de la Ville de Bayonne puisse être partiellement mise à disposition de la communauté d'agglomération à hauteur de 25 % de son temps de travail.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le principe de cette mise à disposition partielle à compter du 1er août 2018 ainsi que la convention jointe en annexe de la note explicative de synthèse qui précise les modalités juridiques, administratives et financières de mise en œuvre. C'est de la mutualisation de compétences.

M. le Maire : Merci. Mutualisation de compétences avec l'agglomération. Vous ne participez pas au vote. Monsieur Iriart, vous votez pour. La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Mesdames ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat),
Messieurs DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGÉ, ARTIAGA
ne prennent pas part au vote.

46. Modification du tableau des effectifs.

M. le Maire : Le rapport 46, Madame Durruty.

Mme Durruty : C'est le traditionnel rapport de modification des effectifs. Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à notre conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il nous est demandé de bien vouloir modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans la note explicative de synthèse, sachant que les suppressions de postes ont fait l'objet d'un rapport présenté au comité technique du 9 juillet dernier et ont été validées à l'unanimité des présents, bien sûr, y compris l'ensemble des organisations syndicales.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, vous ne participez pas au vote. Abstention. La délibération est adoptée selon ces modalités de vote.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Mesdames ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat),
Messieurs DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGÉ, ARTIAGA
ne prennent pas part au vote.

Monsieur IRIART et Madame LEUENBERGER s'abstiennent.

SPORTS

47. Convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2018-2019.

M. le Maire : Nous allons passer, maintenant, aux sports et à trois rapports qui concernent l'Aviron Bayonnais. On a toujours admis qu'il était préférable, ici, d'évoquer les trois rapports en même temps, si vous êtes toujours d'accord, pour faire l'objet d'un débat commun. Si vous ne dites pas le contraire, c'est que cela peut vous aller.

D'abord le rapport 47, je vous le lis très rapidement. C'est la convention d'occupation du domaine public au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro pour la saison sportive 2018-2019.

La SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro occupe, de manière permanente, mais non exclusive, les installations et les emprises foncières du stade Jean Dauger. La Ville de Bayonne formalise chaque année cette mise à disposition par la signature d'une convention d'occupation du domaine public stipulant le périmètre, la période et les conditions d'utilisation du stade, ainsi que le montant de la redevance versée par la SASP.

Sur la base de ces éléments, le montant de la redevance annuelle au titre de la saison 2018-2019 s'établit à 193 000 euros TTC.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'occupation entre les deux parties pour cette période qui va du 1er août 2018 au 31 juillet 2019, et d'autoriser la signature de ce document.

Cela, c'est le premier rapport. Vous êtes d'accord pour que je voie les trois à suivre ? Ce sera plus pratique pour le débat.

48. Convention de financement au profit de la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro – Saison sportive 2018 – 2019.

M. le Maire : Le rapport qui suit est le 48. Il s'agit de la convention de financement au profit de la SASP pour la même saison.

Dans le cadre de sa politique en faveur des pratiques sportives de haut niveau, la Ville accompagne depuis de nombreuses années le développement du rugby d'élite à Bayonne et conclut, chaque année, un engagement de soutien financier par la signature d'une convention de financement.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution au profit de la SASP, pour la saison prochaine, d'une subvention totale de 650 000 euros dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

Par ailleurs, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention afférente et d'autoriser la signature de ce document.

49. Accord-cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville - Signature de l'accord-cadre avec la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro.

M. le Maire : Le troisième rapport concerne l'accord-cadre de prestations de communication et de promotion de la Ville de Bayonne, toujours entre les mêmes parties. L'objet de cette délibération est d'autoriser la signature de cet accord.

Il a été décidé d'acquiescer auprès de la SASP Aviron diverses prestations de communication visant, pour cette saison évidemment, à associer l'image de la Ville à celle du club au travers d'un contrat de prestation de services.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'accord-cadre pour un montant maximum de 290 000 € HT, dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse et à prendre toute décision concernant son lancement, son exécution et son règlement.

J'ai donc pris les trois rapports, dont j'ai lu uniquement le résumé. Je vous invite, si vous êtes d'accord, à concentrer vos observations sur ces trois rapports en même temps pour des raisons de commodité.

Monsieur Etcheto a demandé la parole.

M. Etcheto : Merci, Monsieur le Maire. Cette présentation nous va tout à fait. On avait d'ailleurs prévu d'intervenir de manière globale sur l'ensemble de ces rapports. Et je pense, en effet, que les choses sont ainsi plus cohérentes et plus claires dans leur ensemble. J'avais même prévu, dans mon intervention, d'embrasser la délibération 50 qui concerne aussi l'Aviron Bayonnais, même si elle est d'une autre nature et qu'elle ne pose pas tout à fait les mêmes questions que les autres.

Pour ces trois premières délibérations 47, 48 et 49, il s'agit de délibérations récurrentes, vous l'avez rappelé. La délibération 47 concerne l'occupation du stade et la redevance correspondante. La 48 concerne la subvention municipale ordinaire, je dirais. Et la 49 concerne le marché de prestations de communication qui revient également depuis quelques années. Et donc l'autorisation d'urbanisme les suit en rapport 50.

Bien entendu, au-delà de ces dossiers précis, il s'agit plus globalement de porter une appréciation plus politique, au sens des affaires de la cité, sur les relations de la Ville avec l'Aviron Rugby Pro. On le fera cette année dans un contexte nouveau, mais je dirais qu'en la matière, c'est presque du nouveau tous les ans, à Bayonne. On ne s'ennuie pas souvent à suivre, depuis quelques années, l'Aviron Bayonnais.

L'an dernier, à la même époque, mes chers collègues, nous avons été sévères, justement sévères, à l'égard de votre politique et des largesses consenties à l'Aviron Rugby Pro sans contreparties suffisantes ni satisfaisantes pour l'intérêt général, celui de la Ville et des Bayonnais.

Sur ce dossier, comme d'ailleurs sur bien d'autres, vous en faisiez beaucoup, beaucoup trop, pour essayer de vous acheter un vernis bayonnais. Et je crois que je vous l'avais dit de cette manière : « *Qui trop embrasse mal étreint* ». Nous vous avons mis en garde contre les dérives auxquelles vous vous laissiez aller sans aucune garantie, dans lesquelles vous laissiez aller la Ville, surtout, c'est-à-dire une gestion du club discutable, en tout cas beaucoup plus coûteuse qu'elle n'aurait dû, notamment au regard des résultats sportifs, même s'il y a toujours de l'aléatoire du retour d'image de manière générale et du retour social sur la Ville, de l'audience populaire, un éloignement du club Pro vis-à-vis de son public, notamment populaire, mais également vis-à-vis de son public historique et social et de la cité.

Et le serpent de mer de la fusion refaisait surface encore une fois. C'était à peine il y a quelques mois et l'on a l'impression que c'est déjà loin, au mépris de la parole donnée. Et surtout à nouveau de la confusion, un manque de clarté auquel vous avez d'ailleurs à nouveau largement contribué, Monsieur le Maire. Tout cela a très largement justifié nos mises en garde et nos réserves.

Depuis quelques mois, un nouvel actionariat et une nouvelle direction ont repris les rênes du club. Il semble d'ailleurs qu'à cette occasion, la municipalité ait cherché, de manière malheureuse et malvenue, à s'ingérer dans cette transition. Cette tentative d'ingérence ne semble pas avoir été couronnée de succès et c'est tant mieux tant c'est un dossier où vous n'avez jamais su où aller.

Avec la prudence qui s'impose, nous avons décelé et observé, dans les premiers pas de cette nouvelle direction du club, une orientation nouvelle et intéressante. Qu'est-ce qui nous permet de dire cela ?

D'abord, il y a la volonté d'associer plus étroitement la structure professionnelle à sa matrice historique associative avec l'intégration d'anciens joueurs emblématiques ou encore des représentants de l'Aviron Rugby Amateur de l'union des anciens dans les instances de gouvernance du club Pro.

Il y a également une politique d'abonnement et de billetterie beaucoup plus conforme à l'esprit du club. Vous vous rappelez que, l'an dernier, nous avons, avec Sophie en particulier, dénoncé la segmentation au niveau du public qui n'était pas dans la tradition de la cohésion de la cité à laquelle le club s'était toujours tenu.

Il y a également un souci nouveau et louable de ne pas venir solliciter en permanence le soutien financier de la Ville, mais d'assumer en actionnaire responsable les conséquences financières de sa propre gestion. En général, quand un nouvel actionnaire vient, il vient tout de suite taper à la porte de la Ville. Là, cela ne s'est pas passé exactement comme cela.

Indiscutablement, tout ceci va dans le bon sens et nous tenons à l'exprimer en manifestant une bienveillance qui ne nous dispensera pas, pour autant, d'exercer notre vigilance sur ce dossier aussi.

Dans le détail, la convention d'occupation du stade ne nous satisfait pas pleinement. Nous aimerions que les charges et les critères d'évaluation soient mieux précisés, afin de gagner en transparence et se rapprocher d'un montant plus juste. Nous vous le disons assez régulièrement, d'année en année, même si l'on note parfois certains progrès. Cela dit, en dépit de ses imperfections gênantes, nous la voterons.

La subvention, donc la délibération suivante 48, reste stable. Elle est mieux justifiée cette année par une orientation plus respectueuse des valeurs du club et de l'intérêt de la Ville et des Bayonnais. Je n'y reviens pas, je l'ai dit tout à l'heure. Nous la voterons donc également.

Le marché de communication, maintenant – c'est la 49 –, est revu à la baisse et c'est une bonne chose, bien évidemment. Vous vous doutez bien que l'on ne dira pas le contraire. Il ne retrouve toutefois pas le niveau qui était celui de la mandature précédente, il reste encore bien au-delà. Et, surtout, sur ce dossier précis, nous n'avons pas oublié la manière dont vous nous avez trompés, il y a deux ans, avec la technique du marché à bons de commande, en nous faisant voter sur une somme, et puis finalement, avec cette technique de l'élastique, en ayant exécuté des sommes supérieures.

Pour ces raisons qui relèvent de la défiance vis-à-vis de votre méthode, Monsieur le Maire, nous ne pourrions pas approuver cette délibération. Certains d'entre nous voteront résolument contre, comme l'an passé, et d'autres choisiront de s'abstenir simplement, afin de souligner le fait que cette baisse va dans le sens de ce que nous demandions. Mais nous souhaiterions, évidemment, que l'on puisse la réétudier également.

Au total, notre groupe observe donc avec intérêt les premiers pas de la nouvelle direction de l'Aviron Rugby Pro avec un certain nombre d'orientations qui nous paraissent aller dans le bon sens, en tout cas dans un sens que nous souhaitons accompagner et que nous avons demandé. Ce club, notre club, a besoin d'apaisement et d'une sérénité qui lui ont manqué, notamment depuis votre prise de fonctions, Monsieur le Maire, et nous souhaitons que cela puisse prévaloir désormais.

M. le Maire : Vous arrivez à me faire sourire. Pourtant, vous êtes grave et vous arrivez à me faire sourire.

M. Etcheto : Mais vous ne nous faites pas sourire. C'est le problème.

M. le Maire : Vous avez du mal à sourire. Soyez un peu plus heureux.

M. Etcheto : On aura l'occasion de débattre, peut-être.

M. le Maire : Soyez un peu plus heureux. La vie politique n'est pas forcément quelque chose de malheureux.

M. Etcheto : Tout dépend de la politique qui est menée.

M. le Maire : Non, ce n'est pas cela. Tout dépend de la façon dont on approche les sujets et dont on apprécie les personnes que l'on a en face.

M. Etcheto : Tout à fait. Quand on les approche avec la légèreté qui est la vôtre, je comprends que l'on puisse...

M. le Maire : Continuez. Vous vous enfoncez vous-même, Monsieur Etcheto, tout seul.

M. Etcheto : Si vous le dites. Le juge de paix ne sera pas vous.

M. le Maire : Non, ce n'est pas moi. Je vous le dis, vous vous enfoncez tout seul.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je vais répondre en bloc. Vous avez raison, c'est bien mieux de voir les trois rapports en même temps.

Sur l'architecture globale, on est d'accord pour dire que rien n'est changé dans l'architecture du mode relationnel, si l'on peut dire les choses comme cela, entre la Ville et la SASP Aviron Rugby Pro. Je veux dire par là que l'on a toujours, et c'est normal puisque l'on est propriétaire de ces équipements, une convention d'occupation du domaine public avec une redevance à la clef, qui a été diminuée, d'ailleurs. Les explications sont données dans la note explicative de synthèse. Sur ce point, Monsieur Etcheto, vous avez considéré que l'on pouvait comprendre – en tout cas, c'est ce que j'ai cru comprendre moi-même – qu'il y avait une justification dans les chiffres qui étaient donnés, même si vous avez indiqué que, selon vous, la facture n'était pas assez élevée pour la SASP.

S'agissant du deuxième pilier de cette architecture, la convention de financement, c'est vrai que, cette année, il est proposé de la renouveler sur les mêmes bases, c'est-à-dire 650 000 euros, avec cette distinction de la promotion de l'image de la Ville pour 500 000 euros parce que l'on considère, et vous ne dites pas le contraire, que l'aviron bayonnais participe effectivement à la promotion de l'image de notre cité. Personne ne pourrait le contester. Quand vous êtes à Paris ou dans toutes les villes de France, Bayonne, cela veut dire aussi l'Aviron Bayonnais. Je n'ai pas besoin, ici, de le rappeler. Bien sûr, chaque fois que l'on retrouve notre club à la télévision, on peut se féliciter que cela puisse avoir des conséquences en termes d'image.

L'autre somme de 150 000 euros, ce sont les missions d'intérêt général qui sont complètement fondées par l'action que le club mène en direction de différents publics, y compris d'ailleurs les publics scolaires. Mais ce point n'a pas été contesté, je n'y reviens pas.

Le marché de prestations de communication est le seul qui a fait l'objet d'une modification, cette année. C'est, comme vous le savez, sur la base d'un accord-cadre que nous avons décidé, désormais, d'inscrire nos relations avec le club. Vous disiez, pour l'année passée, que l'on avait dépassé le seuil qui était prévu, mais pas du tout. C'est un marché à bons de commande. Nous avons un accord-cadre qui prévoit une somme qui est un maximum. Vous pourrez peut-être nous reprocher que nous soyons allés au maximum de ce que prévoyait cet accord-cadre, c'est vrai, mais pas qu'on l'ait dépassé. Ou alors quelque chose m'aurait échappé, mais je ne le crois pas. Cela voudrait dire que mes services ne m'auraient pas tout dit et je ne le crois pas non plus. Donc, les choses sont parfaitement claires là-dessus.

Mais concernant cette baisse, vous n'avez pas donné les chiffres. L'année dernière, on avait baissé les prestations de 150 000 euros. Cette année, dans cette délibération, il est proposé de les baisser de 100 000 euros supplémentaires, ce qui veut dire, sur deux ans, 250 000 euros. Vous nous dites que cela va dans la bonne direction et d'ailleurs que « vous n'auriez jamais dû employer des fonds à cette hauteur dans le temps qui est passé ».

En filigrane de votre intervention, vous donnez le sentiment que l'ancienne équipe de l'aviron bayonnais a fait n'importe quoi et que la nouvelle, qui arrive, va faire de bonnes choses. J'espère que la nouvelle équipe en place va faire de belles choses et j'ai toutes les raisons de penser que ce sera le cas. Mais de là à dire que ce qui a été fait jusque-là n'était pas sérieux, ce n'est pas acceptable.

J'ai beaucoup de considération pour tous ceux qui s'investissent dans ce club. Je vais vous parler des actionnaires dans deux secondes, parce que vous avez le sentiment que je manque de crédit vis-à-vis des actionnaires. Il y a des tas de choses que je ne pourrai pas dire ici, en séance publique. La confiance, il faut parfois la rétablir. Et le maire que je suis, qui n'a pas beaucoup de considération à votre image, en a peut-être vis-à-vis d'un certain nombre d'actionnaires. Et lorsqu'il s'est agi de pouvoir recréer de la confiance entre ces actionnaires, j'ai

su, en restant dans les limites de ma fonction – et je dis bien en restant dans les limites de ma fonction –, faire ce qu'il fallait faire.

Vous pensez le contraire, cela importe peu pour moi. Ce qui m'importe, c'est ce à quoi nous sommes arrivés. Vous avez raison de dire que les choses vont dans le bon sens et je suis d'accord avec vous. Et il y a ce nouvel actionnaire, ou plutôt un ancien renouvelé, largement ancien et un peu renouvelé. J'ai beaucoup de considération pour les actionnaires que l'on a parfois appelés historiques, c'est-à-dire des chefs d'entreprise qui sont des fleurons de l'économie régionale et qui n'ont jamais abandonné l'Aviron Bayonnais, jamais. Et ils l'ont montré encore une fois, comme ils l'ont fait par le passé, alors que le maire, à l'époque, était Jean Grenet ou même Henri Grenet. Ce sont des chefs d'entreprise qui sont attachés au maintien de ce club.

Ils l'ont fait parce qu'ils ont considéré que c'était peut-être aussi leur intérêt. En effet, l'image du club profite aussi aux entreprises, évidemment. En fait, on est d'accord, sauf sur la manière de dire les choses. Finalement, vous considérez que je ne suis pour rien dans l'amélioration de la situation et vous considérez qu'en fait, les nouveaux dirigeants n'ont pas besoin de l'aide de la Ville et qu'il n'aurait pas fallu être aussi dispendieux par le passé.

Je ne vais pas réécrire l'histoire, je la connais et je me sens parfaitement à l'aise dans cette histoire. Tout n'est pas bon à dire. Je ne vais pas vous donner le détail de ce qu'a été mon action pour que les choses puissent évoluer. D'ailleurs, j'ai suggéré aux nouveaux dirigeants qu'une rencontre se fasse avec les membres du conseil municipal et ils l'ont acceptée.

Je pense qu'il est indispensable que cette rencontre puisse se faire avec l'entière responsabilité du conseil municipal, non pas pour vous dire comment les choses se sont passées récemment, mais pour tout simplement vous associer à la manière dont les choses pourront être envisagées pour l'avenir.

Il n'y a pas besoin d'enfoncer les gens pour arriver à se faire entendre. Il n'y a pas les bons et les mauvais. J'ai bien compris que j'étais mauvais, Monsieur Etcheto, depuis que je suis maire. Mais heureusement que je suis assez solide sur mes bases pour ne pas, en un instant, chanceler lorsque vous déballez toute votre batterie de méchancetés possibles et imaginables. Je vous le dis, continuez comme cela, vous n'arrangez pas vos affaires. Vous avez le droit de répondre, évidemment.

M. Etcheto : Je l'espère bien. Vous disiez tout à l'heure que je m'enfonçais ou que je vous enfonçais. Franchement, avec ce que l'on vient d'entendre, c'est sans commentaire. Je comprends que cela ne vous fasse pas plaisir.

Je vais aller sur des faits, mais, d'abord, juste une chose. Où avez-vous entendu, dans mon intervention, parce que je ne l'ai dit à aucun moment, que la gestion précédente n'était pas sérieuse ? Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Ce n'est pas du tout ce que nous avons dit. Nous avons juste caractérisé des faits que nous avons pointés de la même façon, l'année dernière.

Nous avons noté, en effet, que la gouvernance précédente avait eu une politique d'abonnements qui n'était pas conforme à l'esprit du club. Nous l'avons dénoncée ici. Nous avons noté qu'elle venait taper un peu trop largement à la porte du coffre de la mairie, et bien gardée par Michel Soroste, mais pas assez, peut-être, justement, sur ce plan. Et quelques autres points nous paraissaient aussi discutables. C'est la seule chose. Vous pouvez essayer de rhabiller les choses, comme vous le faites à votre façon, on vous attend sur le fond. Mais le fond, cela ne vous fait pas plaisir.

Le fond, le voilà. Pourquoi ne vous fait-on pas confiance ? Pourquoi la gestion, en effet, depuis trois ou quatre ans, a-t-elle été calamiteuse sur ce dossier ? Je vais l'objectiver. Je pense que personne ne reprochera au maire précédent de ne pas aimer l'Aviron Bayonnais, sauf que dans la mandature précédente, sur la dernière année d'exercice, le soutien global de la Ville à l'Aviron Bayonnais était d'un peu moins de 950 000 euros annuels.

Nous allons peut-être revenir – je n'ai pas fait les comptes très précisément – à 1 million d'euros, mais on était passé à 1 500 000 euros puis à 1 350 000 euros. Voilà des faits objectifs. Est-ce que c'était l'intérêt de la Ville ? Je n'en suis pas sûr. Est-ce que l'Aviron Bayonnais a été mieux géré ? Je ne le crois pas. Et quand je dis que je ne le crois pas, c'est une litote, on peut tous l'observer.

Est-ce qu'avec l'émotion qui est née, depuis trois ou quatre ans, autour des problèmes de gouvernance, de l'avenir territorial du club et de son association éventuelle avec le grand voisin, les choses ont été plus claires et plus simples ? Je ne le crois pas. Là-dessus, votre position a été ambiguë. Cela a été plus que nébuleux. Et cela a été aussi le cas de la direction précédente, celle qui vient de laisser la place à l'Aviron Bayonnais. Et cela, en effet, oui, il y a tout à fait lieu de vous en tenir sévèrement rigueur. Sur la défense des intérêts de la Ville, je n'y reviendrai pas.

Mais plus grave encore que cela peut-être, oui, Monsieur le Maire, vous nous avez trompés. Et je vais vous le dire personnellement, vous m'avez trompé. Vous parlez du marché à bons de commande. Évidemment que, juridiquement, vous étiez dans les clous. Figurez-vous – on ne peut pas tout savoir – qu'en 2014, je ne savais pas ce qu'était un marché à bons de commande. Je n'étais pas le seul, je pense que l'on a été très nombreux à l'avoir appris depuis.

Quand vous m'avez reçu, dans le bureau de maire, en amont du conseil, pour parler de la situation de l'aviron bayonnais qui était en difficulté à ce moment-là, on a discuté et vous m'aviez présenté un plan de soutien exceptionnel de la Ville. Vous vous en souvenez ? Vous m'aviez donné un montant qui était de 390 000 euros. Je ne sais pas comment on peut appeler cela, mais je le sais depuis. C'était un montant pivot, mais vous nous aviez laissés croire que c'était le montant de soutien, en réalité, sans jamais nous avoir prévenus. Je crois que c'est Jean-Claude Iriart qui avait retrouvé, dans le compte administratif, que l'exécution de ce marché avait été réalisée à 540 000 euros.

Oui, Monsieur le Maire, vous nous avez trompés, peut-être pas juridiquement. Vous êtes trop professionnel là-dessus pour que ce soit le cas, mais vous nous avez trompés politiquement et moralement sur cette question. En effet, nous vous en tiendrons toujours rigueur. Et ce sont des faits.

L'ingérence, oui. L'ingérence, tout le monde le sait à Bayonne, vous l'avez tentée jusqu'au bout. Sur l'amélioration de la situation, attention, les choses ne sont jamais acquises autour de l'Aviron Bayonnais, ni d'ailleurs sur aucun dossier. On espère bien qu'elle va pouvoir être pérennisée. Les résultats sportifs ont cette part d'aléas qui peuvent conduire au meilleur et à l'excellence, comme on l'a vu il y a quelques jours en foot. Et cela aide, bien entendu, aux métamorphoses, mais cela reste de l'aléatoire sportif.

On espère bien que cette situation pourra être désormais apaisée et rendue plus sereine parce que je crois que les Bayonnais attendent tous cela. Ils attendent aussi un engagement que l'on a reçu. Évidemment, avec tout ce que l'on a entendu, on va être prudent. Mais la nouvelle gouvernance a dit de manière assez forte qu'il n'était pas question de fusion, sous quel mot que ce soit, avec le Biarritz Olympique.

Ce club, nous sommes un certain nombre ici à l'avoir chevillé au corps et au cœur depuis très longtemps et il a bien souffert, depuis quelques années. Il a largement payé, malheureusement, la dimension feuilletonesque qui a été la sienne pour différentes raisons, et il a besoin, aujourd'hui, de retrouver en effet de la sérénité dans un consensus bayonnais.

C'est avec cette idée en tête que nous faisons nos choix de vote. En effet, nous resterons, bien entendu, vigilants. Mais dans les relations avec la Ville, dans ce que le club montre vis-à-vis du public et de la ville, cette fois-ci au sens large, cela nous semble aller dans le bon sens, en tout cas dans le sens de ce que nous demandions. Nous accompagnerons, avec bienveillance, mais toujours avec vigilance et beaucoup d'intérêt, et beaucoup d'amour pour ce club, la direction qui lui est donnée aujourd'hui.

M. le Maire : Rappelez le sens du vote, Monsieur Etcheto.

M. Etcheto : Nous voterons en faveur de la délibération 47. Au passage, ce n'est pas tant le montant sur la redevance d'occupation du stade, nous aimerions surtout avoir une convention assise de manière encore plus précise sur l'ensemble des charges qui restent à la charge de la Ville sur l'entretien du stade, et qui mériteraient d'être détaillées de manière plus précise. C'est surtout cela, c'est d'abord une question de transparence.

Nous voterons pour la redevance, la 47. Nous voterons pour la 48, c'est-à-dire la subvention. Nous voterons pour la 50, je vous le dis tout de suite. Et pour la 49, nous sommes un certain nombre à nous abstenir simplement. André Artiaga, Hervé Pallas, Colette Capdevielle, Sophie Herrera, Mathieu Bergé et moi-même nous abstiendrons. Marie-Christine Aragon et Alain Duzert voteront contre. C'est donc une abstention, à l'exception d'Alain Duzert et Marie-Christine Aragon qui votent contre.

M. le Maire : C'est clair pour les services ? Monsieur Iriart ?

M. Etcheto : Marie Felices, ce sera une abstention également.

M. le Maire : Madame Felices a donné un pouvoir, c'est vous qui votez. Parfait. Monsieur Iriart.

M. Iriart : Une courte explication de vote nous concernant. Tout d'abord, à titre personnel, la dernière loi du sport dont j'ai oublié le nom, qui date à peu près de deux ans, instaure un lien de solidarité entre toute structure professionnelle et l'association support. Dans le cadre qui nous intéresse, à Bayonne, il existe maintenant ce lien juridique entre la SASP et l'association Aviron Bayonnais Rugby Amateur qui gère l'école de rugby et les équipes de jeunes.

En étant encore trésorier de l'association amateur rugby, je préfère ne pas prendre part à ce vote, ni au débat qui a précédé. Ce n'est pourtant pas l'envie qui m'en a manqué, mais je préfère rester dans cette posture de prudence. Merci.

M. le Maire : On l'avait bien compris, Monsieur Iriart, eu égard à vos responsabilités dans l'association amateur. Madame Leuenberger.

Mme Leuenberger : Je m'abstiens sur 47, 48 et 49.

M. le Maire : C'est clair. Un certain nombre de nos collègues ne vont pas participer au vote non plus parce qu'ils sont actionnaires de la SASP Rugby Pro. On va dire qui ils sont. Il s'agit de Cyrille Laiguillon, Michel Soroste, Philippe Neys, Sylvie Durruty et Sylvie Meyzenc. C'est noté ? Cela va pour les services, c'est bon ? Cela fait cinq non-participations au vote.

Mme Herrera Landa : J'avais évoqué la nécessité ou l'intérêt d'une rencontre avec le club. On a vérifié la dernière date à laquelle on avait rencontré l'Aviron. C'était dans le cadre d'une réunion spécifique avant la commission générale le 12 juillet 2016. Eu égard à l'engagement de la Ville, ce serait effectivement bien que l'on rencontre les dirigeants pour une présentation du projet. Merci.

M. le Maire : C'est exactement ce que je vous proposais. Monsieur Bergé ?

M. Bergé : Je suis en ligne avec ce que dit ma collègue. Je vous rappelle que nous avons eu cette réunion avec les anciens dirigeants et que rien ne s'est passé de ce qui avait été présenté à l'occasion de cette réunion. Je vous invite à la plus grande prudence. On pourrait imaginer gérer une relation avec un contrat d'objectifs et de moyens ou quelque chose comme cela pour ne pas être pris par surprise par les actionnaires.

Dans les faits, vous aviez participé, comme moi, à cette réunion et vous vous rappelez que nous n'avions jamais parlé de fusion ni jamais parlé de tout ce qu'il s'est passé ces derniers temps. Je suis d'accord pour que l'on se réunisse, mais pas pour qu'on nous balade à l'occasion de ces réunions. Au regard de l'importance de l'engagement de la municipalité auprès de cet acteur, je pense que le fait de contractualiser les choses pourrait être quelque chose d'assez intéressant.

M. le Maire : Ce serait un contrat sur les contrats, un super contrat. Je réponds au juriste, ce n'est pas grave. On a compris ce que vous vouliez dire, en tout cas, c'est clair.

Vous êtes demandeurs aussi de cette rencontre. Je vous confirme qu'elle sera organisée et qu'ils l'ont souhaitée aussi.

RAPPORT 47 : ADOPTION, À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Mesdames DURRUTY, MEYZENC, Messieurs SOROSTE, NEYS, LAIGUILLON ne prennent pas part au vote en leur qualité de conseillers intéressés.
Monsieur IRIART ne prend pas part au vote.
Madame LEUENBERGER s'abstient.

RAPPORT 48 : ADOPTION, À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Mesdames DURRUTY, MEYZENC, Messieurs SOROSTE, NEYS, LAIGUILLON ne prennent pas part au vote en leur qualité de conseillers intéressés.
Monsieur IRIART ne prend pas part au vote.
Madame LEUENBERGER s'abstient.

RAPPORT 49 : ADOPTION, À LA MAJORITÉ

Mesdames DURRUTY, MEYZENC, Messieurs SOROSTE, NEYS, LAIGUILLON ne prennent pas part au vote en leur qualité de conseillers intéressés.
Mesdames CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat),
Messieurs ETCHETO (avec mandat), PALLAS, BERGÉ, ARTIAGA s'abstiennent.
Madame ARAGON et Monsieur DUZERT votent contre.
Monsieur IRIART ne prend pas part au vote.
Madame LEUENBERGER s'abstient.

50. Stade Jean Dauger – Implantation d'un bâtiment modulaire – Autorisation de dépôt de l'autorisation d'urbanisme correspondante.

M. le Maire : On arrive au rapport 50. Alain Lacassagne va nous parler du stade Jean Dauger, mais parce qu'il y a une question d'urbanisme.

M. Lacassagne : Oui, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une autorisation de dépôt d'une autorisation d'urbanisme correspondant à l'installation d'un bâtiment modulaire.

La SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro a sollicité la Ville de Bayonne afin de réaménager les bureaux du personnel du club dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

Ces travaux étant soumis à un permis de construire et la Ville de Bayonne étant propriétaire des locaux, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la SASP Aviron Bayonnais Rugby Pro à déposer une demande de permis de construire.

M. le Maire : Vous avez indiqué, Monsieur Etcheto, que vous votiez. Monsieur ? Pas de participation au vote. Merci.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS

Monsieur IRIART et Madame LEUENBERGER ne prennent pas part au vote.

51. Réalisation d'une maison Handi Surf sur les bords de Nive – Convention d'occupation temporaire du domaine public au bénéfice de l'association Handicap Surf.

M. le Maire : On passe au rapport 51, Madame Duhart. C'est, enfin, l'aboutissement d'un vieux projet.

Mme Duhart : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la réalisation d'une maison Handi Surf sur les bords de Nive, convention d'occupation temporaire du domaine public au bénéfice de l'association Handi Surf.

L'association nationale Handi Surf, labellisée par la Fédération française de surf et dont le président est Jean-Marc Saint-Geours, a pour objet d'assurer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap au travers de la pratique des sports de glisse. Cette association soutient également les familles et aidants en leur proposant un accompagnement spécifique et forme des éducateurs sportifs à l'accueil des personnes en situation de handicap ou atteintes de maladies et pathologies chroniques.

C'est pour atteindre cet objectif que cette association s'est rapprochée de la Ville de Bayonne afin qu'elle mette à disposition un terrain dans le but d'installer un relais Handi Surf en bord de Nive, sur le complexe sportif de la Floride. L'association souhaite ainsi y ériger un bâtiment modulaire de plain-pied de 120 mètres carrés comprenant des locaux administratifs et d'accueil, ainsi que des espaces de stockage – un pont notamment – pour du matériel de *stand up paddle*. La présente convention d'occupation temporaire du domaine public est consentie, à compter de sa signature, pour une durée de dix ans, reconductible expressément.

L'association assurera seule la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux, ainsi que l'exploitation et la gestion de l'équipement, une fois construit. L'estimation des travaux est de 265 000 euros hors taxes pour le bâtiment. Le lancement des travaux aura lieu en 2019. Je tiens à préciser que ce bâtiment, ce beau projet de qualité, ainsi que d'autres projets, qui concernent également la Floride et d'autres parties de la ville, ont été présentés lors de la dernière commission des sports qui a porté sur les principaux projets sportifs en cours.

Cela me donne l'occasion de remercier, pour le travail effectué lors de ces nombreuses commissions Sports, Jean Peytavin et David Tollis. Merci.

M. le Maire : Merci. Oui, Madame Capdevielle.

Mme Capdevielle : Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, je crois que notre ville de Bayonne peut s'enorgueillir que cette association, qui est nationale, s'installe de manière pérenne à Bayonne. Cette association a eu pour origine l'Aviron Bayonnais Surf Club, créé il y a quelques années.

Je rappelle également, dans la continuité de ce que vous avez dit, Madame Duhart, qu'il y a deux ans précisément, ses dirigeants, notre ancien collègue François Gouffrant, président de cette association, et Jean-Marc Saint-Geours, qui était à l'époque président, avaient été reçus par le Président de la République à l'Élysée, car cette association a été lauréate de la fondation La France s'engage, et je crois que c'était l'une des seules associations de la Grande Aquitaine à avoir été lauréate. Cela lui permet donc, aujourd'hui, de mener des projets à très long terme. En septembre 2018, c'est aussi cette association bayonnaise et nationale qui va organiser les premiers championnats d'Europe de Para Surf et Para Surf Adapté à Lacanau.

Je voudrais dire aussi que cette association joue aussi, depuis quelques années, un rôle essentiel en faveur de l'inclusion non seulement d'enfants, mais d'adultes handicapés, par une approche assez originale et différente. Au-delà du slogan de cette association, « *Quand le handicap se dissout dans l'eau* », c'est un changement global de regard que l'on peut avoir sur le handicap, tant pour les personnes handicapées qui, enfin, peuvent retrouver et de la mobilité et faire, grâce au contact avec l'eau, énormément de progrès en matière de concentration et de motricité, que pour les personnes qui ne sont pas porteuses de handicap qui peuvent faire des progrès également dans la pratique de leur sport. C'est cette mixité dans le sport qui est vraiment originale.

Cette association a, l'an dernier – ce n'est pas rien –, formé 200 professeurs de surf qui vont pouvoir s'occuper de l'inclusion d'enfants handicapés dans l'eau. Elle a formé 700 initiateurs fédéraux. Elle a permis de labelliser, en France, sur l'ensemble du territoire français, 100 clubs « Fédération française du surf ». Elle travaille également avec 300 sections UNSS dans les collèges et dans les lycées. Et elle a initié, au total, simplement sur l'année dernière, 7 500 personnes handicapées au surf, à la pirogue hawaïenne et à tous les sports de glisse en contact avec l'eau.

Je pense que notre ville peut s'enorgueillir de voir, de manière pérenne, cette association s'installer dans notre commune.

M. le Maire : Merci de cette contribution. On est tous d'accord. Je crois qu'il n'y aura aucun problème sur ce rapport 51. Pas d'abstentions ni de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

52. Établissements aquatiques – Adoption des tarifs applicables au 1er septembre 2018.

M. le Maire : Le rapport 52, c'est l'adoption des tarifs pour les établissements aquatiques. Madame Duhart.

Mme Duhart : Les tarifs des équipements aquatiques. Le centre aquatique des Hauts de Bayonne et la piscine Lauga ont été actualisés par une délibération en date du 21 juillet 2016. Afin d'optimiser la gestion de ces établissements, il apparaît nécessaire d'adapter certains tarifs existants et d'en créer de nouveaux.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les nouveaux tarifs des deux équipements aquatiques, tels que présentés dans la note explicative de synthèse et applicables à compter du 1er septembre 2018.

M. le Maire : Merci. Oui, Monsieur Laiguillon.

M. Laiguillon : Je ne suis pas un grand nageur, mais c'est la première fois que l'on peut appliquer aussi la carte Déclic que l'on a mise en place. C'est le premier tarif. Pour les personnes ayant la carte Déclic, c'est demi-tarif.

Je tenais à remercier toutes les associations, mais pas seulement. La Ville de Bayonne aussi se met en situation d'offrir des choses. Il y a aussi la gratuité pour le Musée basque pour les détenteurs de la carte Déclic. Et l'Aviron Bayonnais Rugby Pro fait une offre pour les détenteurs de la carte Déclic, c'est-à-dire un billet acheté, un billet offert.

M. le Maire : Merci. Un véritable VRP. On met aux voix cette délibération sur les équipements aquatiques. Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? La délibération est adoptée.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

STATIONNEMENT

53. Mise en œuvre de nouvelles dispositions relatives au stationnement.

M. le Maire : Rapport 53. Monsieur Neys, vous allez nous présenter la mise en œuvre de nouvelles dispositions relatives au stationnement.

M. Neys : Dans le cadre de sa politique de stationnement et de mobilité, la Ville de Bayonne souhaite adapter ses modalités aux pratiques aujourd'hui constatées des différentes catégories d'usagers en soutenant les équilibres nécessaires à la préservation d'un centre-ville attractif pour l'habitat et le commerce.

Il est donc envisagé une adaptation de la grille tarifaire du stationnement payant dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse, dont la principale caractéristique est la tranche horaire en journée qui passe de 9 heures à 18 heures au lieu de 8 heures 30 à 19 heures, et le samedi matin de 9 heures à 14 heures. Il est également proposé de mettre à disposition de l'office de tourisme et aux commerces 20 000 contremarques de réduction d'une heure gratuite.

Enfin, il convient de faire évoluer les modalités spécifiques au stationnement dans les parkings de surface en enclos et ceux en ouvrage à l'occasion des fêtes traditionnelles sur lesquels une tarification particulière est en vigueur.

Il est donc proposé d'approuver les dispositions détaillées dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires afin de les rendre applicables au plus tôt.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, Monsieur Artiaga. Ajustez bien votre micro.

M. Artiaga : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Depuis l'été 2015, qui fut l'année de la hausse très substantielle des tarifs de stationnement, qui était donc la pire des politiques dissuasives de l'usage de la voiture, nous n'avons cessé de dénoncer ce qui nous apparaissait comme un contresens en matière d'aménagement urbain et – nous l'avions dit à l'époque – une contradiction avec la volonté affichée de revitaliser le centre de Bayonne.

La délibération qui nous est présentée ce soir semble donc confirmer que la majorité municipale est parvenue, après bien des atermoiements, à une conclusion similaire. En effet, cette délibération est l'illustration de ce qui apparaîtra aux yeux de tous comme une marche en arrière pour un retour de la voiture au centre-ville.

Deux roues en avant, en 2015, pour chasser la voiture indésirable par une répression tarifaire dissuasive, nous l'avions dit. C'était 40 % plus cher que les villes comparables pour le stationnement en voirie, mais gratifiant pour les finances communales. Nous avons même parlé, à l'époque, d'un impôt déguisé. Puis, cette année, deux roues en arrière pour ramener au centre-ville le chaland que cette même politique aurait conduit à fuir les commerces de centre-ville. Donc marche avant, marche arrière.

Tirée à hue par une conception de la place de la voiture qui anticipe avec une précipitation hasardeuse l'arrivée du transport collectif en site propre et l'évolution des modes de déplacement qu'il est supposé introduire, puis à dia par les commerçants bayonnais de centre-ville qui subissent la concurrence des grandes surfaces et de leurs parkings gratuits, la politique bayonnaise de stationnement, à l'évidence, peine à trouver sa cohérence entre une tarification à l'heure en semaine très élevée, justifiée ici même, il y a peu encore, par une volonté d'apaisement des mobilités en centre-ville. Et, ce soir, la gratuité totale pour le samedi après-midi. Comment trouver là-dedans une cohérence dans une stratégie du tout ou rien, voire du tout et rien ?

Cette prise de conscience tardive de la municipalité, qu'une recherche simultanée d'apaisement des mobilités à marche forcée et de recettes budgétaires aisées avec un public captif, par définition, ne pouvait perdurer qu'au prix d'un sacrifice qui était imposé aux résidents et aux usagers et d'une baisse redoutée de la fréquentation des commerces en centre-ville, dont une partie de la clientèle semblait s'obstiner à continuer à venir en voiture.

Ont fleuri, néanmoins, ce soir, quelques idées de bon sens alimentant cette marche en arrière, parce qu'il s'agit bien d'une marche en arrière. Parmi ces idées de bon sens, il y a la création d'un forfait nuit et week-end et la baisse de l'abonnement des résidents dans des proportions substantielles.

Ce n'est pas le fait de boudier de telles mesures, qui va dans le bon sens – je le disais –, que de dire que les mêmes qui en étaient à l'origine, auraient pu se dispenser, il y a trois ans, de foncer dans l'autre sens.

Ce n'est pas non plus mésestimer cette quadrature du cercle du stationnement que d'afficher notre scepticisme quant à la gratuité accordée entre 18 heures et 19 heures pour, dit-on, la course en ville de fin de journée professionnelle, au moment même où les résidents, achevant leur propre journée de travail, seront en quête des mêmes places.

Face à ces embardées conjoncturelles et ces demi-tours radicaux sur une période de trois ans à peine, une question reste entière, celle-là même que notre maire posait en 2015, lorsqu'il décidait de l'augmentation tarifaire en déclarant qu'il fallait repenser la place de la voiture dans

la cité, une réflexion dans laquelle la politique communale semble encore aujourd'hui stationner sur une voie sans issue.

Nous voterons, bien entendu, contre cette mesure. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci pour votre intervention. Y a-t-il d'autres interventions ? Sylvie Durruty, d'abord, pour commencer à répondre.

Mme Durruty : Je voudrais simplement dire à Monsieur Artiaga que je suis, à cette heure un peu tardive et avancée de la soirée, interpellée par ces propos tenus sur le commerce bayonnais. Je reprendrai les propos d'Henri Etcheto du début de ce conseil municipal, prétendant que l'exécutif que nous sommes était coupé de la réalité. J'ose dire, au regard des propos que vous avez tenus sur le commerce, que c'est vous qui êtes coupés de la réalité.

Coupés de la réalité, pourquoi ? Dire que les chalands ont quitté le centre-ville, c'est faux. Avec 5,1 % de vacance contre près de 10 à 11 % pour les villes de même taille, 15 % voire plus pour des villes très proches de notre département et de même taille, franchement, nous n'avons pas pour habitude de ne voir que le bon côté des choses, mais nous agissons de façon réaliste. Je crois que le travail qui a été mené en concertation avec les commerçants depuis le début du mandat, et que nous continuons à mener quotidiennement, notamment avec Sylvie Meyzenc, mais aussi avec beaucoup d'autres personnes, ainsi que le maire, bien sûr, ne mérite pas les propos que vous avez tenus.

J'ose vous dire qu'en tant qu'élus, nous devons aussi être responsables et vecteurs d'un certain modèle et d'une certaine exemplarité. Oui, ce matin, je suis allée à Saint-Esprit pendant une heure et demie pour voir la fin des travaux, voir comment les commerçants préparaient les fêtes, voir comment ceux qui allaient vendre des bracelets avaient des réservations faites par des Bayonnais pour leurs amis, etc. Je n'ai pas besoin d'en dire plus. Je regrette qu'en ayant laissé à l'opposition une place à l'office de commerce, vous ayez été absents à l'assemblée générale qui a eu lieu lundi. Il n'y avait ni titulaire ni suppléant.

Bien sûr, je vous vois réagir, mais pour ce qui est du stationnement, ce que nous avons mis en place aujourd'hui et proposé pour les commerces est dans la continuité de ce que nous avons commencé à faire en 2014. D'abord, des contremarques sont distribuées par l'office de commerce, car nous avons pris des délibérations depuis 2014. Il y a là un coup de pouce supplémentaire pour l'opération d'ouverture entre midi et deux, c'est vrai, mais les contremarques de stationnement gratuit étaient déjà mises à disposition.

De la même façon, le déploiement des arrêts minute n'est pas une nouveauté. Mais ce qui est proposé, aujourd'hui, au travers de l'ensemble de la politique que nous proposons, c'est de déployer 42 arrêts minute à terme. Vous le savez, sur l'ensemble des zones de travaux qui sont en train de se terminer, il y aura un certain nombre d'arrêts minute pour tout simplement permettre aux chalands, à ceux qui ont besoin de venir faire une course, de trouver une place à l'endroit où ils ont envie et besoin de la trouver.

Quoi qu'il en soit, ce que propose cette délibération n'est pas uniquement dédié au commerce, mais représente le juste équilibre qui a toujours été celui que nous avons souhaité atteindre. Juste équilibre pour ceux qui viennent travailler dans notre ville quotidiennement. Juste équilibre pour les résidents pendulaires qui, lorsqu'ils rentrent le soir et quand ils sont là le week-end, ont besoin de stationner. Nous avons eu récemment deux ou trois réunions publiques importantes, et les besoins et les attentes s'y sont clairement exprimés. Juste équilibre, bien sûr, pour les résidents qui ont aussi des voitures qui restent stationnées de

longues périodes sans bouger. Enfin, bien évidemment, juste équilibre pour tous ceux qui viennent, en été, visiter notre ville.

Pour ce qui nous concerne, nous suivons avec beaucoup d'attention les statistiques et, avec l'ensemble des partenaires – office du commerce, office de tourisme, chambre de commerce et chambre d'industrie –, nous sommes attentifs à l'évolution de tous les indicateurs qui nous permettent de mesurer l'attractivité du centre-ville. Je ne vous donnerai que les derniers chiffres du stationnement à aujourd'hui, et ils sont bien loin du catastrophisme que vous avez laissé entendre. C'est parce que notre politique répond peut-être à l'ensemble des intervenants.

Il fallait aussi agir en responsable et considérer, avec le déploiement du Tram'bus et la complète métamorphose que notre ville est en train de connaître, que nous devions aussi agir sur les places, proposer les places de livraison qu'il fallait aux commerçants, proposer les places de stationnement qu'il fallait et faire en sorte aussi que certains axes très commerçants ne soient plus vampirisés par les voitures de résidents qui ne bougent pas pendant de très nombreuses semaines. C'est le sens de la délibération.

J'ai parlé de certains axes très commerçants. C'était une demande faite, notamment en début de mandat, par des habitants et des commerçants du Petit Bayonne, chère Madame. Nous avons réuni d'abord les représentants des commerçants, le 2 juillet. Nous avons ensuite, avec Monsieur le Maire, Philippe Neys et Sylvie Meyzenc, reçu l'ensemble des commerçants qui ont bien voulu venir, un matin, et ils étaient nombreux, pour que nous présentions ensemble ces démarches. Et je crois sincèrement qu'avec l'ensemble de ces propositions, nous allons pouvoir proposer une réponse à tous ceux qui ont envie de consommer, vivre et aimer Bayonne. Merci.

M. le Maire : Merci, Madame Durruty. J'ai vu Jean-Claude Iriart qui demandait la parole. Vous allez la reprendre aussi, Monsieur.

M. Iriart : Je n'avais pas prévu d'intervenir sur cette délibération et nous avons d'ailleurs prévu de voter en faveur de cette délibération, mais je ne peux rester sans réponse devant une partie des propos de Madame Durruty concernant notre participation à l'office de commerce.

Je mets cela sur le compte d'un dérapage. Soit c'est dû à un toupet énorme dont vous faites preuve ou alors il faut le mettre sur le compte de l'horaire tardif de cette soirée. Effectivement, à la suite de l'offre ou l'ouverture que vous aviez faite vis-à-vis de nous concernant notre participation à l'office de commerce, on avait reçu, Marie-Christine et moi-même, une invitation à assister au premier conseil d'administration de l'office et nous y étions tous les deux présents.

À l'occasion de cette réunion, vous vous étiez même étonnée qu'en tant que suppléant, je puisse être présent et, en présence de toutes les autres personnes, vous avez aussi émis quelques doutes sur la pertinence de ma présence, ce qui était déjà plutôt assez inélégant.

Concernant l'assemblée générale, il était prévu par ailleurs qu'un travail soit mené en collaboration avec vous sur la manière de voir comment, en toute équité, il était possible d'ouvrir l'office de commerce à la présence des suppléants. Je n'ai pas reçu d'invitation pour participer à la dernière assemblée générale.

Si, si, vous avez dit que nous n'étions présents ni l'un ni l'autre. Je tiens à vous dire que nous n'avons pas reçu d'invitation. C'est pour cela qu'il était important de rétablir ces propos qui étaient à la fois incohérents et erronés. Merci, Monsieur le Maire.

Mme Durruty : Je ne vous permets pas de dire que mes propos sont incohérents. Comme dans un certain nombre de structures dans lesquelles nous siégeons, il appartient au titulaire, s'il n'est pas présent, de faire venir son suppléant. À la région, cela se produit régulièrement.

Ce que je regrette simplement, c'est que beaucoup d'informations ont été données à l'occasion de cette assemblée générale et que, vous ayant ouvert un poste et la possibilité de siéger, je pense qu'un certain nombre de choses qui ont été dites là n'auraient peut-être pas été dites et je ferme le débat.

M. le Maire : Revenons sur le fond. C'est ce que vous voulez revoir, Monsieur Artiaga ? Parce que vous avez un argumentaire qu'il faut entendre, et je souhaiterais intervenir après vous. Reprenez votre intervention.

M. Artiaga : Je reprends la parole pour quelques minutes. Pour la même raison de l'heure tardive, je pense que Sylvie Durruty n'a pas compris mes propos. J'ai parlé d'une politique qui peinait à trouver sa cohérence, je n'ai pas décrit un monde de catastrophisme en centre-ville.

L'attendu même de cette délibération 53 est bien de retrouver des équilibres qui ont été brisés. C'est comme cela que vous présentez la délibération. Ces équilibres ont peut-être été brisés en 2015 avec l'augmentation des stationnements. En tout cas, même si la situation n'est pas catastrophique, elle est insatisfaisante puisque vous-mêmes décidez d'y remédier. C'est tout ce que je voulais dire. Et vous y remédiez de la manière la plus forte, avec de la gratuité totale le samedi après-midi.

M. le Maire : Très bien. Oui, Monsieur Etcheto. Après, je dirai quelques mots et l'on va voter.

M. Etcheto : Quand même, c'est un sujet important. Je ne vais pas revenir dessus, mais je crois que nous n'entendons pas les mêmes choses, en effet. Je n'ai pas du tout entendu, dans les propos de Monsieur Artiaga, ce que Madame la première Adjointe semble dire avoir entendu. On n'entend pas non plus les mêmes choses de la rue et du monde commerçant, c'est une évidence.

Nous votons contre. Nous ne votons pas contre la gratuité, Monsieur Neys. Je vous ai entendu tout à l'heure. Nous votons contre votre politique globale de stationnement. En effet, la preuve de son incohérence – on peut maintenir le mot, on parle du stationnement et pas d'autre chose, ici –, c'est vous qui la donnez parce que vous en changez. Vous changez la politique de stationnement, vous revenez sur beaucoup de choses. Cela ressemble quand même à du bricolage – vous direz que ce sont des adaptations – sur beaucoup de choses.

On vous avait interpellés sur cette hausse complètement injustifiée des tarifs de stationnement, il y a déjà trois ans, de mémoire. La preuve qu'ils sont injustifiés, c'est qu'il y a une cagnotte dans le budget de stationnement. On le sait, on le pointe depuis deux ou trois ans. Cela veut dire qu'en réalité, cette hausse des tarifs n'était pas justifiée par des besoins particuliers et que c'est de l'argent qui a été pris aux Bayonnais.

C'est même encore plus que cela parce que les amendes de police, depuis deux ou trois ans, ne sont plus reversées là-dessus. Juste pour mémoire, je vous rappelle que l'on vous a fait économiser 5 millions d'euros avec le parking que vous vouliez construire à Lauga. Il ne faut pas l'oublier. Cela aussi, dans le genre politique inconséquente et incohérente, visiblement, on est passé dessus.

Une incohérence, je vais vous en pointer une autre. On sait bien, sur ce dossier, qu'il n'y a pas de cohérence dans la majorité municipale. Cela a été dit publiquement, il y a un an, je crois.

Madame Durruty, pensez-vous toujours qu'il faudrait un parking souterrain en centre-ville ? Monsieur le Maire pense le contraire. La recherche de la cohérence se fait attendre.

Comment ?

M. le Maire : Continuez, il ne faut pas vous interrompre.

M. Etcheto : Il me semble quand même avoir lu dans la presse, et c'était dans votre programme, encore il y a un an, mais c'est approximatif, que Madame la première Adjointe s'exprimait en disant qu'il fallait un parking souterrain. Je crois qu'il était localisé place des Basques, en effet. Et Monsieur le Maire, dans une interview qui a suivi, dans la presse, sur cette question, disait que c'était l'avis de la première adjointe, mais pas le sien. En gros, je n'ai pas les mots en tête, mais on pourra retrouver cela.

J'entends dire que des voitures de résidents ne bougent pas pendant plusieurs semaines et, l'autre jour, vous parliez aussi de voitures ventouses au Carreau des halles, du temps évidemment où l'on s'y garait. Ce n'est tout simplement pas possible. Le stationnement est limité à une durée donnée. Ce n'est techniquement pas possible. Si vous connaissez des endroits où l'on peut laisser sa voiture pendant des semaines et des semaines, il faut le dire, beaucoup de gens seront intéressés.

Je vais prendre une mesure emblématique et qui est tout à fait révélatrice des difficultés auxquelles vous ne répondez pas. Je regrette que Martine Bisauta ne soit plus là puisque l'on avait échangé, déjà, sur ce sujet à propos du Carreau des halles. Et l'on s'était retrouvés, Martine Bisauta et moi, sur cette question, pour dire qu'il ne fallait pas aller dans une piétonnisation excessive et déraisonnable et qu'il fallait savoir en toutes choses raison garder, notamment sur cette question.

Vous chassez de manière systématique la voiture du stationnement en voirie dans le centre-ville. Vous oubliez qu'il y a des habitants. Vous avez dit, Madame la première Adjointe : *« Je veux que l'on puisse consommer et vivre à Bayonne »*. On va mettre *« vivre »* avant *« consommer »*. Cela fait une différence philosophique de taille et cela fait, en effet, une différence dans la manière d'aborder les questions.

Très concrètement, le problème n'est pas de mettre la gratuité pour le stationnement entre 18 heures et 19 heures à Bayonne. Le problème concret, André l'a dit, mais je vais le redire à ma façon, c'est qu'on ne trouve pas de place entre 18 heures et 19 heures à Bayonne, et à partir de 18 heures dans les quartiers du centre-ville, Petit Bayonne, Grand Bayonne.

Oui, je vous mets au défi parce que c'est le moment où la plus grande partie des gens qui y résident rentrent chez eux, en masse, après avoir fait leurs courses, etc. Ils ne trouvent plus de place. On peut imaginer aussi qu'il serait souhaitable que des chalands puissent venir encore faire travailler le commerce bayonnais à cette heure-là. Mais le problème, c'est que physiquement, ce n'est pas possible. Vous pouvez le rendre gratuit, cela ne résoudra pas ce problème.

Là-dessus, je veux bien tout entendre. Mais, ce qui nous sépare de vous, c'est que ce n'est pas consommer et vivre à Bayonne, pour nous, mais vivre à Bayonne et consommer après. C'est vivre à Bayonne.

M. le Maire : Oui, Monsieur Bergé.

M. Bergé : Vu que Madame Durruty a sollicité ma grande expérience en termes de conseil d'administration, je vais vous apporter quelques lumières sur la présence des suppléants. Notamment, dans les conseils d'administration des lycées, peuvent siéger les suppléants avec un système de fonctionnement qui fait que si le titulaire est présent, c'est le titulaire qui prend la parole.

Je tiens à vous dire que c'est particulièrement désagréable et dégradant pour les élus que nous sommes, que l'on mentionne l'absence d'élus dans les conseils d'administration, parce que je pourrais évoquer l'absence des conseillers municipaux de Bayonne dans les conseils d'administration des lycées. Je ne le fais pas. Pourquoi ? Parce que j'imagine qu'ils sont occupés à travailler à l'intérêt général, la plupart du temps.

Je vous ferais remarquer que nous n'avons perdu les élections que de 26 voix et que nous sommes beaucoup moins nombreux que vous. Être présent partout dans notre rôle d'élus d'opposition est quelque chose de particulièrement compliqué.

Vous vous rendez compte de l'image des élus que vous donnez – alors que je pense qu'ici, il y a des élus qui travaillent – en disant que c'est par plaisir que nous manquerions des réunions ? Non, nous ne manquons pas des réunions par manque d'intérêt ou par manque de travail. Simplement, comme beaucoup d'entre vous, nous sommes débordés par notre action publique.

M. le Maire : Rapidement, Madame Durruty.

Mme Durruty : Pour l'information de tous, lors de l'assemblée générale de l'office de commerce, il a été proposé de répondre à la sollicitation qu'avait faite Jean-Claude Iriart de faire évoluer les statuts. Je rappelle que tout ceci est statutaire. Il s'agit donc de voir comment, avec l'ensemble des partenaires qui appartiennent à l'office de commerce, parce que ce n'est pas simple pour l'ensemble des partenaires, les suppléants pourraient, à l'avenir, être présents.

Quoi qu'il en soit, ce n'était pas un procès d'intention des uns ou des autres, mais bien lié au fait que nous avions souhaité ouvrir à votre participation, parce que c'est quelque chose qui vous tenait à cœur et qui nous semblait intéressant pour le commerce et la stratégie du commerce. Je pense que c'est un peu dommage d'avoir entendu les propos dits ici, en séance publique, sur le fait que les chalands préféreraient aller dans les grandes surfaces plutôt que dans notre centre-ville.

M. le Maire : Bien. J'ai quand même un regret. Comme je veux aller vite, je ne vais pas revenir sur tout ce que vous avez dit, les uns et les autres. Je finis par ne plus savoir ce qu'il y avait dans la délibération. C'est toujours le problème de la polémique sur les sujets. Je vois un tango. J'aime beaucoup cette danse. On n'a pas l'impression d'avancer, un pas en avant, deux pas en arrière, etc. À hue et à dia, ce sont les termes que vous avez employés et votre argumentaire était construit et donc tout à fait entendable de ce point de vue.

Évidemment, parfois, on s'intéresse aux chalands et, parfois, on s'intéresse aux résidents. C'est normal, toutes ces fonctions et tous ces gens sont dans la ville. Et c'est ce qui fait la ville, les chalands et les résidents. C'est vrai que tout cela est une question d'équilibre.

Je pense que l'on a plutôt raison de considérer que si le caractère payant commence à 9 heures, on permet à davantage de résidents de prendre plus de temps avant de reprendre leur voiture. Et si l'on dit que la gratuité commence à partir 18 heures, c'est parce que l'on pense que c'est un bon moment pour faire un certain nombre d'achats. Vous dites que les places sont déjà prises par d'autres, etc. Oui, il y a des endroits où il y a un foisonnement et où les choses sont moins faciles.

Ce qui m'embête, c'est que vous n'avez pas parlé des arrêts minute. Vous en avez parlé, mais dans la discussion polémique, on n'a pas eu véritablement de débat sur les arrêts minute. Or c'est un parti qui est adopté, que Madame Durruty a souhaité mettre en place, et depuis fort longtemps, dans des rues commerciales principalement, la rue Thiers par exemple, pour ne pas la nommer, et d'autres rues aussi. Cela va créer une dynamique de stationnement ce que vous ne cessez de dire à l'envi. C'est très important parce qu'une place de stationnement vaut dix places.

Quand on prévoit cette possibilité de création d'un abonnement nuit avec les week-ends, c'est une nouvelle offre. On s'adresse à qui ? On s'adresse à des résidents en se disant que ce serait une bonne chose. C'est 25 euros TTC, le tarif mensuel.

J'ai reçu des gens à la mairie. À chaque fois que j'ai une demande de rendez-vous, je tente de recevoir les personnes. Et j'ai reçu beaucoup de personnes qui m'ont parlé de ce sujet : « *Vous comprenez, on ne travaille pas à Bayonne. Par contre, on vit à Bayonne et l'on a envie de pouvoir se garer* ». C'est ce que vous dites les uns et les autres, et c'est ce que l'on a envie d'arriver à réussir aussi. Paulmy, Vauban, Gare, Tour De Sault, Sainte-Claire et Belfort vont offrir ce nouveau service, cette nouvelle offre pour la population. Je trouve que l'on va plutôt dans le bon sens.

De la même manière, sur les surfaces en enclos – il s'agit de Champ de Foire et de Boufflers –, on décide un abonnement mensuel. On est en ville. Vous le savez aussi. Donc, on nous interpelle. Beaucoup de gens de la rue Bourgneuf m'ont dit : « *Écoutez, Monsieur le Maire, c'est bien gentil, mais le parking des allées Boufflers n'est pas toujours plein* ». On le sait. D'ailleurs, il y a des moments où il est très peu plein alors qu'il est très central.

Il n'y a pas cette démarche de considérer que ce parking pourrait être intéressant pour des gens qui ont envie de faire des courses. C'est comme cela. D'ailleurs, il est question de faire un réaménagement de l'accès de ce parking pour le rendre, entre guillemets, plus commercial. Mais il est important que les résidents puissent aussi se garer là parce que des personnes habitent dans cet îlot entre les allées Boufflers et la rue Bourgneuf. Vous êtes d'accord là-dessus.

Vous dites : « *À hue et à dia, un pas devant, deux pas derrière* ». Oui, bien sûr, on essaie de répondre au mieux. On ne va pas vous dire que l'on ne va pas évaluer cela le moment venu ni vérifier si cela marche ou pas. Évidemment, on fait toujours des évaluations. Et si l'on s'est trompé sur certains points, on saura le reconnaître.

Cette question est extrêmement complexe et elle arrive à un moment où l'on demande à la population, qu'il s'agisse des résidents ou des commerçants, de supporter des travaux importants. Si, sur le samedi après-midi, on est sur cette gratuité, c'est tout simplement pour essayer, vis-à-vis des commerçants, de trouver une solution satisfaisante. Ce sont des décisions techniques, des décisions tactiques, mais qui à mon avis répondent globalement à la problématique du stationnement qui est complexe. Dans tous les centres historiques, c'est comme cela. Et chez nous, évidemment aussi.

Vous voulez dire un dernier mot ? Allez-y.

M. Etcheto : Je ne prolonge pas le débat. Juste une chose. Évidemment, dans le dispositif, il y a des points qui nous paraissent aller plutôt dans le bon sens. Mais l'appréciation est globale. Dans tout dispositif complexe, c'est comme cela.

Pour nous permettre de nourrir plus précisément nos réflexions, tout à l'heure, on a bien compris qu'il n'y avait pas d'étude à proprement parler, c'est-à-dire d'étude commandée extérieure, etc., mais il y a quand même des éléments objectifs sur lesquels les services se sont appuyés. Je pense que c'est cela, que devait traduire le mot « étude ». S'ils pouvaient nous être communiqués, des fiches de synthèses ou autres de la direction du Stationnement, on pourrait apprécier les choses.

M. le Maire : On vous les fournira. On a fait des réunions de concertation, on a beaucoup écouté les gens. L'autre semaine, sur cinq jours de la semaine, on a fait quatre réunions publiques, chaque fois pour parler, entre autres, de ces sujets. C'est cela qui nous amène à reconsidérer les choses. On n'est pas sûr d'avoir raison, Monsieur Artiaga. Sincèrement, on n'est pas sûrs d'avoir raison. On est certains qu'il faut améliorer le dispositif. Cela, c'est sûr.

M. Etcheto : Un état des lieux de l'ensemble des parkings et des places, selon leur nature.

M. le Maire : On va voir ce que l'on peut faire et les éléments qui peuvent... Ensuite, il faut que ce soit présenté en commission. L'intérêt, c'est que tout cela fasse l'objet d'une réunion de commission.

Sur ce rapport, je ne me rappelle plus. Vous votez contre. Vous avez dit pour, c'est cela.

M. Iriart : On ne dispose pas des mêmes éléments que vous sur la question du stationnement. Le nombre de places, les taux d'occupation, ce sont de vrais éléments d'appréciation pour avoir une parole politique digne de ce sens.

M. le Maire : Il faut que l'on fasse une réunion là-dessus. Je suggère d'ailleurs que ce soit une réunion plénière, dans cette composition, mais sans le public, évidemment. Ce serait une réunion de travail avec ce sujet à l'ordre du jour. Ce que l'on peut vous donner, on vous le donnera.

C'est adopté. Vous l'avez noté.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ

Mesdames ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA (avec mandat),
Messieurs DUZERT, ETCHETO (avec mandat), BERGÉ, ARTIAGA votent contre.

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

54. Convention avec Habitat Sud Atlantic – Modalités de partenariat avec la police municipale.

M. le Maire : Le 54, Monsieur Millet-Barbé. On a presque fini.

M. Millet-Barbé : Monsieur le Maire et chers collègues, il s'agit de la convention avec Habitat Sud Atlantic concernant les modalités de partenariat avec la police municipale.

La constitution d'une brigade d'ilotage affectée aux quartiers à densité de population élevée, qui a pour mission de lutter contre le sentiment d'insécurité par une présence visible et apaisante, de veiller à la tranquillité publique, de répondre aux sollicitations du bailleur social et de relayer les demandes des administrés, donne pleinement satisfaction depuis 1998.

Les résultats obtenus permettent d'aller plus loin dans cette collaboration en instaurant un processus de lutte contre les troubles de voisinage par un rappel ciblé des règles. Pour mener à bien ce projet, la conclusion d'une convention s'impose.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention entre la Ville et HSA, jointe à la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. le Maire : Je pense que sur ce rapport, il n'y a pas de problèmes, ni d'abstentions, ni de votes contre.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

POINT AJOUTÉ À L'ORDRE DU JOUR

TOURISME

55. Taxe de séjour communale – Fixation des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

M. le Maire : Le dernier rapport a été mis sur table. On en est désolé, on n'aime pas trop cette pratique, mais il faut, pour des raisons de date, l'adopter. Il faut que vous écoutiez Madame Durruty parce que ce rapport n'a pas pu être travaillé en commission et, pourtant, il est important. Allez-y, Madame Durruty.

Mme Durruty : Compte tenu du contexte, je vous propose de ne pas vous référer au résumé parce que cela mérite beaucoup plus d'explications.

Pour mémoire, notre conseil municipal a approuvé par délibération du 26 septembre 2016 le maintien de la perception de la taxe de séjour à l'échelle de notre commune à compter du 1^{er} janvier 2017. Nous avons, ensuite, par délibération du 20 octobre fixé les modalités de perception de ladite taxe et les tarifs.

De son côté, la communauté d'agglomération du Pays Basque a décidé, compte tenu du transfert de la compétence « tourisme », d'instituer la taxe de séjour communautaire pour les 152 communes de son territoire qui n'avaient pas sollicité la conservation de la taxe de séjour propre. Cette création a été adoptée, pour mémoire, par le conseil communautaire du 23 septembre 2017 avec des tarifs fixés à compter du 1^{er} janvier 2018, sachant qu'il y avait eu une harmonisation de l'ensemble des tarifs et que, pour Bayonne, nous nous étions alignés sur ces tarifs.

Depuis ces dispositions prises, la loi de finances rectificative pour 2017, qui a été promulguée le 28 décembre dernier, est venue introduire un certain nombre de nouveautés applicables à partir du 1^{er} janvier 2019. Je répète que les délibérations que nous avons prises s'appliquaient à partir du 1^{er} janvier 2019. Donc, la délibération que nous allons prendre ce soir viendra modifier les délibérations précédemment prises.

Ces nouvelles dispositions nous permettent, d'abord la revalorisation de certaines grilles tarifaires, deuxièmement la taxation proportionnelle des hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des établissements de plein air, le taux étant fixé par la collectivité entre 1 et 5 % du coût réel de la nuitée par personne. Cette disposition vise

en fait les logements proposés en location sur les plates-formes Internet et c'est l'essentiel, bien sûr, de cette délibération.

Le dernier point, c'est l'obligation de collecter la taxe de séjour pour lesdites plates-formes. Sur ce dernier point, il est précisé que cette disposition sera opposable à l'ensemble des plates-formes intermédiaires du paiement et agissant pour le compte de loueurs non professionnels.

Du reste, certaines d'entre elles parmi les plus actives, Airbnb et HomeAway, et qui procédaient déjà à la collecte sur un panel restreint de communes – 70 communes pour Airbnb – ont annoncé qu'elles généralisaient celle-ci à l'ensemble du territoire à compter du 1^{er} juillet 2018.

Concernant le niveau de taxation, il est apparu pertinent que la Ville de Bayonne aligne sa grille tarifaire sur celle de l'EPCI sachant que, pour ceux d'entre nous qui siègent à la communauté d'agglomération, nous délibérerons samedi prochain sur ce même sujet, donc avec les mêmes tarifs.

En effet, même si notre commune continue à percevoir la taxe de séjour communale et finance un office de tourisme, les actions conduites par ce dernier et financées par le produit visé entrent dans le cadre d'un transfert partiel des compétences communales vers la communauté d'agglomération, et trouvent à s'inscrire dans une dynamique à l'échelle du Pays basque, puisque je rappelle que nous parlons de toute la partie de la promotion du tourisme.

Il est ainsi proposé à notre conseil municipal de fixer les tarifs suivants qui s'entendent par nuit et par personne, étant rappelé qu'il est fait application, à Bayonne, de la taxe de séjour au réel et que, comme indiqué dans le tableau qui vous a été communiqué, une taxe de séjour additionnelle de 10 % a été instaurée depuis le 27 mars 1993 par le département des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous propose de vous faire grâce du détail des tarifs sachant qu'ils ne changent pas dans la délibération qui vous est proposée, sauf pour la dernière catégorie sur laquelle je vais revenir. C'est important pour les hôteliers et les professionnels qui nous écoutent. Cela veut dire qu'il n'y a pas d'augmentation de la taxe de séjour par le biais de cette délibération, mais bien un maintien au niveau qui est le nôtre aujourd'hui, donc en adéquation avec les tarifs appliqués sur 152 autres communes de l'ensemble du Pays basque.

Concernant les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air, donc tous ces hébergements proposés par les plates-formes numériques, le taux qui sera appliqué désormais par la commune sera de 5 % appliqués au coût par personne et par nuitée, avec bien sûr 10 % de taxe additionnelle pour la partie du département, mais avec un plafonnement à 2,30 euros par personne.

Aujourd'hui, il est précisé que les redevables professionnels ou particuliers ont l'obligation de percevoir la taxe de séjour et que le non-respect de cette obligation constitue désormais une contravention de quatrième classe selon l'article R. 2333-54 du Code général des collectivités territoriales.

Bien sûr, sont toujours exonérés de la taxe de séjour les mineurs de moins de 18 ans, les personnes titulaires d'un contrat de travail saisonnier employées sur le territoire communal, et les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

En application de la loi du 29 décembre 2014 et du décret 2015-970 du 31 juillet 2015, la taxation d'office sera réalisée en cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe de séjour, modalités que nous appliquions déjà.

Il est donc demandé, ce soir, à notre conseil municipal d'approuver les tarifs et les modalités de perception que je viens d'exposer. Bien sûr, vous l'aurez compris, si nous proposons cette délibération aujourd'hui, c'est parce que si nous ne l'avions pas fait, le prochain conseil municipal ayant lieu en octobre, il aurait été trop tard pour pouvoir appliquer ces tarifs à partir du 1^{er} janvier 2019.

Je termine en précisant que, bien évidemment, cette délibération était attendue par les professionnels du tourisme. C'est un sujet sur lequel nous avons déjà débattu ici et à l'agglomération. C'est l'occasion pour nous tous – je dis bien pour nous tous – d'envoyer un signal favorable à l'ensemble de ces acteurs au moment où la saison bat son plein. Comme je l'ai dit, nous voterons, samedi, les mêmes tarifs, et c'est en ce sens que nous avons proposé ce montant à 5 %. Je vous remercie.

M. le Maire : Madame Capdevielle.

Mme Capdevielle : Monsieur le Maire, chers collègues, Madame Durruty, pardon de vous poser la question, mais il n'y a pas eu de débat au préalable. Il me semble que nous avons voté l'obligation pour les personnes qui louent en Airbnb de faire une déclaration en mairie.

J'aimerais savoir où l'on en est, combien de personnes se sont effectivement déclarées pour avoir une idée. J'ai ma petite idée là-dessus et je ne pense pas que ce soit exactement conforme à ce que... Si je regarde sur mon iPhone, je vais trouver beaucoup d'appartements, de chambre, de garages ou de maisons à louer. J'aimerais savoir qui le respecte, combien ont fait cette déclaration, ce que vous envisagez de mettre en place pour qu'il y ait un contrôle et, ensuite, quels sont les véritables moyens.

C'est bien beau de le voter, mais on sait bien que les hôtels vont payer. Il n'y aura aucune difficulté pour recouvrer la taxe de séjour. Mais ces plates-formes sont en Irlande ou Dieu sait où. Comment avoir une garantie ? On sait qu'elles avaient pris l'engagement, pour la Ville de Biarritz où il y a des quartiers entiers « Airbnbisés », on peut dire. Dans certains quartiers, à Biarritz, tous les samedis, on voit des valises à roulettes circuler. Ici aussi, autour du marché, par exemple.

Mme Durruty : Oui, autour du marché.

Mme Capdevielle : On pense la même chose. À Biarritz, c'est encore plus flagrant. Cela déstabilise complètement le marché de la location à l'année. Quels moyens effectifs avons-nous pour pouvoir collecter cette somme qui est non négligeable ? Si j'ajoute 5 % aux 10 % supplémentaires à cette taxe, cela fait pour notre commune qui est concernée une somme importante. Voilà les questions que je voulais vous poser, étant entendu qu'il faut le voter. On est bien d'accord, il n'y a pas de souci pour voter la délibération.

M. le Maire : Merci. Je vous demande de faire des interventions rapides. Ayez un peu de compassion pour tous ceux qui sont là depuis 17 heures 30.

Mme Durruty : Le poids du tourisme est si important dans l'activité économique de notre territoire que je crois qu'il est essentiel que nous puissions répondre à ces questions.

Je répondrai de façon très sincère. La délibération que nous avons prise sur la déclaration obligatoire doit être complétée par une délibération à l'agglomération. Vous le savez, je pense. Et tant que cette délibération n'a pas été prise, quoi qu'il en soit, ce n'est que par une bonne

intention de la part des propriétaires-locataires que les déclarations sont faites. Objectivement, elles ne sont pas à la hauteur du nombre d'offres que nous trouvons.

Moi aussi, j'ai besoin de mes chiffres sur mon téléphone, mais je crois que je les connais. L'important, au travers de cette délibération, c'est que, notamment pour les plates-formes que j'ai citées, et je ne voudrais pas leur faire trop de publicité, la déclaration est obligatoire. Et l'on sait que c'est un vecteur énorme pour nos villes.

Je vais donner quelques chiffres puisqu'ils sont publics. Vous pouvez accéder au site comme moi. Je pense que certains l'ont fait. Aujourd'hui, 1 100 logements sont disponibles à Bayonne sur Airbnb, on peut le dire, et 26 000 nuitées. D'accord ? En revanche, c'est aussi 70 nationalités. Et c'est un revenu moyen de 1 900 euros par propriétaire.

On a une véritable spécificité à Bayonne qui est liée assurément à notre tourisme patrimonial. Pourquoi ? Parce que nous avons quasiment le même nombre – un peu moins, certes, 200 de mémoire – de logements proposés qu'à Anglet, mais le revenu est bien moindre.

Cela veut donc dire que, quelque part, pour un certain nombre de nos concitoyens, c'est l'occasion de pouvoir tout simplement couvrir des charges, par exemple de fonctionnement ou fiscales. Ce n'est pas à la hauteur de ce que d'autres villes enregistrent, c'est certain. En revanche, la question des nationalités est vraiment intéressante et atypique de notre ville. On les croise, effectivement, notamment le samedi.

J'ose dire que, grâce à cette délibération, même si la déclaration obligatoire n'est pas encore une réalité, Airbnb nous versera, normalement quatre fois par an, les recettes de taxe de séjour. Pour les modalités, je me tourne vers les services parce qu'elles ne sont pas connues, Je crois que l'on peut dire, Monsieur le Maire, les chiffres qu'ils nous ont annoncés puisque nous les avons reçus, pour essayer de mettre de la pression au moment où tout ce que l'on passe ce soir n'était pas encore une évidence. On peut s'attendre à peu près à 10 % du montant de la taxe de séjour collectée dans notre ville aujourd'hui. C'est à peu près le ratio que j'ai partagé tout à l'heure avec les finances.

Espérons que ce sera plus parce que, de toute façon, ces montants de taxe collectés en plus viendront servir la politique touristique et, de fait, les professionnels du tourisme, à savoir les hôteliers, restaurateurs, etc.

M. le Maire : Merci. Finalement, on aura pu faire le tour du sujet grâce à vos interventions. On met aux voix. Pas d'abstentions ? Oui, Monsieur Iriart.

M. Iriart : Monsieur le Maire, on a l'habitude, et j'espère que vous l'avez vous-même remarqué, de bien lire et de travailler toutes les délibérations. J'espère que vous comprendrez, ce soir, sans chercher à l'exploiter, notre inconfort à pouvoir nous positionner dans le détail de cette délibération, malgré l'effort fait par Madame Durruty pour nous en donner l'essentiel. Je pense qu'il n'y a pas de difficultés sur le fond et je voterai certainement une délibération similaire samedi prochain, mais je prendrai entre-temps le temps de bien la lire et de bien m'en imprégner.

M. le Maire : Vous ne découvrez pas les rapports sur table, quand même.

M. Iriart : Sur des questions comme celle-là, c'est quand même...

M. le Maire : À l'institution départementale, il y a aussi des rapports sur table.

M. Iriart : On a aussi l'habitude de bien faire notre travail.

M. le Maire : C'est exceptionnel, en revanche.

M. Iriart : Je voulais juste ajouter que notre petit vote d'humeur, entre guillemets, s'explique aussi par le fait que, lors de la séance plénière qui a précédé la séance du conseil municipal, sur la cinquantaine des délibérations qui nous étaient présentées, il nous en manquait une bonne vingtaine, dont le stationnement, les décisions modificatives, les activités périscolaires. Excusez du peu, c'était toutes des délibérations un peu structurantes.

M. le Maire : Je fais amende honorable là-dessus. On est à un moment du mandat où beaucoup de choses sortent. Effectivement, les services ont un travail considérable et les rapports ont du mal à être prêts au moment prévu. Ils ne sont pas responsables de cela. Sans doute qu'en amont de ce *process*, il y a une commande politique qui n'arrive peut-être pas assez tôt. Bref, on est tous responsables de cette situation.

Vous avez raison, Monsieur Iriart, et l'on essaiera de faire mieux. Ce n'est pas normal qu'il y ait autant de rapports que vous ne puissiez pas lire au moment de la commission dite préparatoire. Je vous remercie.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS
Monsieur IRIART et Madame LEUENBERGER s'abstiennent.

M. le Maire : La séance publique prochaine aura lieu le 18 octobre à 17 heures 30 et la commission générale aura lieu le 9 octobre à 18 heures. Je vous remercie et l'on va partager un verre avant de se quitter.

La séance est close à 22h27.